# RAPPORT DE RECHERCHE

## LE PROGRAMME ÉCO-QUARTIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL

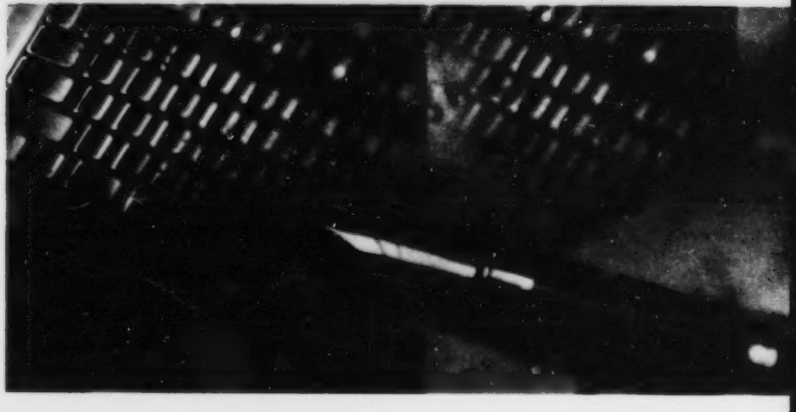

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

## SCHL—Au cœur de l'habitation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est au cœur de l'habitation. Toutes ses activités visent à aider les Canadiens et les Canadiennes à vivre dans un logement sûr à tout point de vue.

À titre d'organisme national responsable du logement, la SCHL joue un rôle important dans le secteur canadien de l'habitation. Elle propose de nouvelles façons de financer l'achat des maisons. Elle favorise l'innovation dans le domaine de la technologie et de la conception des habitations. Grâce à son assurance prêt hypothécaire, elle aide les Canadiens et les Canadiennes à réaliser leur rêve et à posséder leur propre maison.

Les Canadiens et les Canadiennes tirent avantage de la collaboration de la SCHL avec ses partenaires des secteurs public, privé et sans but lucratif en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des logements et de faire en sorte qu'ils soient plus abordables, partout au pays.

L'aide accordée par la SCHL permet aux ménages à faible revenu, aux aînés, aux personnes handicapées et aux Autochtones de vivre dans des logements convenables et abordables. La SCHL crée des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes dans le domaine des produits et services en aidant le secteur de l'habitation à exporter ses connaissances et ses compétences dans d'autres pays.

Les recherches de pointe effectuées par la SCHL améliorent la qualité des logements et font en sorte que ceux-ci soient plus abordables. Afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes à tirer profit de son savoir-faire dans le domaine de l'habitation et à prendre des décisions éclairées, la SCHL est devenue le plus important éditeur canadien de publications portant sur le logement. Elle possède également la collection la plus complète de documents sur l'habitat.

Les Canadiens et les Canadiennes peuvent avoir facilement accès à nos informations par l'entremise des points de vente et des bureaux régionaux de la SCHL.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone :
1 800 668-2642 [à l'extérieur du Canada : (613) 748-2003]
ou par télécopieur : (613) 748-4069.
Pour nous joindre en direct, visitez notre page d'accueil à l'adresse suivante : « www.cmhc-schl.gc.ca »

La Société canadienne d'hypothèques et de logement appuie la politique du gouvernement fédéral sur l'accès à l'information pour les personnes handicapées. Si vous désirez obtenir la présente publication en des médias substituts, composez le 1 800 668-2642.

100-07448/

# LE PROGRAMME ÉCO-QUARTIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL

par: Gilles Sénécal
Diane Saint-Laurent

11 janvier 1999

Agent du projet à la SCHL: Susan Fisher

Ce projet a été réalisé grâce à une contribution financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans le cadre du Programme de subventions de recherche (Dossier n° 6585-S091-2 de la SCHL). Les idées exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas le point de vue officiel de la SCHL.

# *LE PROGRAMME ÉCO-QUARTIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL : UNE INNOVATION EN ÉVOLUTION*

Rapport final présenté par
Gilles SÉNÉCAL et Diane SAINT-LAURENT

Avec la collaboration d'Anne-Marie CHARLEBOIS
et de Daniel LÉONARD

INRS-Urbanisation

11 janvier 1999

La présente étude a bénéficié d'une subvention (totale ou partielle) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les vues exprimées sont celles de l'auteur et n'engagent aucunement la Société.

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, des services municipaux de la Ville de Montréal, des Éco-quartiers ou des associations et groupes communautaires, nous ont apporté leur aide au cours de notre recherche. Nous devons souligner la collaboration offerte par le Service de la propreté de la Ville de Montréal, notamment en nous permettant de consulter sans réserve la documentation pertinente. De la même façon, nous sommes reconnaissants auprès des coordonnateurs d'organismes Éco-quartiers qui nous ont accueilli avec patience et générosité.

Nous sommes redevables au secrétariat de l'INRS-Urbanisation qui a assuré la mise en page du document. Nous avons également bénéficié du soutien de Julie Archambault pour la cartographie et de Michel Beaudry pour le traitement informatique de notre enquête par questionnaire. Nous voulons rappeler combien nous avons apprécié le professionnalisme de leur contribution. Tous deux font partie de l'INRS-Urbanisation.

Enfin, cette recherche a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Société d'hypothèques et de logement du Canada.

# OBJET

Le programme Éco-quartier, lancé en 1995 par la Ville de Montréal, se présente comme une innovation dans la programmation environnementale urbaine. Son objectif de départ était de favoriser l'action volontaire des citoyens afin de les sensibiliser à la collecte des déchets recyclables et à l'amélioration de leur cadre de vie. Trois volets étaient ciblés, soit le recyclage, la propreté et l'embellissement, auxquels s'ajoutent en 1998 la nature en ville. L'éventail des domaines d'intervention excluait nombre de préoccupations en environnement urbain. Plus encore, les organismes éco-quartiers avaient un champ d'intervention d'autant plus étroit qu'ils devaient œuvrer à une échelle fort réduite, celle des districts électoraux. Action locale, bénévolat, prise en charge du milieu, tels étaient les mots clés du nouveau programme. Il faut rappeler, toutefois, que les organismes qui ont reçu un tel mandat ont des origines et des formes très diverses. Deux tendances démarquent les différents Éco-quartiers : la première est locale et se colle aux termes du programme élaboré par la Ville, la seconde s'inscrit davantage à l'échelle du quartier et tend à développer ses propres priorités. En clair, les formes organisationnelles des éco-quartiers sont en effet très variées et évolutives.

Qu'en est-il aujourd'hui, notamment au regard de la gestion de l'environnement urbain et de l'amélioration du cadre de vie ? L'approche mise de l'avant par les Éco-quartiers a-t-elle conduit aux résultats escomptés ? Pour répondre à ces questions, nous avons analysé l'évolution récente de la programmation environnementale à Montréal, évalué le bilan des activités réalisées par les Éco-quartiers de deux arrondissements pilotes et cherché à comprendre la structure organisationnelle des organismes. Après avoir fait état de nos résultats de recherche, nous nous interrogerons sur l'évolution récente des organismes Éco-quartiers et de leurs orientations, de façon à identifier les nouvelles tendances qui se profilent et qui pourraient l'emporter lorsque viendra le temps de reformuler les termes du programme.

# SOMMAIRE

Le programme Éco-quartier constitua un virage important de la programmation environnementale de la Ville de Montréal. Notre recherche partait de trois questions de départ : a) où en est-on avec la programmation environnementale à la Ville de Montréal, notamment au regard de la décentralisation de l'action environnementale ?; b) le programme Éco-quartier est-il apte à permettre l'amélioration du cadre de vie des Montréalais et quels en sont les impacts concrets ?; c) Comment s'insèrent les organismes Éco-quartiers dans le réseau des organismes locaux de quartier ?

## Genèse et orientations du programme

Le programme Éco-quartier découle de deux événements, le premier est la volonté de la Ville d'étendre la collecte des matières recyclables à l'ensemble de son territoire. Le second fait déclencheur est très certainement l'élection de l'équipe de Vision Montréal en 1994, qui avance les thèmes de propreté, de civisme et d'action bénévole.

Dès 1994, on observe un changement dans la programmation environnementale de la Ville. Dans les faits, la plupart des interventions environnementales sont maintenues, notamment celles qui font partie de la gestion municipale normale (la qualité de l'eau, les neiges usées, etc.). Mais, l'idée d'une politique intégrée en environnement urbain est évacuée à toutes fins utiles. On donne un contenu plus flou au concept de développement durable.

On semble assister à un division du travail simple : l'ingénierie environnementale d'une part, l'éducation environnementale d'autre part. Le programme Éco-quartier accapara justement la thématique de l'éducation environnementale. Il condense un ensemble d'actions réalisées localement et visant la sensibilisation de chacun à la qualité de son cadre de vie et, en bout de ligne, à sa prise en charge par les citoyens de leur milieu.

La mécanique qu'instaure le programme innove : il fonctionne sur appels d'offres et évaluation en comité. L'organisme choisi doit être sans but lucratif et représentatif du milieu. La base territoriale du programme est le district électoral : ce choix serait justifié par l'approche locale que l'on favorise. Les organismes choisis reçoivent 50 000 $, par district électoral. Ils peuvent être mandatés sur trois districts au maximum : pour 150 000 $.

Les organismes qui répondent à l'appel d'offres sont très variés. Ceux-ci peuvent être regroupés selon la typologie suivante : des organismes qualifiés de spontanés, puisque nés spécialement pour répondre à l'appel d'offres; des organismes existants, déjà implantés dans le réseau des organismes communautaires du quartier (une table de concertation par exemple), des organismes de sport, loisir ou caritatif (YMCA, Club Optimiste, Jeunes Sportifs d'Hochelaga, Vélo Québec); des groupes écologistes.

Le programme avait trois volets bien cadrés en 1995 : recyclage propreté et embellissement. S'ajoute le volet nature en ville en 1998. Ses objectifs

consistent d'abord à sensibiliser la population, pour soutenir la généralisation de la collecte sélective. Il s'agit ensuite de travaux de proximité : on souhaite agir où les gens vivent, devant leur maison, les cours d'écoles, les parterres de résidences pour personnes âgées, etc. La convention établie entre la Ville et chacun des Éco-quartiers édicte le programme d'activités : on y retrouve du travail de sensibilisation, d'animation, de communication, des travaux et des corvées, enfin des activités qui prolongent celles de la Ville (que les Éco-quartiers appellent les activités ville) comme la distribution des fleurs, de dépliants réalisés par la Ville, l'organisation des concours municipaux comme Fleurir Montréal et la Magie des Lumières.

Premier constat, le programme ne touche qu'une faible partie des questions relatives à l'environnement urbain. Le nombre d'aspects environnementaux touchés par le programme est faible : seul le recyclage des déchets et la conservation du patrimoine végétal (bien que ce dernier aspect est souvent oublié par les organismes) en font partie. Deuxième constat, en comparant le programme au contenu général que l'on trouve dans l'expérience canadienne de durabilité urbaine, plusieurs points qui pourraient être pris en compte, même dans une optique de sensibilisation, par les Éco-quartiers, sont passés sous silence dans la convention, bien qu'ils peuvent être repris sur une base individuelle par certains organismes.

## Bilan des actions réalisées par les organismes Éco-quartiers

Le programme Éco-quartier se veut un programme d'action environnementale. C'est donc les actions que l'on compile, dans les rapports d'activités des organismes et à la Ville de Montréal. Ces rapports devaient être produits quatre fois l'an, puis trois et aujourd'hui deux fois l'an. Ils s'avèrent les seuls outils documentaires. Ils contiennent des fiches descriptives pour chacune activités : le volet concerné (recyclage, propreté, embellissement), le nombre d'employés, de bénévoles, de participants et de personnes touchées, puis une brève description de l'activité elle-même.

Les données ne sont pas toujours présentées de manière standard d'un organisme à l'autre, notamment le mode de calcul du nombre de participants à l'occasion ou le nombre de personne touchées par activité.

Nous avons compilé les activités des neuf organismes Éco-quartiers de deux arrondissements de Montréal, l'un représentatif des vieux quartiers péricentraux et l'autre davantage des quartiers périphériques de la Ville. Nous avons voulu d'abord distinguer, comme le fait la Ville, la part de chacun des volets, puis chercher à distinguer selon différents types d'activités, celles de contacts directs (exemple, le porte en porte); d'impacts directs (comme les travaux et les corvées); des activités d'animation et de communication; ainsi que les activités dites de la Ville. Les résultats :

- Le volet recyclage est le plus important (34 % des activités). Il y a peu d'activités spécifiques et peu d'interventions de type nature en ville (7 %). Le volet propreté représente 20 % de l'ensemble des activités, le volet embellissement 17 % alors que les activités mixtes concernent 22 %.
- On fait très peu de porte en porte, ni ne propose beaucoup de services au citoyens (6 % et 5 % de l'ensemble des activités). Il ressort un nombre important de travaux et de corvées (25 %). Mais le gros des activités

concerne l'animation et la communication (31 %). Il reste un part importante d'activités ville (20 %). Les Éco-quartiers reçoivent ainsi de nombreux mandats spécifiques de l'administration municipale.

- Les neuf Éco-quartiers à l'étude ont réalisé en moyenne, 51 activités/an, dont 18 d'impacts directs (porte en porte, travaux et corvées). Ce rendement moyen est suffisant pour répondre correctement aux termes de la convention.
- Une activité Éco-quartier réunit, en moyenne, trois bénévoles, 36 participants et toucheraient une centaine de personnes pour les activités d'impacts directs. Donc peu de bénévoles (contrairement au projet initial), une très bonne participation et une portée locale (137 personnes pour les corvées).
- Si on reporte les données à l'échelle de la Ville, les Éco-quartiers ont mobilisé, en moyenne annuellement, 5 244 bénévoles/activités, 65 992 participants/activités et 1 009 465 personnes touchées/activités. Ces résultats équivalent à 0,5 % de la population de la Ville (pour les bénévoles) et 6 % (pour les participants).
- Bref, les Éco-quartiers ont réalisé le mandat qu'on leur avait confié, de manière très locale, sans parvenir à développer (de 1995-1997) de nombreuse activités hors programme. La participation reste bonne et le bénévolat n'était pas la formule gagnante.

## L'impact sur le cadre de vie

### L'évaluation écologique

Nous avons suivi une dizaine de sites sur lesquels les Éco-quartiers, ont réalisé une intervention d'aménagement plus structurante. Ces interventions étaient présentées comme importantes dans les rapports d'activités. De l'évaluation écologique des sites choisis, on peut d'ores et déjà retenir que ces interventions ont une portée très locale voire micro (petite taille), faites davantage dans une approche horticole (aménagement conventionnel) qu'écologique.

Trois points nous ont frappé au moment des entrevues. Selon les personnes interviewées, les ressources étaient déficientes au moment de la réalisation des projets; le soutien de la Ville a été problématique. Enfin, la grande difficulté reste le suivi, en vue d'assurer le maintien du site voire son développement. Au regard de l'environnement urbain, l'impact écologique est très faible : il n'y a pas de portée réelle sur le patrimoine végétale de la Ville. Par exemple, il n'y a pas de constitution d'îles de verdure ayant un impact réel sur le potentiel vert. Par contre, dans la perspective de l'éducation environnementale, il s'agit de démarches porteuses qui sont très appréciés localement. En un sens, de telles initiatives ont un impact notable, bien qu'indirect, sur le cadre de vie.

### L'enquête auprès des riverains

Nous avons réalisé une enquête par questionnaire auprès des riverains de cinq de ces sites aménagés. Toutes les portes de résidences donnant sur le

site a été visités. Le résultats de l'enquête auprès de ces gens directement concernés font ressortir les points suivants :

* Seuls 31 % des répondants connaissaient les Éco-quartiers au moment de l'enquête;
* Seuls 13 % d'entre eux ont eu un contact avec une personne de l'Éco-quartier;
* Une grande majorité (81 %) des répondants ont pris connaissance du projet réalisé devant leur résidence qu'au moment des travaux;
* Leur satisfaction vis-à-vis l'intervention est grande (89 % sont satisfaits)
* Leur perception est positive (85 % et plus des riverains trouvent que le site est beau, vert, naturel, écologique, utile et agréable. À notre, que 71 % des répondants le décrivent comme sécuritaire;
* Les répondants escomptent voir les équipements suivants sur le site : 42 % des bancs; 32 % des jeux, 43 % plus de végétation;
* La participation à l'aménagement du site fut très faible, à peine 7 % des répondants;
* La fréquentation du site est toutefois importante, soit de l'ordre de 72 % des répondants, qui y font généralement de la marche, de l'observation ou des rencontres (82 %). À noter que très peu de répondants y pratiquent des jeux (6 %). Seuls 3 % d'entre eux ont participé à l'entretien.
* Par contre, le nombre de répondants disposés à participer à l'entretien est importants (45 %)

Notre enquête a permis d'illustrer qu'il y une forte demande sociale pour ce genre d'interventions, très locales, à portée réduite et à l'échelle du quartier. Le niveau de satisfaction le démontre aisément. Une telle perception positive va également à l'encontre de nos résultats de caractérisation écologique. Le niveau de fréquentation atteste également de l'usage du site.

### Structure organisationnelle et mode de fonctionnement

Le programme était marqué, à ses débuts, par l'apparition de groupes spontanés, spécialement créés pour répondre à l'appel d'offres. Ceux-ci perdent un peu de leur importance par la suite, mais sans disparaître. Les groupes existants du réseau communautaire et les associations de sports, loisirs même de type caritative ont pris la relève par la suite.

Le statut initial des premiers groupes conventionnés est en changement. Certains des organismes spontanés ont rapidement adopté le comportement des organismes communautaires : ils sont actifs au sein des tables de concertation de leur quartier, ils ont des rapports avec la CEDEC et multiplient les partenariats. Nous avons observé, par contre, quelques organismes issus du réseau communautaire qui n'ont pas maintenu une forte collaboration avec les autres organismes du quartier.

Ils restent quelques organismes qui se contentent de compléter le mandat confié, sans le dépasser. Certes, c'est déjà beaucoup. Le bilan des activités témoignent d'ailleurs du fait que les Éco-quartiers soient performants à

répondre aux termes de la convention. Par contre, plusieurs organismes souhaitent élargir la gamme de leurs activités, soit dans une perspective sociale (créer de l'emploi dans le cadre de programme de subvention comme le fonds de lutte à la pauvreté) ou dans une perspective environnementale (des jardins écologiques, des plantation, etc.) selon les programmes de subvention disponibles.

Suite à notre enquête auprès d'une bonne moitié des coordonateurs des Éco-quartiers, il est apparu deux modèles organisationnels assez typés, deux types idéaux d'organismes Éco-quartiers. Le premier est inscrit dans une perspective très locale, efficace à réaliser les termes de la convention, mais peu disposé, faute de moyens, à élargir l'éventail de leurs activités. Il opère généralement un seul district. Il est fait d'artisans, nommés ainsi en pensant au sens noble du terme.

Le second s'inscrit davantage à l'échelle du quartier. Les organismes qui s'y rattachent sont fortement impliqués dans le réseau des organismes communautaires, desquels ils partagent le mode de fonctionnement. Ils peuvent opérer sur plusieurs districts, obtiennent du financement de sources multiples, ils possèdent une structure organisationnelle complexe, ils font une lecture souple du mandat et ils visent le développement social ou durable. Nous avons appelé les réseauteurs.

Finalement, et c'est le point principal de notre enquête de l'été 98, nous assistons à l'émergence d'un nouvel entrepreneurship environnemental. Le bilan des activités 1995 – 1997 ne rendait pas compte d'ailleurs de cet évolution. Des organismes profitent du label Éco-quartier pour développer de nouvelles activités, prendre une structure organisationnelle très complexe et développer des projets majeurs. Ceux-ci créent des emplois d'insertion et lancent des projets créateurs d'emplois.

Notre évaluation était à l'effet que les projets spécifiques, dont ceux de verdissement, étaient difficiles, probablement par manque de moyen. Cette nouvelle structure organisationnelle de type entrepreneurial sera peut-être plus apte à développer des projets structurants.

## Conclusion

Pour reprendre mes trois questions du début :

- Le programme environnemental de la Ville fut amputé d'éléments structurants, ne serait-ce que le Bilan environnemental ou l'Agenda 21, mais il s'est renouvelé avec le programme Éco-quartier. Le bilan est positif eut égards aux termes de la convention. La décentralisation des actions environnementales est une innovation intéressante. La convention a toutefois une portée environnementale réduite.
- Sur l'amélioration du cadre de vie, l'idée était de sensibiliser d'abord les citoyens. Comment évaluer le rendement des pratiques de sensibilisation? Quoi qu'il en soit, les projets restent très locaux, répondent à une demande sociale, même si le suivi des réalisations n'est pas assuré. La pertinence du programme semble acquise, par contre les conditions des projets spécifiques ne paraissent pas encore réunies actuellement : seuls les entrepreneurs parviendront à des résultats à ce chapitre.

- Enfin, au sujet de la structure organisationnelle des organismes, il faut retenir l'évolution positive de la plupart des organismes spontanés vers une intégration réussie au réseau communautaire du quartier; ceux-ci ont acquis un certain niveau d'autonomie vis-à-vis la l'administration municipale; il subsiste néanmoins des incertitudes et de la concurrence entre le organismes; enfin, nous avons assisté à l'émergence d'organismes à forte capacité d'organisation et à haut niveau de complexité.

## SUMMARY

The Éco-quartier program represented an important turn in the environmental programming of the City of Montreal. Our research was geared to finding answers to three questions: (a) what has been achieved with the environmental programming in the City of Montreal; (b) is the Éco-quartier program capable of improving the living environment in the City of Montreal and what actual effects has it had; and (c) how do Éco-quartier organizations fit in with the network of local neighbourhood organizations?

**Program Genesis and Orientations**

Two events gave rise to the creation of the Éco-quartier program – first, the City's willingness to extend the collection of recyclable matter to the entire territory; and second, undoubtedly the election of the Vision Montréal team in 1994, which advocates cleanliness, civic-mindedness and volunteerism.

As far back as 1994, a change in the city's economic programming was apparent. In fact, most environmental interventions were maintained, particularly those which are part of normal municipal management (water quality, waste snow, etc.) However, the ideal of an integrated urban environment policy had been gutted for all intents and purposes. The concept of sustainable development was hazy at best.

Work seemed to be divided in straightforward fashion along environmental engineering and environmental education lines. The Éco-quartier program took over the theme of environmental education. It brings together all actions taken locally and is aimed at encouraging awareness on everyone's part about their living environment and ultimately the takeover of this responsibility by people in their area.

The mechanics of the program are innovative. It works on the basis of tenders and committee evaluations. The organization selected must be non-profit and representative of the area. The program territory is the electoral district, and this choice is said to be justified by the local approach advocated. The organizations selected receive $50,000 per electoral district and can be hired in a maximum of three districts (or $150,000).

Organizations responding to the call for tenders are wide and varied. They can be put together at the last moment, almost formed specifically to respond to the call for tenders; existing organizations established in the neighbourhood's community organizations (a cooperation committee, for example); sport, leisure or charity organizations (YMCA, Optimist Clubs, Jeunes Sportifs d'Hochelaga, Vélo Québec), ecologist groups.

The program had three clearly defined components in 1995 - recycling, cleanliness and beautification. The city nature component was added in 1998. Its objectives were first to create awareness among the population to support widespread support for selective collections. Emphasis was then placed on nearby work. The intent was to be active where people live, in front of their houses, in schoolyards, sitting areas in seniors' residences, etc. The agreement

reached between the city and each of the Éco-quartiers gave rise to the activity program. This included awareness, animation and communication work, work and tasks; and activities which extend the city's activities (which the Éco-quartiers call city activities) such as the distribution of flowers, city-produced pamphlets, the organization of municipal competitions such as Fleurir Montréal and la Magie des Lumières.

First of all, it was noted that the program only touched upon but a few of the urban environment issues. Only waste recycling and conservation of the plant environment (often overlooked by organizations) were dealt with. Secondly, when compared with the general content of other urban sustainable development plans elsewhere in Canada, several points that could be considered, even with an awareness objective in mind, by the Éco-quartiers, are not discussed in the agreement, even though they could be taken up separately by certain organizations.

**The Achievements of Éco-quartier Organizations**

The Éco-quartier program is an environmental action program. The actions are what is contained in the organizations' activity reports and compiled by the City of Montreal. These reports were to be produced four times a year; this later dropped to three and now stands at two. They are the only documents produced. They contain descriptive records for each of the activities - the type (recycling, cleanliness, and beautification), the number of employees, volunteers, participants and persons affected and a brief description of the activity itself.

The data is not always presented in a standard format from one organization to another, particularly when it comes to calculating the number of occasional participants or the number of persons affected by the activity.

We compiled the activities of nine Éco-quartier organizations in two wards of Montreal - one representative of the old pericentral neighbourhoods and the other which is more typical of neighbourhoods on the periphery of the city. Like the city, we wanted to distinguish the contribution of each program component and then distinguish based on various types of activities such as direct contacts (e.g., door-to-door), direct impact (such as work and tasks); animation and communication activities; and city activities. The findings are as follows:

- The recycling component is the most widespread (34% of activities). There are few specific activities and few city nature involvements (7%). The cleanliness component represents 20% of all activities, beautification 17% and combined activities 22%.
- Little door-to-door is done, nor are many services extended to citizens (6% and 5% of all activities). A lot of work and tasks are being undertaken (25%). However, the lion's share of activities concern animation and communication (31%). City activities are significant (20%). The Éco-quartiers thus receive numerous specific mandates from municipal governments.
- The nine Éco-quartiers in the study averaged 51 activities/year, 18 of which had a direct impact (door-to-door, work and tasks). This performance is sufficient to be in compliance with the terms of the agreement.
- One Éco-quartier activity brings together on average 3 volunteers, 36 participants and is said to affect about one hundred persons in the case of activities producing a direct impact. Few

volunteers (contrary to the initial project), very good participation and local effect (137 persons for tasks).

- If the data is extrapolated citywide, the Éco-quartiers have mobilized on average each year 5,244 volunteers/activities, 65,992 participants/activities and 1,009,465 persons affected/activities. These totals represent 0.5% and 6% of the city's population for volunteers and participants directly.
- In short, the Éco-quartiers have fulfilled the mandate given them on a very local scale, but did not manage to develop many extra-program activities (from 1995 to 1997). Participation is still good, and volunteer work was not the winning formula.

**Impact on the Living Environment**

**Ecological Evaluation**

We followed up on about ten sites where Éco-quartiers were the subject of more structured landscaping interventions, which were described as being important in the activity reports. Based on the ecological evaluation of the chosen sites, it can be said that these interventions were very local in scope (micro and small scale) and leaning more toward a horticultural approach (conventional landscaping) moreso than an ecological one.

Three points struck us during the interviews. According to those interviewed, resources were in insufficient supply when the projects were under way. Getting support from the city proved to be problematic. Follow-up, which ensures the maintenance and development of the site, remains the major difficulty. With respect to the urban environment, ecological impact is very negligible. There is no real impact on the city's plant environment. For example, there is no green island constitution with an actual impact on the green potential. However, from an environmental education perspective, these steps are most beneficial and very much appreciated locally. In a way, these initiatives have a notable though indirect effect on the living environment.

**Survey of Riparians**

Using questionnaires, we surveyed five riparians on these landscaped sites. All the residences overlooking the sites were visited. The survey of these people who are directly concerned yielded the following information:

- Only 31% of respondents were aware of Éco-quartiers at the time of the survey;
- Only 13% of them had contact with someone from Éco-quartier;
- A vast majority (81%) of the respondents learned of the project while the work was going on in front of their homes;
- They were very satisfied with the intervention (89% satisfaction rate);
- They have a positive perception (more than 85% of the riparians find that the site is nice, green, natural, ecological, useful and pleasant). Note that 71% of respondents described it as being safe;
- The respondents hoped to see the following on the site : benches (42%); games (32%) and more vegetation (43%);

- Very few respondents (barely 7%) took part in developing the site;
- Many respondents (72%) visit the site to take walks, make observations or to meet others (82%). Note that few respondents take part in games (6%), and only 3% helped out with maintenance;
- A significant number of respondents (45%) indicated they were willing to help out with maintenance.

Our survey showed that there is a strong demand for this type of intervention, which is very local, small scale and limited to the neighbourhood. The level of satisfaction bears this out. This positive perception runs counter to our ecological characterization findings. The number of people coming to the site also attests to the fact that it is being used.

**Organizational Structure and Method of Operation**

At the beginning, the program attracted *ad hoc* groups specially created to respond to the call for tenders. Their numbers later declined but they did not disappear. Existing groups in the community network and sports and leisure associations (some even charitable in nature) then took over.

The initial status of the groups joining the program is in a state of flux. Some of the *ad hoc* organizations quickly began acting like community organizations. They are active within the cooperation committees in their neighbourhoods, maintain relations with the CEDEC and have established an array of partnerships. On the other hand, we have noted that some organizations within the community network have not cooperated significantly with other organizations in the neighbourhood.

Some organizations are simply content to fulfill and not exceed the mandate given. Of course, that in itself is a great deal. The list of activities does attest to the fact that the performance of the Éco-quartiers is in compliance with the terms of the agreement. However, some firms do wish to expand the range of activities they are involved in either from a social perspective (creating employment within a subsidy program such as the anti-poverty fund) or an environmental perspective (ecological gardens, plantations, etc.) based on the subsidy programs available.

We surveyed a good half of the Éco-quartier coordinators and found that two organizational models – two which are ideally suited to the Éco-quartier program – emerged. The first type has a very local perspective and is effective in carrying out the terms of the agreement, but does not have the means to get into more activities. These organizations consist of craftspersons, in the noble sense of the word.

The second type of organization has more of a neighbourhood focus. The organizations affiliated therewith are heavily involved in the network of community organizations and operate in similar fashion. They can be active in several districts, obtain financing from multiple sources and have a complex organizational structure. They adhere loosely to the mandate and their objective is social or sustainable development. We called (them) the networkers.

Finally – and this was the major point in our survey in the summer of 1998 – we witnessed the emergence of a new environmental entrepreneurship. The activities from 1995 to 1997 did not reflect this evolution. Organizations make use of the Éco-quartier label to develop new activities, put together a very complex organizational structure and develop major projects. They create reintegration employment and launch job creation projects.

We evaluated the situation and determined that some specific projects, including the greening projects, were difficult to achieve, due to the lack of means. This new entrepreneurial organizational structure will perhaps be more able to develop integrated projects.

**Findings**

To answer my initial three questions:

- The city's environmental program has lost some structural components – the Bilan environnemental or Agenda 21 – but renewed itself with the Éco-quartier program. The overall picture was positive when compared with the terms of the agreement. Decentralizing environmental activities was an interesting innovation. From an environmental standpoint, the agreement, however, is reduced in scope.
- As for improving the living environment, the idea was to create awareness among the citizenry. Evaluating the ways in which this has been achieved is less clear. In any event, the projects are very local in scope and respond to a social demand, even though the follow-up on what has actually been achieved is not always assured. The program seems to be relevant, but the conditions under which specific projects are performed do not appear to have been brought together. Only the entrepreneurs will achieve results on this score.
- With regards to the structure of the organizations themselves, the positive evolution of most *ad hoc* organizations toward a successful integration with the community network in the neighbourhood is of note. They have achieved a certain degree of autonomy from the municipal government. Some uncertainty and inter-organizational competition remain however. We did witness the emergence of very complex organizations with a high capacity to organize.

# TABLE DES MATIÈRES


Objet ..... i

Remerciements ..... ii

Sommaire ..... iii

Table des matières ..... ix

Liste des tableaux ..... xi

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION ..... 1

Contenu et méthodologie de l'étude ..... 1

CHAPITRE 2 – GENÈSE, ORIENTATIONS ET ÉVOLUTION DU PROGRAMME ÉCO-QUARTIER ..... 4

La programmation environnementale à Montréal : continuité et rupture ..... 4

Présentation du programme Éco-quartier ..... 6

La genèse ..... 6

Une volonté de décentralisation ..... 7

Les organismes qui ont répondu à l'appel ..... 8

Le district électoral et les regroupements par quartier ..... 10

Les trois volets et la convention ..... 12

Le programme Éco-quartier et l'expérience canadienne de durabilité urbaine ..... 15

Premiers bilans ..... 17

L'enquête du Groupe Léger et Léger ..... 18

Le Bilan global de 1996 ..... 18

Les résultats de la collecte sélective des matières recyclables ..... 19

Conclusion ..... 19

CHAPITRE 3 – LES ÉCO-QUARTIERS : FONCTIONNEMENT ET IMPLICATION DANS LE RÉSEAU COMMUNAUTAIRE ..... 20

Rendement des Éco-quartiers ..... 20

Regard sur les neuf Éco-quartiers ciblés ..... 22

Bilan global des activités ..... 24

La situation budgétaire des organismes ..... 26

Orientations, organisation et intégration communautaire ..... 27

Le profil des organismes ..... 28

La perception du programme selon les organismes ..... 28

Les structures organisationnelles ..... 29

Le territoire : contrainte spatiale et rivalité entre les organismes ..... 31

Partenariat et fonctionnement démocratique ..... 32

Les deux modèles organisationnels et le nouvel entrepreneurship environnemental ..... 34

Les Éco-quartiers selon des acteurs du réseau communautaire ..... 36
Intégration au réseau communautaire du quartier ..... 37
Les activités des Éco-quartiers répondent-elles aux besoins locaux ? ..... 37
La perception du programme ..... 37
Conclusions ..... 38

CHAPITRE 4 – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES ET ESSAI D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ..... 40
De l'embellissement à la nature en ville (1995 - 1998) ..... 40
Un certain regard sur la nature en ville ..... 41
La contextualisation des projets ..... 42
Partenaires et organismes participants ..... 43
La sensibilisation avant-tout ..... 43
L'absence de grands enjeux ..... 44
Caractérisation de huit cas types ..... 44
Aspect local des projets ..... 46
Approche horticole ..... 46
Vocations : sensibilisation et éducation ..... 47
La faible portée des aménagements ..... 47
Impacts sur le cadre de vie ..... 47
Impacts environnementaux des projets ..... 48
Durabilité et suivi ..... 49
Nouvelles tendances ..... 49
Enquête auprès des riverains de sites aménagés par des Éco-quartiers ..... 49
La notoriété de l'Éco-quartier et de son action ..... 50
L'évaluation des riverains ..... 51
Fréquentation et participation à l'entretien ..... 52
Conclusions ..... 54

CONCLUSION GÉNÉRALE ..... 56

BIBLIOGRAPHIE ..... 59

NOTES DE FIN DE TEXTE ..... 61

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Les différents types d'organisme Éco-quartier ..... 8
Tableau 2 – Les types d'associations et les regroupements territoriaux ..... 10
Tableau 3 – Exemples d'actions à entreprendre par volet ..... 13
Tableau 4 – Les thèmes de la durabilité urbaines selon différents programmes ou bilans réalisés au Canada ..... 17
Tableau 5 – Les activités réalisées dans les neuf Éco-quartiers selon les quatre volets de la convention (mai 1995 à décembre 1997=212 mois d'activités) ..... 21
Tableau 6 – Le rendement des neuf Éco-quartiers : le nombre de bénévoles, participants et partenaires par activités par types d'activités (mai 1995-décembre 1997=212 mois) ..... 23
Tableau 7 – Le rendement annuel de chacun des neuf Éco-quartiers : le nombre d'activités, le nombre de bénévoles, participants et partenaires par activités (1995-1997) ..... 25
Tableau 8 – Le nombre moyen de bénévoles, participants et partenaires par activités par types d'activités ..... 25
Tableau 9 – Regard sur les prévisions budgétaires des 9 Éco-quartiers ..... 26
Tableau 10 – La perception des coordonnateurs du volet « Nature en ville » et les activités réalisées et prévues ..... 29
Tableau 11 – Le nombre des personnes actives par organisme ..... 31
Tableau 12 – Fréquence des contacts avec les organismes du quartier ..... 33
Tableau 13 – Participation aux instances de consultation et de concertation du quartier ..... 33
Tableau 14 – Participation à la Table des coordonnateurs et collaboration avec d'autres Éco-quartiers ..... 33
Tableau 15 – Bilan de l'intégration communautaire et de la collaboration avec d'autres Éco-quartiers ..... 34
Tableau 16 – Les deux types d'Éco-quartiers ..... 35
Tableau 17 – Esquisse de l'évolution de la structure organisationnelle des organismes conventionnés ..... 36
Tableau 18 – La caractérisation environnementale des sites sous étude ..... 45
Tableau 19 – Notoriété de l'Éco-quartier du district ..... 50
Tableau 20 – Comment avez-vous pris connaissance de l'activité sur le site ? ..... 50
Tableau 21 – Évaluation des riverains de l'aménagement du site ..... 51
Tableau 22 – Quels équipements ou aménagements devraient se trouver sur le site ? ..... 51
Tableau 23 – Les qualités des aménagements ..... 52
Tableau 24 – Perception de l'impact de l'aménagement du site sur les valeurs foncières ..... 52
Tableau 25 – L'importance accordée à l'intervention bénévole sur le site ..... 53
Tableau 26 – Reviendrait-il d'abord aux employés municipaux de s'occuper du site ? ..... 53

Tableau 27 – La participation à l'aménagement du site..... 53
Tableau 28 – La fréquentation du site..... 54
Tableau 29 – Qu'avez-vous fait ?..... 54
Tableau 30 – Accepteriez-vous de participer à l'entretien du site ? ..... 54

# CHAPITRE 1 – INTRODUCTION

L'objet de cette recherche s'intéresse à l'évaluation du programme des Éco-quartiers de Montréal au regard de la gestion de l'environnement urbain et de l'amélioration du cadre de vie. Elle consiste à analyser les réalisations concrètes du programme, en posant notamment la question de la capacité des milieux locaux, sous l'égide d'associations mandatées pour gérer localement le programme, d'agir efficacement pour l'amélioration du cadre de vie. En clair, nos questions de recherche étaient les suivantes : a) où en est-on avec la programmation environnementale à la Ville de Montréal, notamment après l'introduction du programme Éco-quartier ?; b) le programme Éco-quartier est-il apte à permettre l'amélioration du cadre de vie des Montréalais ? (ou quels en sont les impacts concrets ?); comment les organismes chargés d'un mandat Éco-quartier s'intègrent aux réseau des organismes locaux de quartier ?

**Contenu et méthodologie de l'étude**

Notre rapport fera état des points suivants :

- La synthèse de l'évolution des politiques d'environnement urbain et d'amélioration du cadre bâti à la Ville de Montréal, en situant l'origine et la genèse du programme Éco-quartier.
- L'analyse de la documentation concernant le programme Éco-quartier de la Ville de Montréal, notamment les rapports d'activités de chacune des associations ayant un mandat dans le cadre de ce programme. Ces rapports d'activités compilent les activités réalisées durant une période allant de quatre à six mois. De plus, des entrevues ont été menées auprès des responsables municipaux du programme. À partir de l'analyse documentaire et de ces entrevues, deux arrondissements ont été choisis pour une évaluation plus pointue de leurs Éco-quartiers. Le choix des deux arrondissements est justifié non pas par un quelconque critère préalable de performance vis-à-vis le mandat Éco-quartier, mais bien sur le critère de la représentativité de la réalité montréalaise. Nous avons choisi un arrondissement de la ville centrale, regroupant des quartiers péricentraux anciens, densément peuplés, à l'habitat compact et économiquement défavorisés; l'autre arrondissement est logé en périphérie de la ville, typique pour son bâti plus récent, ayant un habitat moins compact, moins densément peuplé, et économiquement moins défavorisé. Ces deux arrondissements regroupent dix districts électoraux qui, par ailleurs, furent parmi les premiers dotés d'un Éco-quartier en 1995. Soit dit en passant, le district électoral constitue la base territoriale du programme.
- Nous avons d'abord consulté l'ensemble des rapports d'activités disponibles, puis analyser de manière approfondie ceux des deux arrondissements choisis. L'analyse des rapports d'activités a permis de mettre en lumière non seulement le nombre des activités réalisées par chacun des Éco-quartiers et ce, dans les quatre volets du programme (récupération, propreté, embellissement et nature en ville), mais également de distinguer les activités ayant un impact direct sur le cadre de vie (les corvées et travaux, comme des plantations ou des aménagements verts), de celles ayant qu'une incidence indirecte (d'animation et de communication), tout en distinguant celles qui prolongent des activités normales ou habituelles des services municipaux (la distribution de dépliants produits par la Ville, de bacs de récupération ou de fleurs). Pour ce faire, nous avons établi une typologie des activités, soit de porte en porte, d'animation, de communi-

cation, de sous-traitance de la Ville, de services, de corvées ou d'organisation interne, de façon à distinguer celles entraînant un impact direct avec la population de celles à portée plus indirecte sur les gens. Différentes données ont été ainsi établies, telles le nombre d'activités, le nombre de bénévoles par activité, le nombre de participants par activité et ce, toujours en distinguant les types d'activités.

- Afin de compléter l'analyse documentaire, nous avons réalisé des entrevues approfondies avec une majorité de coordonnateurs des Éco-quartiers (voir annexe). Les entretiens portaient sur l'histoire de l'association, les objectifs recherchés en répondant à l'appel d'offres, la structure organisationnelle, les activités et les moyens de mise en œuvre par l'association.
- On a fait l'évaluation de la place des Éco-quartiers à l'intérieur de la dynamique communautaire de deux arrondissements de Montréal. Des entretiens furent réalisés auprès des intervenants locaux (du mouvement communautaire), afin de déterminer le niveau d'intégration des Éco-quartiers à l'intérieur du réseau communautaire. Nous avons voulu également questionner la pertinence du programme et surtout la capacité des Éco-quartiers à répondre aux besoins locaux en matière de qualité du cadre de vie et de l'environnement.
- Le dépouillement des rapports d'activités des Éco-quartiers et l'analyse des entretiens ont permis d'identifier une dizaine de sites qui ont fait l'objet d'une intervention d'embellissement, de verdissement ou de naturalisation. La caractérisation a été réalisée dans les dix sites, dont cinq d'entre eux sont inclus dans les deux arrondissements à l'étude. Nous avons évaluer la portée de ces actions concrètes d'embellissement, de verdissement ou de naturalisation. Pour l'étude des sites, nous avons utilisé les principaux paramètres standards en analyse végétale (inspirés des méthodes utilisées en écologie végétale; voir Gounod, 1969), soit la composition floristique, l'indice de recouvrement des espèces, la présence ou l'absence d'espèces végétales, la stratification de la végétation. D'autres paramètres abiotiques ont servi à l'analyse des conditions du site : la topographie, le drainage, les dépôts de surface, l'exposition, etc. Cela a été complété par un bref historique de l'utilisation du site. De plus une grille sommaire d'analyse visuelle a servi à caractériser l'aménagement (accessibilité, signe de compaction du sol, présence de débris, arrangement général, esthétique, impact visuel). De même, nous avons identifié les usages réservés à ces sites qui peuvent être éducatif, récréatif, ornemental ou écologique. Enfin, la prise en charge de l'entretien et du suivi est traitée. Des projets en cours de préparation sont également présentés.
- Une enquête par questionnaire a été réalisée auprès des citoyens riverains des cinq des sites et ayant fait l'objet d'une intervention de verdissement ou de renaturalisation. Ceux-ci sont inclus dans les deux arrondissements sous étude. Les questions portaient sur la notoriété du programme des Éco-quartiers; la participation aux activités du programme; la participation à la corvée sur le site visé; la fréquentation du site avant et après l'action; la perception de la sécurité du site; le degré de satisfaction, la qualité environnementale et l'esthétique; l'impact sur la valeur des propriétés avoisinantes.
- En conclusion, il s'agira de tirer parti des résultats des trois stratégies de recherche, soit l'analyse de contenu du programme complétée par des entrevues, les enquêtes de terrain et les résultats du questionnaire, de façon à répondre à notre question initiale, à savoir : le programme est-il apte à

**permettre l'amélioration du cadre de vie des citoyens montréalais ?**

# CHAPITRE 2 – GENÈSE, ORIENTATIONS ET ÉVOLUTION DU PROGRAMME ÉCO-QUARTIER

Le présent chapitre cherchera à mettre en lumière l'évolution des politiques urbaines en environnement à Montréal. Il présentera d'abord l'histoire récente qui, à cet égard, démarre principalement avec la volonté de mettre en œuvre le concept de développement durable, issu du rapport Brundtland. La Ville de Montréal, d'ailleurs à l'instar des autres grandes villes canadiennes (Maclaren, 1993), a même été jusqu'à se doter d'un *Agenda 21*, dans le sillage du sommet de Rio. Parallèlement, l'administration municipale veillera à étendre la collecte sélective des matières recyclables à l'ensemble de son territoire. Ce dossier occupa l'avant-scène des préoccupations et fut, à bien des égards, le déclencheur de la réflexion menant à la création programme Éco-quartier. Sa mise en place, à la faveur d'un changement d'administration, manifesta une nette volonté d'un changement de cap en matière d'environnement urbain à la Ville. Les grands objectifs globaux, si présents de 1986 à 1994, furent abandonnés au profit d'une vision localiste et davantage tournée vers la propreté et l'embellissement que vers l'environnement comme tel.

À l'aide des documents de présentation de la programmation environnementale, complétés d'informations tirées des entrevues auprès des professionnels de l'administration municipale, nous avons voulu situer le programme Éco-quartier dans l'histoire récente de la programmation municipale en environnement, d'en présenter les orientations et le mode d'organisation, afin d'en situer la portée et les limites.

## La programmation environnementale à Montréal : continuité et rupture

Les politiques urbaines en environnement connurent vers la fin des années 80 un essor fulgurant (Maclaren, 1993). Montréal ne fit pas exception. L'administration municipale d'alors développa une panoplie d'interventions qui, présentée de manière intégrée, finirent par apparaître comme un programme complet en matière d'environnement urbain (Montréal,1991a). Les objets d'intervention étaient nombreux et touchaient à tous les aspects de la question environnementale. Sont énumérés la gestion de l'eau, l'amélioration de la qualité de l'air, la gestion des sols contaminées, les espaces libres, la flore et la faune, l'énergie, la gestion des déchets, le contrôle du bruit, les transports. Chacun de ces thèmes renvoient à des interventions pointues; par exemple, le dépôt des neiges usées, la politique de l'arbre ou les économies d'énergie. Pas moins de 154 interventions de toutes sortes sont recensées, certaines très ponctuelles, comme dans le cas du projet de transformer une rue du quartier Mercier en " rue écologique ", d'autres à plus grande portée, comme la rédaction d'un Plan directeur des espaces libres (ibid.). L'énumération se clôt sur les instruments de gestion en développement, notamment la mise au point d'indicateurs environnementaux, le cadre d'implantation de la gestion intégrée voire le cadre réglementaire (ibid.).

Cela donna lieu, la même année, au premier bilan environnemental de la Ville de Montréal (1991b). Il est alors frappant de constater l'ampleur du programme qui, divisé en deux parties, les milieux physique et humain, touche l'ensemble des préoccupations en matière de dépollution et

de décontamination, puis déborde sur les questions d'aménagement et de gestion. Tous les aspects sont réunis et constituent un plan d'ensemble cohérent. Beaucoup des sujets traités semblent encore au stade de la réflexion ou de la prise de conscience des problèmes; par exemple, ceux de la contamination des sols ou de la pollution atmosphérique. Les informations y sont compilées et présentées en vue d'une intervention : l'expérience montréalaise en chacune des matières y est décrite. Le chapitre " Flore et faune " esquisse la situation montréalaise, avant de retracer des interventions en cours. Les chapitres servent finalement à problématiser la question environnementale. En clair, il ne s'agit pas d'une évaluation des actions entreprises.

En 1992, l'administration municipale choisit de coiffer sa programmation environnementale du concept de développement durable dans un document intitulé *Montréal à l'heure du développement durable*, produit dans la foulée du sommet de Rio. Sont mentionnés la qualité de vie, le traitement des neiges usées, l'accès aux espaces bleus, la qualité de l'eau potable, la réduction de la pollution atmosphérique, la récupération et le recyclage des déchets, l'avantage du transport en commun et l'accessibilité aux espaces verts (Ville de Montréal, 1992). On souhaitait ainsi retracer le chemin parcouru et ouvrir une perspective d'actions pour un Agenda 21 montréalais : plusieurs thèmes et actions y sont alors recensés par chacun des services municipaux (Ville de Montréal, 1993).

Le volet plus social de la programmation environnementale était canalisé vers le programme Quartier en santé. Dix projets, en cours en 1993, proposaient d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir la santé au sens large. Ils visaient à mobiliser les représentants des groupes communautaires et des associations du quartier à l'intérieur de Tables de concertation. Si les réalisations se firent attendre, d'ailleurs peut-être faute de temps et de moyens, ces Tables de concertation eurent le mérite de susciter la participation et la responsabilisation des représentants de groupes et associations locales. Par contre, on peut se demander si les Quartiers en santé, ou les Tables de concertation, sont parvenus à rejoindre la population en général : certains en doutent (Charlebois, 1997).

Au total, le répertoire regroupe 125 fiches signalétiques d'une intervention à caractère environnemental (Montréal,1991a). Nous avons tenté, au meilleur de notre connaissance et à partir de la documentation existante, de retrouver la trace de ces interventions dans le programmation environnementale actuelle. L'exercice fait à titre uniquement indicatif vise à situer l'évolution du programme municipal en environnement. En fait, le répertoire de 1991 contenait près de 20 % des fiches qui se rapportaient à des actions ponctuelles. Près de 50 % font toujours parties des activités ou des préoccupations de la Ville en 1998, comme la collecte sélective des déchets, des neiges usées ou des sols contaminés. Il s'agit d'ailleurs, dans la plupart des cas, de préoccupations relevant des compétences normales d'une administration municipale. On n'a pu trouver de réponses pour moins de 5 % des activités. Il reste 15 % des interventions qui semblent abandonnées ou tombées dans l'oubli, comme le cadre d'intervention des espaces libres, le projet de réseau vert, la politique de l'arbre urbain, l'élaboration d'indicateurs environnementaux, voire la rédaction du bilan environnemental. Dans les faits, il semble que l'on ait divisé le programme en deux : les dossiers eau-air-sol continuent d'être traités par les experts de l'ingénierie de l'environnement, le volet social est affecté au nouveau service de la Propreté et à son programme Éco-quartier[1].

Ce petit exercice comptable, quant aux nombres d'actions environnementales poursuivies après 1994, révèle finalement une certaine continuité dans la programmation environnementale. Par contre, il ne faut pas oublier l'objectif poursuivi durant les années 1991-1994 qui était d'évaluer les interventions municipales dans l'optique des

engagements pris à Rio et Curitiba, en tenant compte des principes du développement durable, soit la satisfaction des besoins, l'équité et l'intégrité. Il se dégageait alors l'idée d'une programmation environnementale construite sur plusieurs volets et déployée dans l'ensemble des services municipaux et domaines d'intervention de la Ville. Disparaît justement cette volonté d'intégrer des interventions différentes, faites sous l'égide de plusieurs services, dans l'esprit d'un programme cohérent. Le volet social en sort également amoindri : le programme des Quartiers en santé, sans être abandonné, puisque la Ville continue de verser une maigre subvention aux Tables de concertation par quartier, perd en intensité.

La préparation du *Bilan environnemental 2* coïncidait avec l'élection de 1994. Le deuxième Bilan fut bel et bien rédigé mais ne reçut jamais la sanction de la nouvelle administration municipale. Car, en effet, une nouvelle équipe d'élus arriva en poste à l'automne de 1994. D'emblée, l'approche vis-à-vis les questions environnementales rompait avec le passé. Plusieurs des personnes rencontrées lors des nos entrevues, qui ont été au cœur de la formulation de la nouvelle programmation environnementale, jugeaient trop peu pratique l'approche mise de l'avant par l'administration municipale précédente en matière d'environnement. Certes, les énoncés étaient globaux et les intentions louables, mais les réalisations ne semblaient pas toucher la population dans son ensemble. L'équipe chargée de la compilation des actions environnementales fut démantelée. La version finale du *Bilan environnemental 2* ne sera jamais diffusée. Les dossiers environnementaux furent dispersés dans différents services. Finalement, la table était mise pour la formulation du programme d'action environnementale de la Ville nommé Éco-quartier. Celui-ci reprit plusieurs des interventions répertoriées en 1991 (Ville de Montréal, 1991a), notamment la stratégie de sensibilisation de la population quant à la récupération des déchets ou l'amélioration de la propreté. La plupart des grands dossiers, comme la gestion des neiges usées ou la gestion des sols contaminés, seront dorénavant traités de manière pragmatique, sans qu'ils soient inscrits dans le cadre d'une approche globale et intégrée de l'environnement urbain. Des dossiers seront évacués ou marginalisés. Il ne sera plus question de suivi au sommet de Rio ou d'Agenda 21.

## Présentation du programme Éco-quartier

### La genèse

Deux jalons balisent la naissance du programme Éco-quartier. D'abord, le plan directeur de la gestion des déchets de 1992 fait appel à la responsabilisation des citoyens : on croyait important de se rapprocher des citoyens. La généralisation de la collecte sélective des matières recyclables devait s'accompagner, soutenait alors un organisme comme Action Rebuts, non pas de mesures coercitives, mais plutôt d'un programme de sensibilisation en matière de récupération et de recyclage. Cela semblait le moyen le plus efficace pour augmenter la participation des gens. Cette démarche de sensibilisation devait accompagner la généralisation de la collecte sélective des matières recyclables à l'ensemble de la Ville. L'équipe de Vision Montréal, qui remporta l'élection de 1994, en avait fait un engagement électoral. Ainsi, le programme était conçu d'abord pour répondre aux besoins en matière de recyclage. Le deuxième jalon était la création d'un nouveau service municipal, celui de la propreté. Dès lors, cet axe plutôt mineur de la programmation environnementale (la propreté du cadre urbain) sera appelé à connaître un développement important. Disons que le thème de la propreté semble, du moins à première vue, un peu désuet puisqu'il n'est pas sans rappeler les campagnes d'embellissement et de civisme du début du siècle. Mais c'est justement de cela qu'il s'agit : on souhaitait raviver le sens civique des citoyens. On voulait ainsi créer des réseaux de

bénévoles par quartier : chaque îlot devait avoir son bénévole en charge de la propreté. L'idée d'appeler le programme Ressource 200 circulait, car on comptait réunir 200 bénévoles par district. Le nom ne fut pas retenu et les réseaux de bénévoles ne furent jamais développés.

**Une volonté de décentralisation**

Le programme Éco-quartier affichait d'entrée de jeu une nette volonté de l'administration municipale de laisser, dans certains dossiers, les organismes locaux jouer un rôle majeur, notamment quant à la question cruciale de la généralisation de la collecte sélective des déchets. L'idée était de lancer des appels d'offres, par district électoral, auprès des organismes locaux existants ou nouveaux, afin que ceux-ci élaborent un plan d'actions en accord avec le programme. Une somme de 50 000 $ serait versée annuellement, par la Ville, aux organismes choisis dans chacun des 51 districts électoraux de Montréal pour réaliser les objectifs inscrits dans la convention Éco-quartier. La convention précise les obligations auxquelles sont tenues les organismes, en particulier d'être un organisme sans but lucratif dûment enregistré, d'avoir un conseil d'administration formé de membres issus du milieu et d'entretenir des préoccupations en accord avec le programme. L'analyse des propositions est faite par un comité aviseur où domine le conseiller municipal du district, entouré de fonctionnaires des services municipaux et de deux représentants du milieu.

Par la suite, la Ville exerce un contrôle sur chacun des organismes conventionnés en approuvant son plan d'actions et en exigeant quatre rapports d'activités par année. Cette dernière exigence fut réduite à trois en 1997, puis à deux rapports d'activités en 1998. En échange, la Ville promet un soutien à la fois logistique, comme des prêts d'équipements, des dons de végétaux ou de terre lorsqu'il s'agit de plantation, la collaboration des employés municipaux, mais aussi en matière de formation. On va même jusqu'à évoquer la possibilité d'un partenariat entre les services municipaux et les Éco-quartiers. Le Service des parcs, jardins et espaces verts est aussi appelé à participer à l'encadrement des activités de type nature en ville.

Le programme débuta en 1995 dans 20 districts, puis s'ajoutent 39 districts en 1996, et 12 autres en 1997-1998, de façon à couvrir l'ensemble du territoire à la fin de la troisième année. Les débuts ont été chaotiques. Plusieurs associations existantes ou groupes locaux voués à l'amélioration de la qualité de vie ou aux services de proximité refusèrent de répondre à l'appel d'offres. D'autres virent le jour spécialement pour obtenir le mandat Éco-quartier. Les organismes conventionnés étaient très différents les uns des autres, notamment de par leur mandat habituel ou de par leurs orientations différentes, allant d'un groupe communautaire à un organisme local de sport et loisir, sans compter les nouveaux organismes dont les objectifs se limitent aux termes de la convention. Cette diversité est toujours présente aujourd'hui, puisque le programme regroupe des organismes communautaires comme un Comité de logement, une Table de concertation de type Quartier en santé, des organismes sectoriels comme Vélo Québec, des organismes de loisir comme les Jeunes Sportifs d'Hochelaga, un Club Optimiste, un YMCA ou encore un groupe de pression écologiste.

Les initiateurs du programme misaient d'abord sur la diversité entre les organismes, dans le respect de leur autonomie. Ce choix était concerté. On ne souhaitait pas créer une structure rigide comprenant des organisations construites suivant un modèle uniforme, ni répéter des modèles issus d'expériences étrangères. À cet effet, un des membres de la nouvelle équipe dirigeante à la Ville, nous a confié d'ailleurs avoir fait la proposition de créer des *Groundwork Trust*, c'est-à-dire une véritable structure locale dédiée à la gestion du sol et l'aménagement vert (Trépanier et al. 1992). La suggestion ne fut pas retenue.

L'idée était assurément de ne pas rendre obligatoire un modèle d'organisation valable pour tous. Le modèle organisationnel choisi semblait moins exigeant que celui des *Groundwork Trust* et il avait l'avantage d'être mieux adapté aux objectifs de sensibilisation en matière de collecte sélective et de propreté.

Quoi qu'il en soit, les organismes conventionnés sont diversifiés. Il est frappant de constater que plusieurs groupes sont nés de manière spontanée pour répondre spécifiquement au programme. Les débuts sont effectivement marqués par l'arrivée de groupes nouveaux, souvent formés sous l'impulsion du conseiller municipal. Cette tendance s'inversera au fur et à mesure de l'implantation du programme.

**Les organismes qui ont répondu à l'appel**

Les premiers appels d'offres lancés au printemps de 1995 s'adressent à l'ensemble des associations communautaires, sport et loisir, écologistes, sociales ou caritatives, en autant qu'elles soient sans but lucratif. D'entrée de jeu, le processus par appel d'offres, qui diffèrent des programmes de subventions habituels, a pu rebuter certaines associations moins bien pourvues en ressources et en moyens nécessaires pour répondre à une telle commande. De plus, plusieurs associations préférèrent s'abstenir : le programme ne correspondait pas à leurs attentes ou les procédures d'évaluation et de sélection ne leur paraissaient pas suffisamment transparentes. D'ailleurs, le processus de sélection était effectivement sous la supervision des conseillers municipaux. Plusieurs responsables d'organismes Éco-quartiers (les coordonnateurs) nous ont mentionné en entrevue que, lors de la phase de démarrage du programme, des élus participèrent activement à la création de l'Éco-quartier de leur district. En fait, il est connu que des conseillers municipaux, membres de la nouvelle équipe à l'Hôtel de Ville, aient joué un rôle dans le démarrage du programme. Plusieurs ont suscité la création de nouveaux organismes, participer à la confection de conseils d'administration ou soutenu un groupe dans son effort pour répondre à l'appel d'offres. Qui plus est, les conseillers municipaux étaient membres des comités chargés de l'évaluation des dossiers. Plusieurs situations nous ont été signalé en entrevue, surtout durant les deux premières années, indiquant une grande proximité entre les élus et certains des organismes conventionnés. Il reste que plusieurs de ceux-ci débutent leurs activités en collaborant très étroitement avec le conseiller municipal de leur district. Dans certains cas, cette proximité entre l'association Éco-quartier et le représentant élu du district municipal a pu se poursuivre sur une longue période. Généralement, un modus vivendi a été trouvé afin de

Tableau 1 :
Les différents types d'organisme Éco-quartier

(Les premiers conventionnés par district en 1995, 1996, 1997-1998 et la situation actuelle)

| | Nombre en 1995 | Nombre en 1996 | Nombre en 1997-98 | Situation actuelle |
|---|---|---|---|---|
| Organismes spontanés créés pour Éco-quartier | 12 | 5 | 4 | 17 |
| Associations existantes de sport, de loisir ou de charité | 0 | 5 | 4 | 12 |
| Associations ou groupes existants du réseau communautaire | 6 | 4 | 4 | 16 |
| Associations ou groupes existants écologistes | 2 | 3 | 2 | 6 |
| Total | 20 | 17 | 14 | 51 |

Source : Informations fournies par la Ville de Montréal.

permettre l'autonomie de l'organisme sans nier le rôle normal d'un élu municipal. C'est ainsi que tous ceux qui, en entrevue, mentionnent le risque d'une trop grande proximité entre les élus et les organismes conventionnés ont conclu qu'elles avaient tendance à devenir marginales. Plusieurs coordonnateurs ont avoué entretenir très peu de contacts avec le conseiller du district, sinon lors d'événements ponctuels et obligés, notamment lors des assemblées du Conseil de quartier ou du lancement d'un concours municipal. Cette question de des relations entres le niveau politique (les élus) et le niveau communautaire (les organismes) ne faisait pas partie de notre canevas d'entrevues. Elle fut soulevée spontanément. De ce fait, elle sera de nouveau abordée lors de la synthèse des entrevues auprès des coordonnateurs.

Deux facteurs ont contribué à faire en sorte que plusieurs organismes existants aient boudé les premiers appels d'offres : des réticences vis-à-vis un programme nouveau et l'action de conseillers municipaux nouvellement élus pour créer des Éco-quartiers. Toujours est-il que la majorité des associations qui reçurent le mandat Éco-quartier sont nouvellement formées. Ces associations spontanées, nées spécialement pour répondre à l'appel d'offres, formulèrent généralement des propositions qui collaient parfaitement aux objectifs énoncés par la Ville.

Si peu d'associations constituées répondent à l'appel en 1995, le nombre ne cessera d'augmenter par la suite, dont des Tables de concertation de type " Quartier en santé ". Des associations de loisirs et de sports, voire caritatives, obtiendront également des mandats Éco-quartier, notamment un YMCA et des Clubs Optimistes. Des groupes ou associations à visées écologistes ont également profité du programme.

Nous avons cherché alors à caractériser les organismes conventionnés selon différents types (tableau 1). Le premier type regroupe les organismes spontanés, nés pour répondre précisément aux termes de la convention. La plupart d'entre eux connurent, à leur début, des problèmes d'implantation et d'intégration au réseau associatif et communautaire du quartier. Le second type est constitué des organismes issus du réseau communautaire. Ces organismes existaient bien avant la création du programme et œuvrait à l'amélioration des conditions de vie ou à offrir des services de proximité à la population. Le troisième type comprend les organismes sectoriels, de loisir ou de sport, ou encore caritatifs, comme un Club Optimiste ou une Association de loisir. Le dernier groupe comprend les groupes issus de la mouvance écologiste, dont les objectifs centraux touchent le développement durable ou la renaturalisation de la ville. Ces quatre types sont proposés à titre indicatif et doivent être considérés de manière nuancée : les organismes sont des réalités complexes. Ainsi, un groupe communautaire peut très bien s'intéresser aux sports et aux loisirs, comme un organisme dédié aux sports peut participer au réseau des groupes communautaires du quartier. Les situations ne sont pas étanches ni les types hermétiques l'un à l'égard de l'autre. À un point tel, qu'une association née spécialement pour le programme peut s'implanter de bonne façon et finir par s'intégrer au réseau communautaire. Le modèle organisationnel peut donc évoluer rapidement. Nous reposerons la question des différents types d'organismes au chapitre suivant. Néanmoins, il est intéressant d'observer la situation des organismes choisis, donc conventionnés, lors du premier appel d'offres dans chacun des districts.

Les organismes spontanés emportent majoritairement le choix des comités de sélection de 1995 et 1996. Par la suite, depuis 1997, les organismes de sports et loisirs et les groupes communautaires obtiennent davantage de succès aux différents comités d'évaluation, peut-être simplement parce qu'ils sont plus nombreux à répondre aux appels d'offres. Il ressort enfin que les organismes dédiés à l'environnement ou à l'écologie urbaine ne sont pas nombreux à obtenir le mandat.

Tableau 2 :
Les types d'associations et les regroupements territoriaux

| | Organismes avec 1 district | Organismes avec 2 districts | Organismes avec 3 districts | Total des districts |
|---|---|---|---|---|
| Organismes spontanés créés pour Éco-quartier | 9 | 4 | 0 | 17 |
| Associations existantes de sport, de loisir ou de charité | 7 | 1 | 1 | 12 |
| Associations ou groupes existants du réseau communautaire | 8 | 1 | 2 | 16 |
| Associations ou groupes existants écologistes | 1 | 1 | 1 | 6 |
| **Total des organismes** | **25** | **7** | **4** | **36** |
| **Total des districts** | **25** | **14** | **12** | **51** |

Source : Informations fournies par la Ville de Montréal.

Parmi les premiers conventionnés, plusieurs ne verront pas leur mandat renouvelé. Des organismes Éco-quartiers œuvrant dans un district voisin, et cherchant à augmenter leur aire d'intervention, et leur budget par le fait même, obtiendront le mandat à la suite d'un nouvel appel d'offres. Il est aussi arrivé qu'un organisme ne cherche pas à obtenir le renouvellement du mandat. Comme il est arrivé, enfin, que des organismes du quartier présentent leur candidature et soient choisis à l'encontre de l'organisme déjà en fonction.

Plusieurs organismes constitués ont voulu étendre leur portée. Ce processus de regroupement s'est fait largement au détriment des organismes spontanés, ceux qui sont nés spécialement pour le programme.

**Le district électoral et les regroupements par quartier**

Les administrateurs de la Ville ont choisi le district électoral comme la base territoriale du programme. Ils expliquent ce choix par leur intention d'établir un lien direct avec les gens : l'approche doit être locale, ce qui commande une assise territoriale de proximité. Certes, les premiers balbutiements du programme ont donné aux observateurs l'occasion d'y voir une volonté de mainmise et de contrôle de l'appareil politique sur le milieu. Il faut dire que cela a changé rapidement : la plupart des associations proches du pouvoir politique ont connu des difficultés et ont fini par perdre leur accréditation, remplacées par des associations autonomes et distantes du politique.

Sur ce point du territoire, il faut souligner que la plupart du temps, les districts électoraux ne correspondent ni aux quartiers reconnus (que certains nomment sociologiques ou naturels), ni aux différents territoires des organismes sectoriels (comme les CLSC ou les CDEC) et pas toujours à celui des anciens quartiers-paroisses qui ont marqué l'histoire de Montréal. Le district électoral impose un découpage artificiel, déterminé sur la base d'un équilibre quant au nombre d'électeurs (entre 12 000 et 15 000) et dont la principale qualité (ou le défaut) est sa petite taille. Mais il arrive même que le district puisse sembler trop vaste, regroupant deux entités socio-spatiales très différenciées comme Pointe Saint-Charles et Petite-Bourgogne. En général, l'échelle du district est apparue trop petite à plusieurs. C'est pourquoi un mouvement de regroupement s'est engagé, d'une part pour accroître l'aire d'intervention, mais aussi pour augmenter le financement et les moyens (150 000 $ pour trois) : une même association pouvant gérer trois districts électoraux. La carte montre d'ailleurs que sous l'effet des regroupements se recomposent d'une certaine manière les territoires des quartiers reconnus (ou sociologiques). Ce mouvement pourrait d'ailleurs s'accélérer (voir carte).

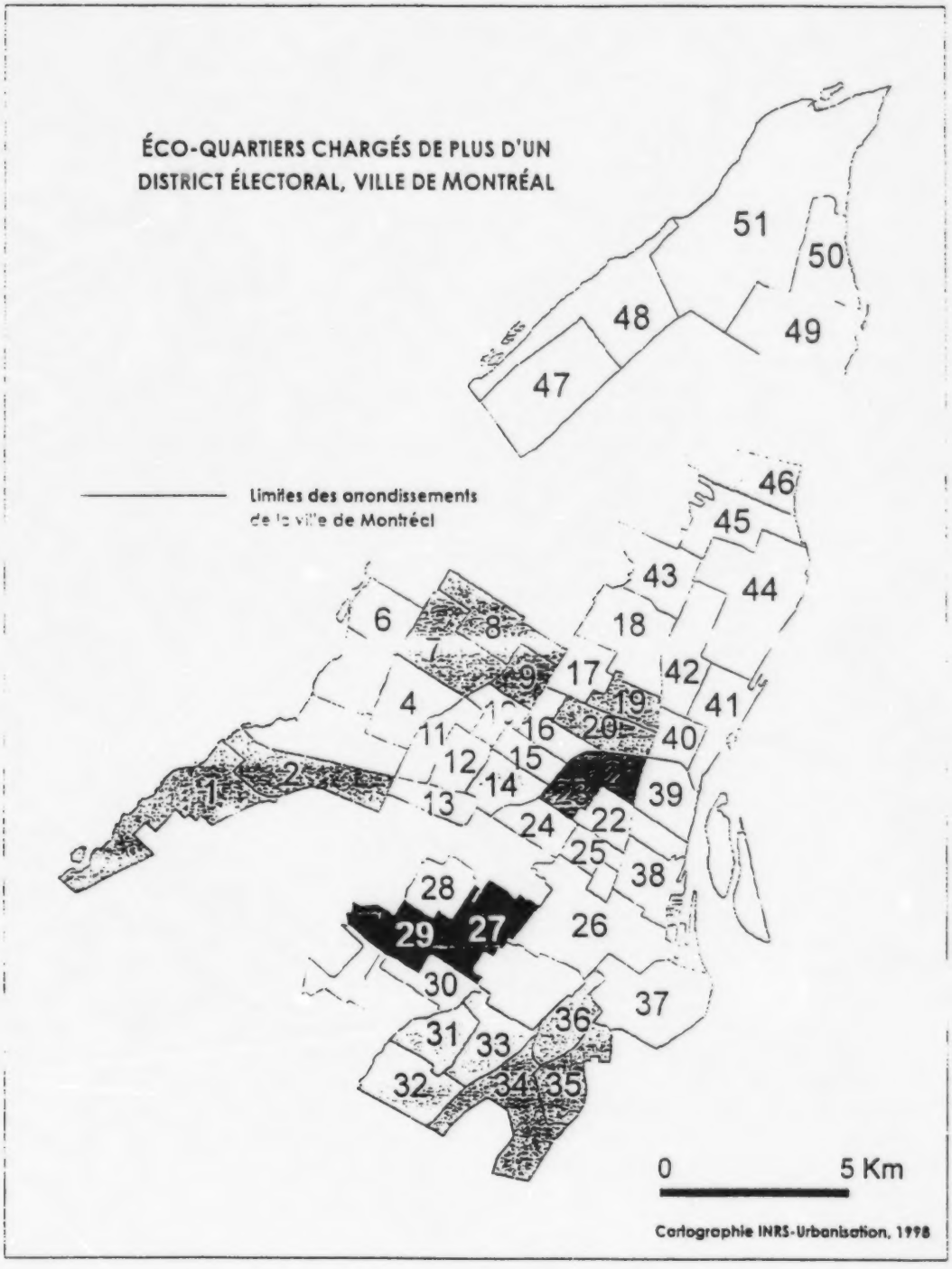
ÉCO-QUARTIERS CHARGÉS DE PLUS D'UN DISTRICT ÉLECTORAL, VILLE DE MONTRÉAL
Limites des arrondissements de la ville de Montréal
1
2
4
6
8
9
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
22
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
0
5 Km
Cartographie INRS-Urbanisation, 1998

La prédilection pour l'intervention locale apporte son lot d'ambiguïtés. Nos premières observations montrent qu'il règne une grande confusion entre ce mandat local, imbu de bénévolat à l'échelle de l'îlot, et les activités de certaines associations qui inscrivent leurs interventions à l'échelle du quartier, voire qui deviennent pan-montréalais. Ainsi, un organisme Éco-Quartier a obtenu une subvention de plus de 2 millions $ pour le ramassage de branches à l'échelle de la ville, à la suite de la tempête de verglas. Certaines associations prennent d'ailleurs de plus en plus l'aspect d'entreprises en environnement, capables de montage financier complexe, accumulant les subventions, pouvant réunir entre 15 et 20 employés rémunérés. Alors que d'autres associations Éco-quartiers demeurent artisanales, avec un coordonnateur, un seul employé rémunéré à même un programme gouvernemental de réinsertion sociale et quelques collaborateurs occasionnels. Cette opposition entre les organismes conventionnés à l'échelle du quartier (pour deux ou trois districts) et les organismes œuvrant à l'intérieur d'un seul district est manifeste. Il règne d'ailleurs un climat de rivalité entre les organismes, les uns cherchant à obtenir le mandat du district voisin, les autres craignant de perdre leur accréditation. Il ne faut pas oublier que le système fonctionne sur appel de propositions ouvert à tous les intéressés. Les mandats ne sont accordés que pour une année.

Il ressort alors que le processus de regroupement affecte plus de la moitié des districts, soit 26 districts (tableau 2). Les effets de ce processus restent difficile à mesurer, tant sur la structure organisationnelle des organismes que sur leur performance. Les organismes qui interviennent sur deux ou trois districts et bénéficient du double sinon du triple de la subvention de base développent une capacité d'intervention accrue, mise au profit d'une approche régionale (le quartier). Le fait d'obtenir un deuxième voire un troisième district peut être aussi interprété comme un critère de performance : les comités de sélection ont dû tenir compte du rendement de l'organisme avant de lui accorder une extension de son territoire d'intervention et doubler ou tripler le budget alloué.

Dans un autre ordre d'idées, les regroupements permettent de recomposer le territoire du quartier et ainsi déjouer la logique spatiale imposée par le choix du district électoral comme base d'intervention. Le regroupement permet de reconstituer des aires plus conformes au territoire des quartiers dits sociologiques ou des entités administratives, tout en atténuant les limites imposées par la portée trop locale du programme. Il protège enfin vis-à-vis les aléas de la politique locale qui ne manquent pas de se manifester à l'échelle du district.

**Les trois volets et la convention**

Le programme misait, d'entrée de jeu, sur trois volets bien typés : la propreté, le recyclage et l'embellissement (Ville de Montréal, 1996). Le volet nature en ville s'ajoute en 1998 (Ville de Montréal, 1998). Les objectifs quant à la propreté étaient l'amélioration de la situation sur les domaines public et privé, en augmentant le sentiment d'appartenance et en responsabilisant les citoyens. Trois objectifs spécifiques étaient mis de l'avant : la réduction des dépôts sauvages de déchets, la pollution canine et l'affichage sauvage. En matière de recyclage, on fixait à 40 % l'objectif de réduction des déchets à éliminer. Les 3 R sont mis à l'honneur : recyclage, réemploi et réduction à la source. Il importait d'intensifier la participation à la collecte sélective, au réemploi, au compostage ainsi qu'aux collectes spéciales de déchets dangereux, de vieux vêtements ou de sapins de Noël. Enfin, l'embellissement est décrit comme « l'amélioration du patrimoine végétal de la Ville ». Encore là, on visait d'abord et avant tout à sensibiliser les Montréalais à l'importance du patrimoine végétal. Concrètement, on voulait susciter la participation des citoyens aux concours de la Ville, comme Fleurir Montréal et la Magie des lumières, inciter les citoyens à

**Tableau 3 :**
**Exemples d'actions à entreprendre par volet**

| Propreté | Recyclage | Embellissement |
|---|---|---|
| • Distribuer de l'information sur les horaires des collectes des déchets. | • Concevoir une campagne de sensibilisation à la collecte sélective.<br>• Distribuer du matériel d'information de porte en porte. | • Inciter les résidants à embellir leurs propriétés et commerces |
| • Organiser des ateliers dans les écoles | • Animer des démonstrations sur le potentiel des matières recyclables | • Élaborer des projets de verdissement et de fleurissement de cours d'école, de garderie, de résidences pour personnes âgées, etc. |
| • Organiser de corvées de propreté | • Aider l'implantation de la collecte sélective dans les immeubles de 9 logements et plus | • Fleurir et verdir des espaces vacants. Favoriser la plantation dans les carrés d'arbres |
| • Encourager les citoyens à garder leur environnement propre | • Sensibilisation aux collectes de la Ville : compostage, déchets domestiques dangereux, feuilles mortes et sapins de Noël | • Organiser des corvées d'éradication de l'herbe à poux. |
| • Contrer la pollution canine | • Promotion des éco-centres de la Ville. | • Distribution de fleurs offertes par la Ville |
| • Contrer l'affichage sauvage et les graffiti | | • Organiser les concours de la Ville : " Fleurir Montréal " et " Magie des Lumières " |

Source : Ville de Montréal, 1996.

planter des fleurs en bordure des rues et à rendre plus esthétiques les cours et parterres privés. Le programme proposait aussi de susciter des projets d'embellissement paysager et d'éradication de l'herbe à poux.

Les actions prévues étaient d'emblée orientées vers la sensibilisation des gens par l'information et l'éducation, puis vers la participation du public à des activités pratiques, notamment des corvées, tel le nettoyage d'une ruelle ou d'une emprise de chemin de fer. Pour chacun des volets, des activités sont prévues. Le tableau 3 présente la liste des activités mentionnées dans la convention. Dès lors, il faut admettre qu'il ne s'agit pas d'un programme environnemental à proprement parler. Certes, la question des déchets, si cruciale en environnement urbain, occupe une place prépondérante. Mais la plupart des autres grandes thématiques de l'environnement urbain y sont absentes : la lutte à la pollution, la conservation de l'eau potable ou de l'énergie, le contrôle du bruit communautaire, la promotion du transport en commun. Le deuxième aspect qui ressort est la prédilection pour l'échelle locale, voire micro, des interventions. Il faut dire que le choix du district électoral, qui reste la base territoriale du programme, favorise cette approche locale. Les espaces verts et la renaturalisation sont encore une fois abordés d'une manière très locale, sinon très modeste.

Par ailleurs, certains aspects du programme peuvent apparaître comme incompatibles avec une véritable approche environnementale, comme le concours de la Magie des Lumières dont la raison d'être consiste à promouvoir l'éclairage décoratif durant la période des fêtes. Ce concours est interprété, par certains, comme une invitation au gaspillage d'énergie. Plusieurs des personnes rencontrées ont mentionné ne pas comprendre l'inclusion de ce concours dans le programme Éco-quartier. Dans le même ordre d'idées, la distribution gratuite de fleurs de la Ville de Montréal, très populaire auprès des Montréalais, confiée dorénavant aux Éco-quartiers, peut être interprétée comme une incitation au gaspillage de l'eau potable puisque ces annuelles (de Pétunias) demandent des arrosages répétés et abondants. Les Éco-quartiers ne devraient-ils pas faire plutôt la

promotion de pratiques horticoles économes en eau potable. De plus, le don de plantes annuelles accentuent l'éphémérité des interventions municipales en ce domaine. Pourquoi, dès lors, ne pas donner ou valoriser des plantes vivaces peu consommatrices en eau ?

À ses débuts, l'administration municipale donnait la priorité à la promotion de la collecte des matières recyclables, qui devait accaparer 50 % des activités. Le second objectif était de susciter l'action bénévole des citoyens. De plus, on souhaitait, en créant les Éco-quartiers, mettre sur pied une structure décentralisée dédiée au développement local et à la création d'emplois. La plupart de nos interlocuteurs (à la Ville) ont mentionné que la préparation du premier programme ne fit pas l'objet de nombreuses discussions. Tous s'entendaient sur la nécessité de donner la priorité au recyclage. L'amélioration de la propreté était un engagement électoral qu'il fallait bien reprendre dans la programmation. Les objectifs en matière de verdissement ou de renaturalisation de la ville étaient très modestes : le volet embellissement se réduit à des arrangements horticoles sur des espaces de très petite taille, comme les carrés d'arbres [2] ou des plates-bandes devant des écoles ou des foyers de personnes âgées.

Autre point à souligner, la listes des actions à entreprendre contient un certain nombre d'activités qui relèvent habituellement des compétences de l'administration municipale. La Ville espère de par cette approche décentralisée se rapprocher des gens. Quoi qu'il en soit, les Éco-quartiers réalisent d'une part plusieurs mandats de la Ville, comme des sous-contractants, notamment en distribuant des dépliants préparés par les services municipaux sur le respect des horaires de la collecte de déchets par exemple. Ils reçoivent alors une rétribution supplémentaire pour le travail accompli. D'autre part, les Éco-quartiers réalisent, en tout ou en partie, des tâches faites sur le domaine public (par exemple des corvées de propreté dans les parcs ou les ruelles).

Enfin, ils prolongent des activités municipales lorsqu'ils se chargent de distribuer les fleurs que la Ville offre gratuitement aux citoyens, ou quand vient le temps d'organiser localement les concours Fleurir Montréal et la Magie des Lumières. L'administration municipale colore ainsi le programme d'activités des organismes. Ce faisant, le risque est grand de limiter le caractère innovateur du programme en confinant les organismes Éco-quartiers à nombre d'activités municipales que l'on pourrait qualifier de traditionnelles.

Dans un autre ordre d'idées, certaines des activités peuvent parfois dupliquer ce qui existe déjà. Ainsi, les Éco-quartiers s'emploient de plus en plus à organiser des ventes de garages communautaires. Sous le principe de favoriser le réemploi d'objets, ils se trouvent à accaparer un type d'activités existantes et déjà très populaires, car les résidants de Montréal sont nombreux à organiser leur propre vente de garage annuelle et, bien sûr, les bazars paroissiaux toujours présents dans les sous-sol d'église. Cet exemple atteste de la difficulté à baliser un programme innovateur et original à véritable portée environnementale. Car, en fait, l'administration souhaitait regrouper les ventes de garage uniquement pour réduire les conflits de voisinage qu'ils provoquent parfois et limiter leurs désagréments esthétiques.

Le programme est légèrement modifié en 1998. Des activités obligatoires sont signifiées par volet : des corvées de propreté; la sensibilisation des citoyens pour accroître la participation aux différentes collectes sélectives (bacs verts, compost, DDD, vieux vêtements, feuilles, arbres de Noël), le regroupement des ventes de garage; l'embellissement consiste à contrer l'affichage sauvage et les graffiti, la promotion de l'embellissement, la distribution de fleurs et organiser les concours « Fleurir Montréal et Magie des Lumières ». Le volet nature en ville mentionne comme unique activité obligatoire la diffusion de l'information et l'organisation de corvées concernant l'éradication de l'herbe à poux. Il s'agit donc

d'une conception fort réductrice de la nature en ville. Mais en fait, l'année 1998 marque un virage important : les organismes sont invités à prévoir davantage d'activités spécifiques selon les caractéristiques et les besoins de leur district. Notre enquête auprès des associations Éco-quartiers a confirmé ce virage, comme on le verra plus loin. Plusieurs activités de type nature en ville, originales et non prévues à la convention, sont annoncées pour 1998-1999. Finalement, la réduction du nombre très des activités obligatoires permet à ceux qui le souhaitent de développer leurs propres orientations.

Enfin, pour revenir aux termes de la Convention, il importe, pour comprendre la dynamique du programme, de rappeler que les appels d'offres surviennent à chaque année, en principe, ce qui accentue forcément la concurrence entre les groupes locaux pour l'obtention du mandat Éco-quartier. Cette concurrence est doublée par la lutte que se livrent les différentes associations déjà mandatées pour obtenir un deuxième voire un troisième district. Dans plusieurs des cas, les responsables d'un Éco-quartier ont répondu à l'appel d'offres du district voisin, suscitant ainsi un climat de méfiance entre les organismes. Rappelons que la convention prévoit qu'un même organisme peut obtenir jusqu'à trois districts et ainsi bénéficier d'une subvention de 150 000 $.

Les autres obligations de la convention sont l'implication de l'organisme dans le réseau des groupes communautaires et des associations locales ainsi que la tenue d'une assemblée publique ouverte aux suggestions et points de vue de la population. La convention ne cherche pas à baliser davantage l'implication des organismes dans le milieu ou les règles de fonctionnement interne assurant leur caractère démocratique. Le respect de l'autonomie des organismes est respecté et, dans les faits, on prend pour acquis l'implication au milieu et le fonctionnement démocratique de l'organisme.

**Le programme Éco-quartier et l'expérience canadienne de durabilité urbaine**

Le programme Éco-quartier ne regroupe pas toutes les activités environnementales de l'administration montréalaise. Loin s'en faut ! Par contre, il condense les approches locale et sociale de l'environnement urbain en une seule initiative : son objectif est de sensibiliser la population à travers les actions des Éco-quartiers, aux questions environnementales en vue d'une éventuelle prise en charge par les citoyens. Les activités prévues portent toutefois sur une gamme réduite de questions environnementales, soit essentiellement la gestion des déchets. Car le volet de la propreté doit être compris davantage comme relevant du civisme, tandis que celui de l'embellissement tient de considérations horticoles et esthétiques. Dès lors, il s'avère utile d'identifier les aspects de l'environnement urbain qui pourraient être sous la responsabilité des associations locales mais encore absents de la convention.

L'expérience canadienne de la ville durable est riche d'enseignement (Sénécal, 1996). Elle se déploie en maint domaines qui concernent la qualité de vie en ville et le développement urbain durable (ou viable). Plusieurs auteurs ont cherché alors à définir les composantes de la ville durable (Gariépy et al. 1990; Murdie et al., 1992; Maclaren, 1996). En outre, les chapitres sur le milieu urbain de l'*État de l'environnement du Canada* (1996) et de l'*État de l'environnement du Québec* (1992) peuvent également guider l'évaluation du programme Éco-quartier. La revue de la littérature dévoile trois types de composantes : sociales, économiques et environnementales. Les deux premières touchent au mieux-être de la population et à la vitalité économique. Sur le plan environnemental, le terme le plus fréquent est celui de l'intégrité environnementale. Sous ces grandes composantes, on retrouve des points plus précis sur lesquels établir l'évaluation de la situation (l'état de l'environnement) et l'inventaire des actions à entreprendre. S'agissant d'identifier des

sujets découlant d'une programmatique environnementale, le tableau 4 tente de cerner les thèmes constitutifs de la durabilité urbaine et pouvant être repris sur une base locale par un organisme issu du milieu. Certes, les ouvrages recensés sont divers, les uns sont des bilans (Canada 1996; Québec, 1992), les autres des essais sur la modélisation d'indicateurs de qualité de vie et d'environnement. Ainsi le Modèle d'orientation communautaire de l'environnement habité (MOCEH) développé pour la Société d'hypothèque et de logement du Canada (Murdie et al., 1992) n'est pas à proprement parler destiné à définir les composantes d'un programme d'action environnementale. Il identifie néanmoins quelques-unes de ces composantes. La remarque vaut également pour le bilan de l'expérience canadienne des indicateurs de durabilité urbaine que réalisa Maclaren (1996) : les composantes de la métropole habitable sont débattues à travers les expériences du MOCEH ou d'Hamilton-Wentworth. Nous nous contentons alors de les reprendre afin de situer l'éventail des questions environnementales en milieu urbain.

Il ressort de cet exercice que si le volet recyclage répond bien aux perspectives développées à l'intérieur de l'expérience canadienne de durabilité urbaine, il en va tout autrement des deux autres volets, embellissement et propreté, qui tout en restant probablement pertinents aux yeux des citoyens, ne font habituellement pas partie d'un programme en environnement urbain. Plus encore, il est frappant de constater que nombre de thèmes environnementaux d'importance, notamment la conservation de l'eau ou de l'énergie, la réduction du bruit communautaire ou la diminution du flot d'automobiles, touchant à la qualité de vie, demandant un effort de sensibilisation, ne sont pas inclus dans le programme. Il peut arriver que des organismes Éco-quartiers les reprennent, comme des activités spécifiques, mais cela demeurent encore des initiatives marginales. Bref, les Éco-quartiers en ont réalisé très peu jusqu'à maintenant.

Les activités spécifiques réalisées à l'intérieur du programme sont généralement de type nature en ville. Elles touchent généralement des espaces de petite taille. Nous avons recensé peu d'initiatives d'envergure à ce chapitre, permettant par exemple d'augmenter la masse végétale, de renaturaliser des espaces libres ou de protéger voire conserver les espaces naturels existants. Le programme étant encore relativement jeune, il est donc normal que les organismes aient mis un certain temps avant de prendre leur envol et d'arriver à concevoir et réaliser des projets de verdissement ou de naturalisation ayant un tant soit peu d'envergure. Ce volet méritera une analyse plus poussée. De par son objet, il est dans le droit fil de l'expérience en environnement urbain.

Par ailleurs, plusieurs organismes ont souhaité réaliser un bilan environnemental de leur territoire. Cela est mentionné dans plusieurs réponses à l'appel d'offres, et répété lors de nos entretiens. Les tenants de cette approche soutiennent qu'elle constituait la première étape d'un véritable programme local d'action en environnement urbain. La question est alors de savoir si le programme pourra mener à une telle démarche intégrée en environnement urbain.

En définitive, le programme initial s'appuyait sur une vision réductrice de l'environnement urbain. Cela étant dit, par contre, ce constat doit être nuancé. En premier lieu, il faut tenir compte du fait que l'objectif prioritaire était d'étendre la collecte sélective des matières recyclables à l'ensemble du territoire urbain. En second lieu, cet objectif atteint, le programme s'est ouvert davantage à d'autres aspects de l'environnement urbain, sans les identifier clairement, de par ce volet des activités dites spécifiques au quartier et dans lequel tout semble possible. Par ailleurs, les responsables de la Ville nous ont fait valoir que des actions très limitées en termes écologiques peuvent toucher et sensibiliser la population, comme planter une plate-bande de fleurs annuelles devant une école ou un foyer pour

Tableau 4 :
Les thèmes de la durabilité urbaine selon différents programmes ou bilans réalisés au Canada

| THÈMES | Éco-quartier | Canada 1996 | Québec 1992 | Gariépy 1990 | Murdie 1992 | Maclaren 1996 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gestion des déchets (3 R) | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Embellissement (fleurissement, plantation) | Oui | Non | Non | Non | Non | Non |
| Propreté (civisme) | Oui | Non | Non | Non | Non | Non |
| Nature en ville (flore, faune, diversité) | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Oui |
| Qualité de l'airidentification des sources | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Oui |
| Conservation de l'eau (eau potable) | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Conservation d'énergie (domestique) | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Oui |
| Bilan environnemental (par quartier) | Non | Non | Non | Oui | Non | Oui |
| Conservation des écosystèmes naturels | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Diminution du flot d'automobile | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Oui |
| Promotion du transport en commun | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Réduction de l'usage des pesticides | Non | Oui | Oui | S/O | Non | S/O |
| Recours à l'évaluation environnementale | Non | S/O | Oui | Oui | Non | Oui |
| Réduction du bruit communautaire | Non | Non | Oui | Non | Non | Non |
| Amélioration des espaces verts (en nombre et qualité) | Non | Oui | Oui | Non | Oui | Non |
| Mobilisation des citoyens à l'action environnementale | Oui | S/O | S/O | Oui | Non | Oui |
| Participation des citoyens aux décisions | Non | Oui | S/O | Oui | Non | Oui |

Sources : Gariépy et al., 1990; Québec, 1992 : Murdie et al. 1992; Canada 1996; Maclaren, 1996; Montréal, 1996.

personnes âgées. Enfin, le volet nature en ville, qui est en émergence, permettra peut-être au programme Éco-quartier de se rapprocher des conceptions de la ville durable ou verte développées au Canada (Beavis, 1993).

## Premiers bilans

L'administration municipale a demandé au Groupe Léger et Léger d'évaluer le programme après une année de fonctionnement (Groupe Léger et Léger, 1996). Celui-ci a formé des groupes de discussions avec des coordonnateurs et bénévoles d'organismes conventionnés d'une part, des élus municipaux d'autre part. Il a réalisé également un sondage téléphonique d'opinion et perception auprès de résidants des districts déjà touchés par le programme au moment de l'enquête. Suivra un bilan réalisé par deux stagiaires à la Ville de Montréal, qui compilent les activités réalisées, synthétisent l'information et proposent des avenues pour le futur (Douville et Drouin, 1996). Enfin, les taux de récupération de déchets sont compilés annuellement par la Ville.

**L'enquête du Groupe Léger et Léger**

Le compte-rendu des groupes de discussions menés par le Groupe Léger et Léger (1996) illustrait les difficultés que connurent les organismes conventionnés. La notoriété du programme est faible. On souligne l'incertitude qu'entraîne l'obligation de renouvellement du mandat à chaque année. Enfin, les relations restent difficiles entre les organismes conventionnés et les services municipaux. Par contre, on s'entend sur les objectifs du programme, mais avec la distinction suivante : les coordonnateurs insistent sur la sensibilisation pour parvenir aux objectifs, alors que les bénévoles parlent davantage de prise en charge par les citoyens.

Le sondage téléphonique réalisé auprès de 1 003 résidants, constitués en échantillon stratifié selon les secteurs de résidence, a eu un taux de réponse de 60 %. Avant d'aller plus loin, rappelons que le sondage est réalisé un an seulement après l'introduction du programme. Toujours est-il, que la notoriété du programme est faible : 29 % des répondants disent connaître le programme, 9 % ont participé à une activité. Lorsqu'il s'agit d'identifier le volet le plus important selon eux, les résultats indiquent que 56 % des répondants mentionnent la propreté, 22 % le recyclage et seulement 8 % l'embellissement. L'administration municipale eut donc raison d'introduire ce volet dans le programme. Autre résultat, 70 % des répondants se déclarent satisfaits de leur environnement. Cette perception positive s'atténue dans les quartiers défavorisés. Les résultats opposent en fait des quartiers à satisfaction forte (Rosemont et Ahuntsic à 83 % et 88 %) à des quartiers à satisfaction faible (Hochelaga-Maisonneuve et Parc Extension à 47 % et 49 %).

Enfin, la table de discussions réunissant les conseillers municipaux révéla la satisfaction de tous à l'égard du programme, de même qu'un optimisme de bonne aloi pour son avenir. Les élus s'entendent également pour accorder la priorité au volet propreté, mais ils jugent que le niveau de participation est encore décevant.

**Le Bilan global de 1996**

Le bilan que réalisent deux stagiaires à la Ville en 1996 constitue, à notre connaissance, le premier effort de synthèse du programme (Douville et Drouin, 1996). Il donne un aperçu du fonctionnement du programme, en illustrant les mécanismes de sélection et le mode d'organisation des Éco-quartiers, sous une perspective systémiste. Un schéma représente le processus par lequel le programme Éco-quartier parviendra à susciter le changement : la mise en œuvre du programme met en scène le réseau des acteurs décrit comme les intrants, dans lequel la Ville, les Éco-quartiers et les citoyens agissent en symbiose pour mener des actions qui, à long terme, changeront les comportements et assureront la prise en charge du milieu par les citoyens (les extrants).

La compilation des activités donne un aperçu de la situation : 487 activités sont recensées de juillet 1995 à avril 1996, pour les 19 premiers organismes conventionnés. Ces activités se répartissent de la manière suivante : 38 % mixte, 36 % recyclage, 17 % embellissement et 9 % propreté (Ibid., p. 22). Ainsi, ce thème de la propreté, identifié prioritaire par le sondage du Groupe Léger et Léger, n'est pas valorisé de la même manière par les organismes. Il faut aussi préciser que le terme mixte regroupe principalement des activités d'animation, de communication et d'organisation interne.

En fait, la compilation des activités par volet précise le type d'activités réalisées, comme des expositions, ateliers et conférences, corvées, etc. Pour les volets mixte et recyclage, les types d'activités les plus fréquents sont ceux d'animation, de communication et d'ateliers ainsi que les contrats Ville (distribution de bacs verts et de dépliants). Pour les volets embellissement et propreté, les corvées dominent. Néanmoins, les corvées ne représentent que 12 % des activités. Ce chiffre confirme l'option de favoriser les approches incitatives, par la sensibilisation, l'information et

la communication, au détriment des actions plus directes sur le cadre de vie.

Le bilan recommandait de maintenir les trois volets, de favoriser les regroupements d'Éco-quartiers et de mieux tenir compte des spécificités de chacun des districts. À posteriori, il n'est pas interdit de penser que leurs recommandations ont été appliquées.

#### Les résultats de la collecte sélective des matières recyclables

La Ville de Montréal a fait état des résultats obtenus depuis la création des Éco-quartiers en ce qui a trait à la collecte sélective des matières recyclables. Le taux de récupération des matières recyclables était de 11,6 % en 1994, l'année précédant la création du programme Éco-quartier (Ville de Montréal, 1996). Il progressa à 12,5 % en 1995, pour atteindre 13,4 % en 1997. Certes, on est encore loin du compte pour atteindre les 40 % visés initialement.

De 1995 à 1997, l'administration municipale a procédé à de multiples campagnes publicitaires et de sensibilisation, ainsi qu'elle a étendu la collecte sélective à l'ensemble du territoire pour les immeubles de huit logements et moins. Elle attribue en partie les gains réalisés à ces différentes compagnes de promotion et au travail de terrain des Éco-quartiers. Il devient alors impossible de mesurer l'impact des Éco-quartiers. Certes, ceux-ci durent jouer un rôle dans le succès relatif de l'opération, puisqu'ils ont accompagné l'établissement de la collecte sur l'ensemble du territoire montréalais, sans qu'on puisse établir avec certitude leur part réelle dans l'obtention de ce résultat. Par contre, en comparant le rendement en kg par logement (kg/log) de chacun des districts, du 4 au 31 mai 1997, on constate que le district qui obtient le deuxième meilleur score n'était pas pourvu d'un Éco-quartier à ce moment-là. Cette remarque vise seulement à nuancer les interprétations concernant le rôle du Service ou des organismes conventionnés. On peut prétendre que le rendement varie en fonction de plusieurs autres facteurs, notamment les caractéristiques socio-économiques de la population de chaque district. Constat que tend à démontrer les différences de rendement enregistrées par district (Ville de Montréal, 1998).

## Conclusion

Premier constat, le programme Éco-quartier porte davantage sur le civisme que sur environnement urbain, comme en témoigne l'accent qui y est mis sur les questions de propreté. Il ne comprend que deux questions qui se rapportent à l'environnement urbain, soit le recyclage et la conservation du patrimoine végétal. Et encore là, ce dernier point fut plutôt négligé jusqu'à maintenant.

Deuxième constat, en comparant le programme Éco-quartier à l'expérience canadienne de durabilité urbaine, plusieurs points qui pourraient être pris en compte, même dans une optique de sensibilisation, par les Éco-quartiers, sont passés sous silence dans la convention. Ils n'en sont pas exclus pour autant : certains organismes peuvent les reprendre à titre d'activités spécifiques. Cela reste encore marginale, même si des organismes Éco-quartiers ont pu travailler accessoirement sur la réduction du trafic automobile, la conservation de l'eau potable, la réduction de l'usage des pesticides.

Enfin, si les termes propreté et embellissement s'apparentent davantage au civisme qu'à l'environnement, il faut rappeler qu'un sondage d'opinion réalisé par le Groupe Léger et Léger en 1996, auprès de citoyens qui classaient, dans l'ordre leur priorité, la propreté (56 %) bien avant le recyclage (22 %) et l'embellissement (8 %).

# CHAPITRE 3 – LES ÉCO-QUARTIERS : FONCTIONNEMENT ET IMPLICATION DANS LE RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

Ce chapitre vise à comprendre le fonctionnement des organismes conventionnés dans le cadre du programme Éco-quartier. Il sera d'abord question des activités réalisées par les organismes choisis, au nombre de neuf et répartis dans deux arrondissements de Montréal, pour une exploration spécifique de leurs rapports d'activités. Les neufs Éco-quartiers ciblés se partagent dix districts municipaux. Ils ont tous démarré leurs activités en 1995. Le choix de ces deux arrondissements tient surtout au fait qu'ils représentent les deux réalités sociales et urbaines de Montréal les plus typiques, soit les quartiers centraux anciens et défavorisés de Montréal pour l'un; les quartiers périphériques, plus récents et généralement associés à la classe moyenne pour l'autre. Des contextes urbains fort différents seront ainsi approchés : des anciens quartiers ouvriers en voie de reconversion, des quartiers résidentiels de qualité, de nouveaux espaces résidentiels et un quartier multiethnique. Différentes problématiques relatives au cadre de vie pourront donc y être abordées. Pour les fins de cette étude et dans le souci de préserver la confidentialité des personnes rencontrées, nous avons choisi de ne pas identifier les Éco-quartiers de manière directe.

En premier lieu, nous avons compilé les activités décrites dans les rapports d'activités, de façon à décrire les réalisations des Éco-quartiers et à évaluer la portée concrète du programme, notamment les impacts sur le cadre de vie.

Par la suite, nous avons réalisé des entrevues auprès des coordonnateurs [3] des Éco-quartiers. Nos questions portaient sur l'histoire de l'organisme, ses priorités d'action et son mode de fonctionnement. Nous rappelons ici que nous avons choisi de ne pas nous restreindre aux Éco-quartiers des deux arrondissements sous étude, de façon à élargir la palette des possibilités, puisque les types des organismes conventionnés sont très variés, mais aussi pour nous permettre de mieux situer le contexte dans lequel évolue les neuf Éco-quartiers sous étude. Précisons que nous avons réalisé 18 entrevues auprès d'organismes représentant 30 districts électoraux. Les coordonnateurs des neuf Éco-quartiers ciblés ont bien sûr été rencontrés.

Enfin, nous avons également réalisé de 21 entretiens auprès d'intervenants locaux (du mouvement communautaire des deux arrondissements sous étude), afin de déterminer pour les neuf Éco-quartiers ciblés, leur niveau d'intégration à l'intérieur du réseau communautaire et de leur capacité à répondre aux besoins identifiés par les autres organismes du quartier.

## Rendement des Éco-quartiers

Nous avons eu accès à l'ensemble des rapports d'activités des années 1995 (tous les rapports) et 1996 (une partie seulement), disponibles à la direction du Service de la Propreté de la Ville de Montréal. À partir d'août 1996, les rapports d'activités ont cessé d'être obligatoirement acheminé à la direction du Service. Ils sont conservés depuis dans les bureaux régionaux du Service, entre les mains du surintendant régional ou de l'agent de recherche et de liaison chargé des Éco-quartiers [4]. Cette mesure résultait d'une politique de décentralisation administrative. Elle visait en quelque sorte à accroître l'autonomie administrative des régions et à développer de meilleures relations entre les organismes et les responsables municipaux

Tableau 5 :
Les activités réalisées dans les neuf Éco-quartiers selon les quatre volets de la convention (mai 1995 à décembre 1997=212 mois d'activités)

| Types d'activité/ par volet | Recyclage | Propreté | Embellissement | Mixte | Nature en ville | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Porte en porte | 24 | 15 | 3 | 11 | 0 | 53 | 6% |
| Services | 29 | 3 | 8 | 4 | 0 | 44 | 5% |
| Corvées et travaux | 14 | 88 | 64 | 5 | 49 | 220 | 25% |
| Animation | 102 | 26 | 9 | 68 | 5 | 210 | 24% |
| Communication | 14 | 16 | 2 | 28 | 2 | 62 | 7% |
| Ville (contrat, concours, doublon) | 103 | 8 | 61 | 8 | 0 | 180 | 20% |
| Organisation interne | 17 | 20 | 6 | 69 | 3 | 115 | 13% |
| Total (nombre) | 303 | 176 | 153 | 193 | 59 | 884 | ----- |
| Total (%) | 34 % | 20 % | 17% | 22% | 7% | ----- | 100% |

Source : Rapports d'activités des organismes, programme Éco-quartier, Ville de Montréal

locaux. Cependant, aucun archivage unifié des documents n'est prévu, engendrant ainsi des difficultés pour localiser et consulter la documentation produite à l'intérieur du programme. Nous avons donc dû recueillir dans les régions les rapports d'activités de 1996 (qui manquaient) et 1997 (en entier) pour les neuf Éco-quartiers ciblés.

Nous avons analysé chacune des fiches d'activités pour les neuf Éco-quartiers ciblés. Nous avons également consulté la banque de données montée par les deux stagiaires chargés du Bilan 1996 pour la direction du Service de la Propreté (Douville et Drouin, 1996). Celle-ci n'avait pas été mise à jour depuis l'été 1996. C'est ainsi que nous avons compilé les informations contenues sur les fiches d'activités en s'inspirant du mode de traitement des données développé par les deux stagiaires.

Ces rapports contiennent une fiche pour chacune des activités réalisées. La fiche standard indique la date de l'événement, le volet du programme, le nombre de bénévoles, d'employés, de participants, de personnes touchées et de partenaires [5]. Suit la description de l'activité. D'autres documents sont parfois annexés, comme du matériel publicitaire, un dossier de presse, une copie des dépliants produits et distribués à la population, des photographies ou des lettres. Enfin, la liste des activités prévues pour les prochains six mois et le bilan budgétaire doivent être inclus. Nous n'avons pas eu accès aux évaluations des organismes produites par les professionnels de la Ville à partir des rapports d'activités. Toutefois, nous savons que ces évaluations s'appuient essentiellement sur un seul type d'indicateur de performance, soit le nombre d'activités et le nombre de personnes associées à chacune des activités, soit le nombre de bénévoles, de participants, de personnes touchées et de partenaires par activités. L'évaluation de la performance que nous proposons reprend les informations contenues dans les rapports, tout en suivant un traitement différent, notamment en distinguant les activités ayant un impact direct sur le cadre de vie.

L'utilisation des informations contenues dans les rapports d'activités commande une certaine prudence. Les limites de l'évaluation de tels documents restent importantes. D'abord, l'information est descriptive et quantitative, ne rendant nullement compte de l'impact ou de la qualité de l'activité. Ensuite, il n'y a pas de synthèse ou de bilan : les fiches d'activités se suivent sans autre commentaire. Enfin, la manière de rédiger les fiches d'activités varient grandement d'un organisme à l'autre, notamment la façon de compter les bénévoles, les participants ou les personnes touchées.

Certaines fiches foisonnent de détails et prennent soin de justifier les chiffres avancés, notamment en ce qui regarde le nombre de bénévoles, de participants et de personnes touchées. D'autres, par contre, sont avares de commentaires. Si, en règle générale, les informations contenues dans les rapports apparaissent réalistes, il arrive que dans certains cas, les chiffres fournis ne semblent pas justifiés. Ainsi, un membre de l'organisme peut publier une rubrique environnementale dans un journal de quartier et indiquer qu'il a ainsi touché 14 000 personnes. De la même façon, un Éco-quartier présente des résultats surprenants lorsqu'un membre de l'équipe visite une école primaire, pour y faire une communication ou exposition : il peut alors compter tous les professeurs de l'école comme des bénévoles, tous les élèves comme des participants et tous les parents d'élèves comme des personnes touchées. C'est pourquoi le nombre des personnes touchées par activité peut susciter en maintes occasions de nombreuses réserves. Ces données ne semblent pas utilisables, notamment parce que la méthode de compilation des personnes touchées n'est pas standardisée. Par contre, la plupart des organismes s'emploient à donner une représentation juste de leurs activités et, de ce fait, restent prudents sur le nombre des personnes touchées. Quoi qu'il en soit, nous avons compilé les données sur le nombre de personnes touchées dans le tableau, sans les commenter ni leur accorder une attention particulière.

Par contre, les fiches d'activités restent les seules informations disponibles. Elles émanent de coordonnateurs des organismes qui travaillent de bonne foi à l'intérieur d'un programme d'action volontaire pour l'amélioration du cadre de vie. Certes, les chiffres fournis n'ont été ni vérifiés et validés. Cependant, il ne nous appartient pas de les mettre en doute. De toutes façons, à défaut d'informations supplémentaires, nous allons tenter d'évaluer le rendement des organismes conventionnées à partir des informations disponibles.

**Regard sur les neuf Éco-quartiers ciblés**

Les neuf Éco-quartiers ciblés sont, d'entrée de jeu, représentatifs de l'ensemble des organismes conventionnés, à tout le moins ceux du début du programme, en 1995 et 1996. Sept ont été créés spécialement lors de l'appel d'offres. Deux émanent d'organismes existants. Les deux organismes déjà constitués, d'ailleurs intégrés dans le réseau communautaire de leur quartier, proviennent des quartiers péricentraux.

Des neuf organismes conventionnés en 1995, deux ont connu des difficultés importantes au point de cesser leurs activités. Un autre a connu des problèmes importants de gestion interne. L'organisme a conservé le mandat Éco-quartier mais une équipe totalement renouvelée a pris la relève. Si, au départ, un seul des neuf organismes gère deux districts, la situation a légèrement changé depuis : un des Éco-quartiers issus du réseau communautaire a obtenu le mandat de deux districts voisins, reprenant le mandat des organismes non reconduits. Il reste donc, actuellement, cinq organismes agissant sur un seul district, un organisme agissant sur deux districts et un dernier est responsable de trois districts.

Les neuf Éco-quartiers ciblés, représentant dix districts électoraux, ont réalisé de 1995 à 1997, un total de 884 activités. La compilation faite à partir des rapports d'activités, par district, s'inspire de la typologie des activités présentée dans le Bilan du programme de 1996 (Douville et Drouin, 1996). Ainsi, dans un premier temps, nous avons voulu distinguer les activités, par volet, selon qu'il s'agisse d'une activité d'impact direct (porte en porte, corvée, services), des activités d'impact indirect (animation et communication) et des contrats obtenus de la Ville (distribution de bacs verts, de dépliants, de fleurs et organisation de concours municipaux) et, enfin, les activités reliées à l'organisation et la gestion de l'organisme.

Tableau 6 :
Le rendement des neuf Éco-quartiers : le nombre de bénévoles, participants et partenaires par activités par types d'activités (mai 1995-décembre 1997 = 212 mois)

| Types d'activité (nombre) | activités | bénévoles | employés | participants | touchés | partenaires |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Porte à porte | 53 | 191 | 50 | 1470 | 36681 | 33 |
| Services | 44 | 17 | 28 | 592 | 4698 | 35 |
| Corvée et travaux | 220 | 1095 | 259 | 9749 | 29856 | 356 |
| Animation | 210 | 462 | 154 | 12972 | 34712 | 383 |
| Communication | 62 | 76 | 50 | 575 | 67126 | 43 |
| Ville (contrat, concours, doublon) | 180 | 613 | 273 | 5863 | 320297 | 155 |
| Organisation interne | 115 | 120 | 112 | 1164 | 2016 | 224 |
| Total | 884 | 2574 | 926 | 32385 | 495386 | 1229 |

Source : Rapports d'activités des organismes, programme Éco-quartier, Ville de Montréal.

Parmi les premiers constats dégagés (tableau 5), il faut souligner que le volet recyclage occupe le haut du pavé durant la période allant de 1995 à 1997, puisque 34 % des activités se retrouvent sous cette rubrique. Le volet mixte, qui comprend les activités mêlant les trois volets principaux, apparaît également important avec 22 % du total des activités. Précisons à cet égard qu'il s'agit généralement d'activités d'animation et d'organisation interne. L'importance accordée aux volets propreté et embellissement est moindre avec respectivement 20 % et 15 %. Loin derrière, le volet nature en ville ne suscite que 7 % des activités [6]. Si on reprend notre typologie des activités en distinguant celles d'impact direct et d'impact indirect, trois constats s'imposent : le premier est à l'effet que le nombre des activités de type porte en porte est très réduit. Le porte en porte était pourtant présenté, par les initiateurs du programme, comme le moyen le plus approprié pour sensibiliser les gens à des pratiques durables en environnement. Peu de services sont offerts, notamment de conseils spécialisés en compostage ou en agriculture biologique. Par contre, les corvées de propreté et d'embellissement, qui ont justement un impact direct sur le cadre de vie, occupent une part importante du bilan avec 25 %, soit plus de 220 activités. En définitive, 317 activités touchant directement les gens ou ayant un impact direct sur le cadre de vie ont été réalisées, ce qui représente 36 % du total des activités.

Les activités d'animation et de communication étaient destinées à prendre une place importante, puisqu'il s'agit d'un programme orienté vers des pratiques de sensibilisation. Elles occupent en effet 31 % du total des activités. C'est beaucoup et peu à la fois, car s'y mêlent la participation à des fêtes communautaires, des pièces de théâtre dans des écoles ou la visite au Centre de tri des déchets de Montréal, ainsi que la rédaction de dépliants ou d'articles dans les journaux locaux.

Par ailleurs, il est étonnant de constater le poids important des activités qui prolongent celles de l'administration municipale : les sous-contrats reçus de la Ville, les doublons comme la distribution de fleurs ou de compost et l'organisation des concours municipaux absorbent le cinquième (20 %) du champ des interventions [7]. Ces activités entraînent souvent une rémunération supplémentaire de la part de la Ville. Quant aux activités d'organisation, elles n'accaparent que 13 % du total, soit un niveau habituel pour des organismes communautaires de ce type.

Ces 884 activités ont mis en scène des bénévoles, des employés, des participants et des partenaires. Les chiffres au tableau 6 donnent à penser que les organismes conventionnés sont parvenus à mobiliser la population et à regrouper des citoyens

autour d'actions prévues dans la convention. Cette première impression demande plus d'approfondissement, surtout en ce qui regarde le rendement annuel et le nombre moyen de bénévoles à une activité Éco-quartier.

Ces 884 activités se sont étalées sur trois ans. Le corpus de rapports d'activités consultés se rapportait, selon chacun des Éco-quartiers, à des périodes allant de 16 à 30 mois. En tout, les rapports des neuf organismes couvraient un total de 212 mois/activités, c'est-à-dire une moyenne de 24 mois par organisme. Nous avons ainsi cherché à connaître le rendement annuel moyen (sur 12 mois) du programme dans son ensemble et, par la suite, de chacun des neuf Éco-quartiers ciblés.

**Bilan global des activités**

Si on accepte de prendre les neuf organismes ciblés comme un échantillon représentatif de l'ensemble des conventionnés, soit les 36 organismes actuellement en opération, pour la période 1995-1997, nous obtenons un rendement de 1 800 activités par an, soit 645 activités d'impacts directs (porte en porte, services et corvées) et 553 activités d'animation et de communication. Pour l'ensemble des activités, les Éco-quartiers auraient mobilisé annuellement, en suivant la même logique qui veut que le bilan des neuf Éco-quartiers soit représentatif de l'ensemble, **5 244 bénévoles/activités, 65 992 participants/activités et atteint 1 009 465 personnes touchées/activités.** Il s'agit de personnes/activités, donc la compilation du nombre de personnes concernées par chacune des activités, suivant les catégories bénévoles, participants ou personnes touchées. Ainsi, la même personne peut être comptée dans plusieurs activités. Mais, si on met en parallèle la population totale de Montréal [8] (1 076 660 en 1996) et les personnes/activités, tout en sachant que les deux données ne rendent pas compte de la même réalité (la population totale et des personnes/activités), on pourrait tout de même conclure que **le nombre de bénévoles/activités équivaut à peine à 0,5 % de la population totale de la Ville; le nombre de participants/ activités équivaut à 6 % de la population totale de la Ville; et, enfin, le nombre de personnes touchées à 94 % de la population totale de la Ville.** De tels résultats vont dans le droit fil du sondage Léger et Léger de 1996 qui situait la participation à 2,4 % des Montréalais.

Le rendement peut différer d'un organisme à l'autre. Il est intéressant de le comparer en distinguant les types d'activités, le nombre de bénévoles et de participants (tableau 7). Les organismes, identifiés par un numéro et le type de quartier (péricentral ou périphérique), se démarquent donc peu les uns des autres. Soit dit en passant, l'Éco-quartier 1-2 représente l'organisme conventionné sur deux districts. Il présente un rendement comparable aux autres, même s'il bénéficie d'une subvention deux fois plus importante. Quant aux organismes 4, 8 et 9, qui ont connu des difficultés (8 et 9 n'ont pas été renouvelés), se situent tous sous la moyenne. L'organisme 8 est toutefois près de la moyenne et, fait non négligeable, il atteint la moyenne quant aux nombre d'activités d'impact direct. Il semble parfaitement performant quant aux nombre de bénévoles, de participants et de partenaires. L'organisme 6 réalise un record très faible, bien qu'il est vu son mandat reconduit depuis 1995 : non seulement il réalise peu d'activités, mais il mobilise peu de bénévoles et de partenaires. L'organisme 7 s'avère parmi les plus performants à tous égards. Enfin, l'organisme 10, qui obtiendra en 1998 le mandat de deux districts supplémentaires, présente effectivement un rendement légèrement supérieur à la moyenne, axé davantage sur les activités d'animation et de communication (impact indirect), tout en mobilisant peu de bénévoles et de participants. Par ailleurs, le nombre moyen de partenaires par activités semble un bon indicateur du rendement, car les variations enregistrées d'un organisme démontrent que les organismes très actifs ont plus de partenaires que les autres. Rappelons que

Tableau 7 :
Le rendement annuel de chacun des neuf Éco-quartiers : le nombre d'activités, le nombre de bénévoles, participants et partenaires par activités (1995-1997)

| Éco-quartiers | Nombre moyen d'activités (toutes les activités) | Nombre moyen d'activités (d'impact direct) | Nombre moyen d'activités (d'impact indirect) | Nombre moyen de bénévoles (toutes les activités) | Nombre moyen de participants (toutes les activités) | Nombre moyen de partenaires (toutes les activités) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1-2 (quartier péricentral) | 55 | 19 | 18 | 3 | 36 | 2 |
| 3 (quartier péricentral) | 42 | 16 | 11 | 2 | 29 | .25 |
| 4 (quartier péricentral) | 28 | 9 | 9 | 5 | 34 | 1 |
| 5 (quartier péricentral) | 74 | 24 | 14 | 2 | 22 | 1 |
| 6 (quartier péricentral) | 36 | 12 | 9 | 3 | 16 | .15 |
| 7 (quartier périphérique) | 78 | 30 | 34 | 2 | 77 | 2 |
| 8 (quartier périphérique) | 47 | 18 | 13 | 6 | 50 | 3 |
| 9 (quartier périphérique) | 30 | 11 | 13 | 4 | 34 | .5 |
| 10 (quartier périphérique) | 71 | 19 | 26 | 1 | 28 | 3 |
| Moyenne des 9 organismes | 51 | 18 | 16 | 3 | 36 | 1.3 |

Source : Rapports d'activités des organismes, programme Éco-quartier, Ville de Montréal.

la convention demande aux organismes de s'impliquer dans la communauté et de susciter des partenariats.

En reportant les données sur une année, le rendement moyen des neuf organismes est de 51 activités par an, dont seulement 18 à impact direct sur le gens ou le cadre de vie, 16 à impact indirect. Ces activités regroupent en moyenne trois bénévoles, 36 participants et 1,3 partenaires.

Enfin, le tableau 8 illustre le profil moyen d'une activité Éco-quartier selon les différents types d'activités. Il ressort que les activités typiques suscitent une participation relativement nombreuse, notamment les activités d'impact direct. Le nombre de participants aux corvées et autres travaux est aussi relativement important.

Un tel rendement est-il suffisant ? Certes, il nous impossible de qualifier le bilan des activités. Ainsi, une corvée de propreté dans une ruelle a pu mobiliser des dizaines de résidants et susciter une réelle prise de conscience sur la responsabilité vis-à-vis le cadre de vie. Quelques citoyens qui ont planté des arbustes devant une école primaire ont pu aussi développé une réelle passion pour le verdissement ? Le contraire peut être tout aussi vrai. En d'autres termes, le rendement observé est-il de nature à permettre l'amélioration du cadre de vie ? Disons-le tout de suite, nous ne pouvons

Tableau 8 :
Le nombre moyen de bénévoles, participants et partenaires par activités par types d'activités

| Nombre moyen par activité/ | activité | bénévoles | employés | participants | touchés | partenaires |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Porte en porte | 1 | 4 | 1 | 28 | 692 | 1 |
| Services | 1 | 0 | 1 | 13 | 107 | 1 |
| Corvée et travaux | 1 | 5 | 1 | 44 | 136 | 2 |
| Animation | 1 | 2 | 1 | 62 | 165 | 2 |
| Communication | 1 | 1 | 1 | 9 | 1083 | 1 |
| Ville (contrat, concours, doublon) | 1 | 3 | 2 | 33 | 1779 | 1 |
| Organisation interne | 1 | 1 | 1 | 10 | 18 | 2 |
| Nombre moyen total | 1 | 3 | 1 | 36 | 560 | 1 |

Source : Rapports d'activités des organismes, programme Éco-quartier, Ville de Montréal.

pas dans le cadre de la recherche, répondre à de telles questions. Mais, d'ores et déjà, **nous savons que les organismes conventionnés parviennent à répondre à leur mandat initial, c'est-à-dire à déployer un calendrier d'activités correspondant aux exigences du programme Éco-quartier**. Par contre, de 1995 à 1997, nous avons observé peu d'innovation : les organismes débordent peu du cadre fixé par la convention et le nombre d'activités spécifiques reste faible.

## La situation budgétaire des organismes

Les rapports d'activités des organismes contiennent la fiche budgétaire de l'année et les prévisions pour l'année suivante. Rappelons que les organismes conventionnés reçoivent une subvention de 50 000 $ par district électoral. Certains d'entre eux agissent sur deux ou trois districts, multipliant d'autant la subvention de base.

Nous avons compilé les prévisions budgétaires de l'année 1997 des neuf Éco-quartiers des deux arrondissements ciblés. Les montants indiqués sous la colonne budget total comprennent la subvention de base et, le cas échéant, le surplus de l'année précédente, les subventions d'autres programmes dont ceux de création d'emplois et toutes formes d'autofinancement (autres contrats, dons, etc.). Le premier constat est à l'effet que les organismes ont un comportement assez semblable quant à l'administration des fonds, sauf l'organisme qui gère deux districts électoraux. Il reçoit une subvention de base de 100 000 $, réinvestie pour beaucoup dans l'organisation d'activités. Sinon, les organismes parviennent difficilement à s'autofinancer, mais reçoivent des subventions d'autres programmes d'emploi ou de réinsertion sociale.

La répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires de l'année 1997 vise à départager la part des salaires versés et des frais fixes vis-à-vis les sommes consacrées à l'organisation des activités. Il ressort que les salaires occupent en moyenne 56 % des dépenses des organismes et les frais fixes 17 % (loyer, téléphone, achat d'équipement, etc.). Il reste 25 % pour l'organisation des activités.

On est à même de constater que les organismes qui consacrent une part importante de leur budget au salaire, dépassant les 70 % du budget total, sont précisément ceux qui ne reçoivent peu ou pas de subvention d'autres programmes d'emplois.

Cet exercice de compilation des fiches budgétaires ne permet pas de titrer des conclusions spectaculaires. Néanmoins, il se dégage certains traits importants du

Tableau 9 :
Regard sur les prévisions budgétaires des 9 Éco-quartiers

| | Revenus | | | Dépenses | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Éco-quartier | Budget total ($) | Programme d'emploi(%) | Autofinancement (%) | Salaires (%) | Frais fixes (%) | Activités (%) | Surplus Déficit (%) |
| 1-2 | 152 663 | 8 | 1 | 29 | 13 | 58 | 0 |
| 3 | 69 687 | 9 | 17 | 61 | 16 | 23 | 0 |
| 4 | 71 714 | 8 | 3 | 49 | 17 | 21 | 13 |
| 5 | 69 457 | 21 | 0 | 71 | 8 | 14 | 7 |
| 6 | 67 000 | 1 | 1 | 55 | 19 | 23 | 3 |
| 7 | 70 729 | 1 | 1 | 69 | 19 | 12 | 0 |
| 8 | 53 000 | 0 | 3 | 74 | 25 | 17 | -16 |
| 9 | 62 000 | 0 | 1 | 62 | 23 | 15 | 0 |
| 10 | 79 831 | 24 | 2 | 72 | 9 | 19 | 0 |
| Total | 695 981 | 10 | 4 | 56 | 17 | 25 | 2 |

fonctionnement des organismes. En premier lieu, il est certain que les règles de fonctionnement du programme ne peuvent que conduire à des pratiques uniformes d'un organismes à l'autre : la convention oblige l'engagement d'un coordonateur rémunéré et de louer un local. En second lieu, les activités prévues à la convention, que ce soit les corvées ou le travail de sensibilisation, n'exigent pas d'investissements majeurs, sinon le temps et la détermination des employés de l'organisme. Il est donc difficile d'évaluer le rendement des organismes sur la base du budget reçu et des activités réalisées, en particulier après avoir constaté que le programme est tournée sur le travail de sensibilisation. Comment mesurer les effets de la sensibilisation ?

Deux questions restent entières dans les circonstances. La somme de 50 000 $ est-elle trop généreuse, suffisante ou insuffisante. Nous avons constaté dans la partie précédente que les organismes parviennent, sauf exception, à remplir adéquatement le mandat reçu. Ces derniers complètent le programme d'activités pour lequel ils reçoivent la subvention. Par ailleurs, nous venons de démontrer que les organismes doivent consacrer une bonne part de leur budget à des frais incompressibles, les salaires et le maintien d'un local. On peut alors prétendre que la subvention est suffisante pour réaliser le mandat confié. Après tout, par comparaison, le montant de 50 000 $ correspond au salaire d'un professionnel municipal. Avec ce montant, les organismes s'emploient à des activités variées. En d'autre termes, pour le même montant (le salaire d'un fonctionnaire) l'administration bénéficie d'une force de travail accrue et étend la gamme des services rendus à la population. Par contre, à partir de notre étude, rien ne semble justifier une hausse de la subvention.

La seconde question concerne les activités spécifiques. On sait que le programme ne couvre qu'une faible partie de la problématique environnementale urbaine. Les organismes sont invités, depuis 1998, à développer des activités dites spécifiques. Or, dans les faits, de 1995 à 1997, ils en réalisèrent très peu. La part du budget disponible pour l'organisation d'activités ne permet d'entreprendre des activités d'envergure. Pour ce faire, il importe de trouver des moyens financiers externes et des partenariats forts avant de se lancer dans de telles aventures. Ceci étant, s'il faut croire que l'expérience de l'Éco-quartier 1-2 est représentative des regroupements territoriaux, le fait de concentrer la subvention de deux ou trois districts vers un seul organisme permettrait d'accroître de beaucoup la part du budget consacré aux activités.

## Orientations, organisation et intégration communautaire

Au cours de l'été 1998, nous avons rencontré 18 coordonnateurs d'organismes conventionnés, incluant les neuf des arrondissements ciblés. L'entretien semi-dirigé suivant un canevas pré-établi [9], demanda en moyenne deux heures. Il visait à connaître le profil de l'organisme, ses objectifs de départ, ses orientations actuelles et sa conception du programme. Il cherchait à comprendre la structure organisationnelle des organismes. Il devait également révéler le niveau d'intégration à la vie de quartier, la qualité des relations entretenues avec la Ville et les priorités pour l'avenir du programme.

Nous avons choisi d'étendre le nombre de répondants à 18 organismes (donc à 50 % du total des conventionnés), représentants 30 districts (donc 60 % des districts) lorsque nous avons pris connaissance de la très grande variété des organismes. Le choix des organismes s'est fait selon trois critères : 1) la représentativité territoriale (qu'au moins un Éco-quartier soit rencontré dans chacun des arrondissements); 2) la représentativité organisationnelle (que chacun des types d'organisme soit proportionnellement bien couvert [10]); 3) la disponibilité des coordonnateurs à nous recevoir. Les neuf arrondissements de Montréal ont été touchés ainsi que chacun des types d'organisme (six organismes nés spontanément pour le programme, six

organismes pré-existants du réseau communautaire, quatre de sport, loisir ou caritatif, ainsi que deux écologistes).

**Le profil des organismes**

Les 18 organismes touchés par l'enquête étaient plutôt représentatifs des tendances dévoilées au chapitre précédent : à l'origine huit d'entre eux sont apparus spontanément pour répondre à l'appel d'offres et dix existaient auparavant. Par ailleurs, plusieurs organismes dits spontanés ont mentionné qu'ils avaient voulu rapidement s'intégrer au réseau des organismes communautaires de leur quartier. En fait, les coordonnateurs des 13 organismes disaient participer activement à la vie associative ou communautaire du quartier. Il ne restait que cinq organismes peu ou pas impliqués localement. Leur coordonnateur préférant se concentrer sur les activités obligatoires de la convention, ne voyant pas d'intérêt à établir des partenariats avec d'autres associations ou à participer aux Tables de concertation par quartier. Ces coordonnateurs disaient manquer de temps pour de telles choses. Cela dit, toutes les personnes rencontrées soulignèrent que le développement de partenariat et l'intégration à la vie communautaire locale exigeaient un fort investissement en temps.

À prime abord, le profil des organismes, qu'ils soient nés pour le programme ou pré-existants, à tendance à se confondre. L'origine de l'organisme tend à perdre en importance. Après trois ans d'activités, plusieurs organismes ont fini par évoluer vers le modèle plus classique du groupe communautaire montréalais, dont l'emblème est la participation à la Table de concertation des organismes communautaires du quartier.

**La perception du programme selon les organismes**

Les objectifs poursuivis par les organismes témoignent d'une grande constance d'un organisme à l'autre. D'une part, la moitié des coordonnateurs ont une formation en environnement au sens large (géographie, biologie, écologie ou sciences de l'environnement). Parmi les raisons mentionnées pour justifier leur implication dans un Éco-quartier, d'autre part, 12 des répondants ont mentionné être très intéressés par les termes du programme. Ceux-ci ont dit vouloir travailler pour accroître la participation des citoyens à la collecte sélective ou favoriser une plus grande prise de conscience à l'endroit des questions de propreté et d'embellissement. Parmi les autres raisons mentionnées, deux seulement évoquèrent la défense de l'environnement, trois la création d'emploi, un la défense du quartier, et un dernier la promotion de l'usage du vélo. Au regard des objectifs contenus dans la convention, huit souhaitaient agir en priorité sur le recyclage des déchets, quatre pour l'embellissement, deux sur la nature en ville et un seul pour la propreté. Deux disaient vouloir agir sur l'ensemble des problèmes environnementaux. Le dernier était davantage préoccupé par la création d'emplois. Une majorité de coordonnateurs (10) comprennent le concept de cadre de vie à l'intérieur des pratiques d'embellissement et de propreté. Huit coordonnateurs souscrivent plutôt à une conception sociale, proche de l'expérience des quartiers en santé et des indicateurs de qualité de vie, ou à une conception environnementaliste, qui n'était pas sans rappeler les idéaux de durabilité urbaine.

Tous les coordonnateurs s'accommodent plutôt bien des termes de la convention. La plupart (14) n'entrevoient que des changements mineurs. Quatre seulement souhaiteraient apporter des changements majeurs aux termes de la convention. Ils lui reprochent surtout de maintenir des activités aucunement liées à l'environnement ou de servir de relais à l'administration municipale (sous-contrats, doublons, concours municipaux). Cette relative satisfaction des coordonnateurs est atténuée par une compréhension élastique de la même convention : certains refusent même d'accomplir des activités pourtant obligatoires, comme l'organisation de corvées touchant la pollution canine, voire

toutes les activités du volet propreté. Cinq laissèrent clairement entendre que la réalisation du programme demeure, somme toute, peu exigeante : ils auraient le temps et le loisir de faire ce qui les intéresse vraiment. Deux ont carrément affirmé ne faire que ce qui les intéresse, en fonction de leurs propres priorités ou des besoins exprimés dans le quartier.

Nous avons alors voulu connaître les activités spécifiques que chacun des organismes avaient mises de l'avant. D'entrée de jeu, sept coordonnateurs avaient une lecture restrictive du programme : ils ne comptaient développer aucune activité spécifique. Ils souhaitaient d'abord et avant tout poursuivre dans la même veine : distribuer des bacs verts, étendre la collecte sélective, planter des massifs fleuris. À contrario, 11 d'entre eux réalisaient ou prévoyaient développer des activités spécifiques. Parmi celles-ci, nous notons l'aménagement de jardins écologiques, la plantation d'une érablière sur une friche industrielle, la création d'arboretums dans des cours d'école, la lutte à l'usage domestique des pesticides, le verdissement de ruelles ou de terrains vagues ou encore la production de murale pour contrer les graffiti. Ces activités n'étaient pas présentées, règle générale, comme majeures ou importantes dans la programmation de l'organisme. Seuls deux Éco-quartiers en avaient fait une priorité. Les neuf autres Éco-quartiers ayant développé des activités spécifiques ont davantage insisté sur la portée sociale de leur programmation, notamment l'élaboration de projets créateurs d'emplois ou liés à la vie locale comme l'organisation d'une fête de quartier.

Nous nous sommes intéressés à la compréhension des coordonnateurs du nouveau volet nature en ville. Ceux-ci ont tous affirmé que le volet n'était pas suffisamment défini. Plusieurs en réduisaient la portée à l'unique activité obligatoire de la convention sous cette rubrique : l'éradication de l'herbe à poux. Quelques-uns y engageaient, par contre, beaucoup d'efforts. Le tableau 10 présente les grandes lignes des réactions vis-à-vis l'introduction de ce nouveau volet de la « nature en ville » : 5 organismes le jugent non pertinent et ne planifient pas d'activité à ce chapitre. Plusieurs entrevoient un nombre très limité de projets. Peu d'entre eux sont déjà réalisés ou en voie de l'être. Seulement deux organismes mettent l'emphase sur ce volet au point d'y inclure plusieurs activités.

**Tableau 10 :**
**La perception des coordonnateurs du volet « Nature en ville » et les activités réalisées et prévues**

| | Oui | Non / Aucun | Peu | Plusieurs |
|---|---|---|---|---|
| Le volet est-il pertinent ? | 13 | 5 | - | - |
| Planifiez-vous des projets pour ce volet ? | 13 | 5 | 6 | 7 |
| Avez-vous des projets déjà réalisés ou en voie de l'être ? | 7 | 12 | 5 | 2 |

Cette interprétation différenciée du volet « nature en ville » est révélatrice des différentes tendances qui traversent le programme Éco-quartier. Au fil de l'entrevue, trois conceptions différentes du programme s'entrechoquent : la première est véhiculée par les sept coordonnateurs qui souhaitent travailler à l'intérieur du cadre de la convention actuelle, sans en étendre la portée, ni modifier les thématiques; la seconde s'appuie sur les neuf coordonnateurs soucieux de l'impact social du programme et fortement engagés dans la vie communautaire locale; la dernière est exprimée par deux coordonnateurs davantage préoccupés par des considérations écologistes et néanmoins engagés dans la vie communautaire locale.

**Les structures organisationnelles**

Nous avons présenté, au chapitre précédent, l'origine des organismes conventionnés. Ceux-ci diffèrent les uns des autres quant à leur mode de fonctionnement

et à leur structure organisationnelle. Nous retrouvons sept organismes qui, nés pour le programme Éco-quartier, maintiennent un mode d'organisation minimal : un conseil d'administration formé d'individus ne représentant pas des groupes ou organismes constitués, une assemblée publique annuelle qui réunit très peu de gens (de 4-5 à une vingtaine de personnes), fonctionnant avec peu d'employés et de bénévoles. Le coordonnateur accapare alors à lui seul la majeure partie des tâches de conception, d'organisation et de décision.

Les 11 autres organismes rencontrés possèdent une structure plus complexe. La plupart des Éco-quartiers issus de groupes pré-existants (10) maintiennent un lien très fort avec l'organisme d'origine. Il en résulte un système organisationnel plus vaste dans lequel s'imbrique l'Éco-quartier : quelques-uns de ces Éco-quartiers sont régis par l'organisme pré-existant comme de simples délégations; certains n'ont pas de conseil d'administration spécifique; pour certains le programme Éco-quartier n'est qu'une source de subvention parmi d'autres. Dès lors, dans presque tous les cas, il demeure une sorte de confusion entre l'organisme pré-existant, qui a soumis la proposition et parrainé la naissance de l'Éco-quartier, et le mandat Éco-quartier. Ainsi, il est parfois difficile de trancher entre les activités faites sous le chapeau Éco-quartier et celles relevant de l'organisme pré-existant qui poursuit ses activités. Par exemple, lors de l'entrevue, des coordonnateurs ont présenté de leurs réalisations, en spécifiant celles qui relevaient de l'Éco-quartier et celles découlant du mandat général de l'organisme. En clair, ces organismes gèrent plusieurs subventions et œuvrent en plusieurs domaines. Finalement les organismes communautaires moulent leurs activités, et incidemment leur structure organisationnelle, en fonction des programmes de subvention disponibles. Cette confusion s'accroît donc lorsque des organismes conventionnés obtiennent plusieurs mandats issus de différents programmes de subvention. Le mandat Éco-quartier n'est plus qu'un mandat parmi d'autres, ni plus ou moins important que les autres.

Nous avons demandé à chacun des coordonnateurs de nous indiquer le nombre de personnes œuvrant à différents titres aux activités de l'Éco-quartier (tableau 11). Il en ressort finalement que par-delà le poste de coordonnateur, qui est prévu dans la convention, le programme aurait permis de créer 42 postes à temps plein et 35 à temps partiel, ainsi que 245 postes contractuels. Il faut dire que la plupart des emplois ainsi crées sont financés à même des programmes gouvernementaux de soutien à l'emploi ou de réinsertion sociale, comme les programmes PAIE, ou encore des programmes estivaux d'emplois étudiants. Ils sont généralement destinés à des personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale. Dans le même ordre d'idées, trois organismes se préparaient à recevoir une subvention du Fonds de lutte à la pauvreté et devront engager prochainement plusieurs personnes. En d'autres termes, le programme Éco-quartier crée finalement très peu d'emplois réels. Il draine des subventions qui autrement auraient été dirigées vers d'autres organismes communautaires ou caritatifs, déjà actifs dans le quartier. Par ailleurs, les organismes ne possèdent généralement pas de membres actifs. Ils se contentent d'un réseau de bénévoles pouvant être mobilisés au besoin.

Si on compare le profil des différents organismes, force est d'admettre que deux situations cohabitent à l'intérieur du programme. En premier lieu, on trouve des organismes qui disposent de très peu de ressources humaines. mis à part le coordonnateur, soit un ou deux employés à temps partiel, payés à même un programme de réinsertion sociale et généralement pour quelques mois. En second lieu, quelques organismes possèdent un personnel plus nombreux, temps plein et temps partiel confondus. Enfin, trois organismes présentent le profil de véritables petites entreprises, avec 13-15 employés et de nombreux contractuels.

Tableau 11 :
Le nombre des personnes actives par organisme

| Éco-quartiers | Coordonnateur | Employés Temps plein | Employés Temps partiel | Employés contractuels | Membres actifs | Bénévoles |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 12 |
| 2 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 15 |
| 3 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 20 |
| 4 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 40 |
| 5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 7 |
| 6 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 100 |
| 7 | 1 | 0 | 4 | 4 | 15 | 20 |
| 8 | 1 | 3 | 0 | 33 | 0 | 100 |
| 9 | 2 | 4 | 2 | 0 | 100 | 0 |
| 10 | 1 | 3 | 1 | 0 | 100 | 0 |
| 11 | 1 | 13 | 0 | 200 | 0 | 70 |
| 12 | 1 | 3 | 2 | 2 | 0 | 20 |
| 13 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 30 |
| 14 | 1 | 10 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 15 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 20 |
| 17 | 1 | 1 | 2 | 0 | 14 | 8 |
| 18 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 20 |
| Total | 19 | 42 | 35 | 245 | 249 | 482 |

Les premiers sont généralement, mais pas tous, confinés à l'intérieur d'un seul district, et ainsi réduits à une subvention de 50 000 $ par année. Il est évident que les organismes du deuxième type, disposant de plus de ressources, reçoivent en général une subvention Éco-quartier pour deux ou trois districts électoraux, soit de 100 000 $ ou 150 000 $.

La situation financière des organismes reflètent cette dualité à l'intérieur du programme. Parmi les coordonateurs rencontrés, dix d'entre eux indiquent que, pour l'année 1998, ils reçoivent moins de 10 000 $ en financement externe, soit sous la forme de subventions, ou sous la forme d'autofinancement. Deux organismes comptent entre 10 000 et 50 000 $ de ces types de financement externe. Enfin, six organismes bénéficient d'entrées de plus de 50 000 $, dont au moins trois de montants dépassant 100 000 $ et un avoisinant les 2 millions $.

Parmi ces organismes disposant d'un budget annuel plus important, certains ont obtenu le contrat de gérer un Éco-centre de la Ville de Montréal. Il s'agit de lieux aménagés par la Ville pour recevoir et traiter les déchets dangereux et les gros morceaux. La gestion en est confiée à des organismes indépendants en raison de plus de 100 000 $ par an.

**Le territoire : contrainte spatiale et rivalité entre les organismes**

Le choix du district électoral comportait des contraintes intrinsèques : il s'agit d'un territoire de petite taille qui ne correspond pas à celui des quartiers dits sociologiques ou des aires couvertes par les organismes locaux comme les CLSC ou les Tables de concertation par quartier. Cela dit, au fur et à mesure que le programme se développa, il devenait évident que cette échelle apportait des contraintes supplémentaires. D'abord, plusieurs organismes s'empressèrent de solliciter des mandats sur deux ou trois districts. Ils ont répondu à des appels d'offres concernant des districts non encore conventionnés. Par contre, il est arrivé de répondre à des appels d'offres concernant des districts déjà conventionnés, rivalisant

ainsi avec l'organisme du district voisin. En d'autres termes, la procédure par appel d'offres et l'obligation de renouveler le mandat à tous les ans contribuèrent à créer un véritable climat de rivalité à l'intérieur du programme et à miner ainsi les efforts de collaboration entre les organismes. Le mouvement d'extension territoriale s'accompagna d'une sorte de course aux districts.

Tous les coordonnateurs rencontrés, à deux exceptions près, étaient préoccupés par le prochain appel d'offres, en 1999, soit parce qu'ils concurrenceront un organisme voisin, soit parce qu'ils craignent de perdre leur mandat. Parmi les organismes disposant de trois mandats (ou districts), ce qui est le maximum, certains souhaiteraient s'étendre davantage. Les deux exceptions consistaient en des organismes chargés déjà de trois districts qui correspondent au quartier auquel ils s'identifient.

La question du territoire révèle donc une même situation de dualité entre les organismes disposant de moyens extérieurs au programme, parfois implantés sur plus d'un district, tout en cherchant à croître encore et les organismes désireux de maintenir l'approche locale et d'opérer dans un seul district.

**Partenariat et fonctionnement démocratique**

Les organismes Éco-quartiers doivent nouer des collaborations avec le milieu, soit avec les autres organismes issus du mouvement associatif du quartier, mais aussi avec les services municipaux ainsi que les autres Éco-quartiers.

D'entrée de jeu, les coordonnateurs rencontrés disent connaître de bonnes relations avec la Ville, même s'ils maintiennent le constat établi lors de tables de discussion organisées par le Groupe Léger et Léger (1996), à savoir qu'ils connaissent des relations tendues avec la les services municipaux. Le soutien des services de la Ville n'est pas toujours assuré. L'organisation même de l'administration municipale, qui est une structure complexe avec ses 24 services, n'est pas adaptée et habilitée à recevoir différentes demandes venues des organismes Éco-quartiers. Un modus vivendi semble toutefois s'installer entre les deux parties : les services municipaux commencent à accepter de collaborer avec des organismes locaux et extérieurs à l'administration; les Éco-quartiers ont compris que l'administration ne pouvait répondre à toutes les demandes. Il reste que parmi les irritants mentionnés lors des entretiens, celui de recevoir des commandes de la part du Service de la Propreté, souvent sans consultation préalable. Bref, les relations sont bonnes mais des ajustements semblent nécessaires. D'ailleurs les deux parties (la Ville et les Éco-quartiers) aspirent à développer un véritable partenariat.

À des questions plus précises, huit répondants disaient maintenir de bonnes relations avec les services municipaux, dix les décrivaient comme chaotiques. Plus encore, onze entretenaient de bonnes relations avec l'agent de recherche et de liaison en charge de leur dossier à la Ville, sept étaient critiques, lui reprochant notamment son absence et son manque d'intérêt à leur endroit. Seulement six d'entre eux jugeaient corrects et suffisants les contrôles et les évaluations de la Ville, alors que les onze autres les croyaient trop lourds, voire inutiles. Enfin, onze organismes estiment suffisant le montant de 50 000 $, obtenus en subvention par district. En contrepartie, sept prétendent qu'une telle somme ne permet pas de mener à bien le mandat. Dans l'ensemble, l'insatisfaction était palpable chez les organismes chargés d'un seul district, ayant peu de personnel et maintenant un faible niveau d'autofinancement. Les autres organismes disposent de moyens suffisants, notamment du financement extérieur au programme Éco-quartier, leur permettant de prendre une certaine distance vis-à-vis l'administration municipale. Ceux-ci ont aussi tendance à moins compter sur la Ville, à s'en accommoder plutôt bien et à ne pas la critiquer.

Les relations entre les Éco-quartiers et les conseillers municipaux furent parfois teintées de paternalisme. C'est du moins l'impression que laissaient planer plusieurs coordonnateurs. À la question sur le types de rapports entretenus entre l'organisme conventionné et les conseillers municipaux, dix disent avoir de bonnes relations, trois ne pas en avoir du tout, alors que cinq ont préféré ne pas répondre. Huit répondants ont confirmé le rôle important joué par le conseiller municipal lors de l'implantation de leur Éco-quartier. De ceux-là, cinq auraient pris leur distance tout en conservant de bonnes relations. Trois maintiennent une grande proximité avec le conseiller municipal. Cette proximité est rendue d'autant plus possible que l'organisme limite son action à l'intérieur d'un seul district électoral.

Quant aux relations avec le réseau des organismes communautaires du quartier et les associations de type OSBL (de loisirs et de sports), le tableau 12 indique la fréquence des contacts avec les différents types d'organisme. Ainsi, à la question de la fréquence des contacts avec les autres organismes du quartier, on constate que certains entretiennent très peu de liens, préférant souvent travailler de concert avec des organismes de loisir et de sport, par exemple les scouts, qu'avec des organismes communautaires locaux.

**Tableau 12 :**
**Fréquence des contacts avec les organismes du quartier**

| | Réseau communautaire | OSBL (loisir, sport, caritatif) |
|---|---|---|
| Peu | 5 | 6 |
| À l'occasion | 3 | 5 |
| Souvent | 10 | 7 |
| Total | 18 | 18 |

Il reste des organismes qui, à l'encontre des termes de la convention, développent très peu de partenariats locaux. Nous avons demandé aussi s'ils participaient de manière régulière à la Table de concertation des organismes du quartier, s'ils avaient des liens continus avec la Corporation de Développement Économique et Communautaire (CDEC) de leur quartier et s'ils assistaient régulièrement aux Conseils de quartier de la Ville de Montréal.

**Tableau 13 :**
**Participation aux instances de consultation et de concertation du quartier**

| | Oui | Non |
|---|---|---|
| Table de concertation | 8 | 10 |
| CDEC | 7 | 11 |
| Conseil de quartier | 15 | 3 |

On constate, au tableau 13, qu'il demeure un certain nombre d'associations qui suivent peu ou pas, prétextant le manque de temps ou d'intérêt, aux instances locales de consultation et de concertation. Par contre, la plupart d'entre eux assistent aux assemblées du Conseil de quartier.

Les Éco-quartiers sont invités, par la Ville, à collaborer entre eux et à entreprendre des actions communes. D'ailleurs, une Table des coordonnateurs a été créée afin de leur permettre d'échanger concernant le programme et ce, à l'abri de la tutelle de la Ville. Nous leur avons alors demandé s'il participait régulièrement à cette instance et s'ils avaient de collaborations nourries avec les autres Éco-quartiers, en particulier ceux des districts voisins.

**Tableau 14 :**
**Participation à la Table des coordonnateurs et collaboration avec d'autres Éco-quartiers**

| | Oui | Non |
|---|---|---|
| Participation à la Table des coordonnateurs | 12 | 6 |
| Collaboration avec les autres Éco-quartiers | 7 | 11 |

Encore là, le tableau 14 indique qu'il subsiste des résistances à la participation à la Table des coordonnateurs des organismes Éco-quartiers et la collaboration entre ces même organismes. Certes, il est probablement compréhensible que les

organismes chargés de trois districts, qui occupent déjà un territoire proche de celui d'un quartier, soient peu empressés de collaborer hors de leur domaine.

Nous avons voulu savoir le comportement général de chacun des organismes, afin de déterminer ceux qui fonctionnent en réseau (à l'intérieur du réseau communautaire du quartier) et ceux qui fonctionnent de manière isolée. Le tableau 15 situe les organismes selon leurs partenaires privilégiés (le réseau communautaire ou les associations de sport et loisir) ainsi que leur niveau de collaboration avec les autres Éco-quartiers (régulière ou occasionnelle). Il démontre finalement le clivage entre les deux types d'organismes : les Éco-quartiers très présents dans le réseau communautaire collaborent généralement avec les autres Éco-quartiers (8 / 10), alors que les Éco-quartiers œuvrant davantage avec des organismes de sport, de loisir ou caritatif développent peu de liens avec les autres Éco-quartiers (1 / 8).

Néanmoins, les sept organismes qui collaborent peu ou pas avec les autres Éco-quartiers démontrent deux choses : la première est le niveau d'isolement dans lequel se sont enfermés certains organismes conventionnées. La seconde est certainement le degré de concurrence et de suspicion qui s'est installé entre les organismes et touche surtout les organismes opérant un seul district, produit par le régime d'appel d'offres renouvelé à tous les ans.

Finalement, nous nous sommes intéressés au fonctionnement démocratique de l'organisme en interrogeant plus particulièrement la façon dont était élaborée le plan d'actions des organismes. Sur ce sujet, la convention oblige la tenue d'une assemblée publique en janvier soit, un peu curieusement, après la date prévue de remise du plan d'actions à la Ville : en décembre. Sur ce point, la moitié des répondants prévoient deux assemblées : l'une à l'automne avec les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les participants connus afin de discuter du plan d'actions de la prochaine année; la seconde est l'assemblée publique ouverte à toutes personnes du district. L'autre moitié se contente de l'assemblée publique qui, dans bien des cas, faut-il le dire, rassemblent bien de gens, souvent moins de dix personnes. L'élaboration du plan d'actions est, dans tous les cas de figure, sous la responsabilité du coordonnateur de l'Éco-quartier. Par contre, neuf coordonnateurs s'appliquent à susciter une participation élargie de la population et même de demander avis aux autres organismes communautaires œuvrant dans la quartier, notamment à la Table de concertation de quartier. Les neuf autres s'en tiennent à des règles minimales de participation.

Tableau 15
Bilan de l'intégration communautaire et de la collaboration avec d'autres Éco-quartiers

| Éco-quartiers | nombre |
|---|---|
| Organisme intégré de manière effective au réseau communautaire et collaborant avec les autres Éco-quartiers sur une base régulière | 8 |
| Organisme intégré de manière effective au réseau communautaire et collaborant peu avec les autres Éco-quartiers | 2 |
| Organisme collaborant en priorité avec des associations de sport, loisir ou caritatif et collaborant avec les autres Éco-quartiers sur une base régulière | 1 |
| Organisme collaborant en priorité avec des associations de sport, loisir ou caritatif et collaborant peu avec les autres Éco-quartiers | 7 |
| | 18 |

**Les deux modèles organisationnels et le nouvel entrepreneurship environnemental**

Tout au long de notre exploration, nous avons situé finalement deux types d'organisme conventionné. Le premier se constitue autour des organismes nés spontanément et spécialement pour Éco-quartier et il s'articule autour de ceux que nous appellerons des artisans. Ceux-ci s'en tiennent à une lecture restrictive des termes de la convention. Ils réalisent le mandat reçu de la Ville de manière correcte, mais sans plus. Leur ancrage est local et, de ce fait, ils collaborent peu ou prou avec le réseau des organismes communautaires. Ils restent dépendant du programme Éco-

quartier et semblent encore vulnérables face à la vie politique locale. Le second type découle des organismes bien implantés dans le réseau communautaire, ancrés à l'échelle du quartier, c'est-à-dire agissant à l'échelle du quartier, que nous appellerons pour les fins de la discussion les réseauteurs. Ceux-ci ont une bonne capacité à sortir du cadre étroit de la convention, d'arrimer leurs actions aux besoins exprimés à travers les instances de concertation du quartier et d'obtenir des subventions et des mandats autres qu'Éco-quartier. Ces réseauteurs privilégient une approche ouverte sur le milieu et distante du contrôle de la Ville. Leur vision est davantage sociale, quoi qu'un certain nombre d'entre eux privilégient une approche davantage écologiste. En clair, les réseauteurs souscrivent davantage à des objectifs de développement local, mais un certain nombre d'entre eux souhaiteraient s'engager sur la voie de la durabilité urbaine. Entre parenthèses, l'approche sociale comporte néanmoins le danger de voir les Éco-quartiers occuper un champ qui n'est pas le leur, celui des luttes sociales, alors que de nombreux organismes locaux occupent déjà ce créneau.

Nous avons alors dressé la liste de caractéristiques types de ces deux modèles organisationnels. Ce sont deux types idéaux qui révèlent ce clivage de plus en plus perceptible dans la gestion générale du programme. Les artisans se sont avérés habiles à répondre au mandat initial, notamment en matière de collecte sélective des matières recyclables, sans déroger à l'approche locale voire micro locale proposée dans la convention. Plusieurs des artisans du début ont adopté les traits des réseauteurs qui, en 1998, dominent la structure du programme. De plus en plus, ces réseauteurs innovent sur le terrain et adaptent leur programme d'activités à leurs intérêts ou aux besoins du quartier. Ils prennent ainsi leur distance vis-à-vis l'administration municipale et tiennent compte des priorités identifiées à travers le réseau communautaire du quartier. Par ailleurs, les artisans tendent à disparaître ou, à tout le moins, craignent de disparaître. Les réseauteurs ne forment pas, par ailleurs, une ensemble homogène. Nous

Tableau 16 :
Les deux types d'Éco-quartiers

| Les artisans | Les réseauteurs | |
|---|---|---|
| Organisme né pour le programme et continuant à opérer sur le base d'un regroupement individuel | Organisme pré-existant ou spontané ayant adopté le fonctionnant d'un organisme communautaire typique | |
| Opère à l'échelle locale, sur un seul district électoral et craint de perdre son mandat au profit d'un autre organisme | Peut opérer sur plusieurs districts électoraux et cherchant à étendre son aire d'activité à l'échelle du quartier | |
| Établit peu de partenariat avec des organismes locaux et le fait de préférence avec des organismes de sport et de loisir | Établit de nombreux partenariats et le fait de préférence avec des organismes du réseau communautaire | |
| Obtient peu de financement externes au programme et obtient peu de résultats d'autofinancement | Obtient plusieurs financements externes au programme et parvient à un certain niveau d'autofinancement | |
| Les ressources humaines et les moyens d'organisation restent insuffisants. | Les ressources humaines et les moyens d'organisation paraissent suffisants et sont à la hausse. | |
| La structure organisationnelle est simple et le mode de fonctionnement démocratique minimal | La structure organisationnelle est élaborée et ouverte aux principes de la démocratie participative | |
| Participe peu ou pas aux instances de concertation et de consultation du quartier | Forte participation aux instances de concertation et de consultation du quartier | |
| Peu ou pas de coordination et de collaboration avec les autres Éco-quartiers | Coordination et collaboration possible avec les autres Éco-quartiers | |
| Lecture restrictive du mandat, pas d'activités spécifiques et interprétation négative du volet « nature en ville » | Lecture souple du mandat, incluant des activités spécifiques et parfois une compréhension attentive du volet « nature en ville » | |
| Conception du cadre de vie limitée à la propreté et l'embellissement | Conception sociale du cadre de vie dans l'optique du développement social | Conception environnementaliste du cadre de vie dans l'optique du développement durable |

avons repéré deux conceptions différentes, l'une plus sociale, l'autre plus environnementale. Par contre, un nouveau clivage s'installe cette année, entre des organismes qui adoptent une stratégie entrepreneuriale et les autres. Les entrepreneurs multiplient le nombre de projets, reçoivent de nombreuses subventions et contrats, engagent de nombreux employés. Ils se comportent alors comme de véritables entreprises. Ces entrepreneurs ne sont pas plus efficaces pour compléter leur mandat. Par contre, ils tendent à investir de nouveaux champs d'activités, à proposer davantage d'activités dites spécifiques et finalement à faire preuve d'innovation.

Tableau 17 :
Esquisse de l'évolution de la structure organisationnelle des organismes conventionnés

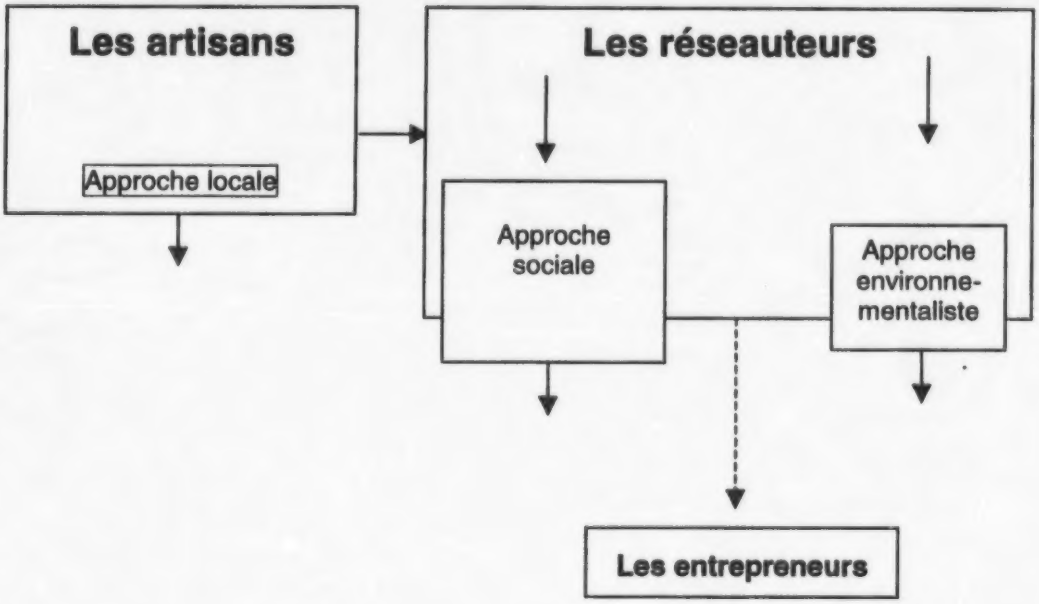


Ces deux modèles organisationnels restent en évolution. Plusieurs parmi les premiers organismes conventionnés, en particulier ceux nés spécialement pour le programme, avaient lentement pris la forme et la manière typiques des organismes communautaires. Beaucoup d'artisans sont devenus ainsi des réseauteurs. De la même façon, les organismes pré-existants au programme ont développé des conceptions originales du programme, notamment en approfondissant sa portée sociale ou écologiste. Le tableau 17 illustre cette évolution qui semble d'ailleurs conduire vers une forme davantage entrepreneuriale.

### Les Éco-quartiers selon des acteurs du réseau communautaire

Nous avons réalisé, au cours de l'été 1998, 21 entrevues approfondies auprès de personnes œuvrant dans les organismes du réseau communautaire des deux arrondissements pilotes. L'entretien portait sur trois questions génériques, à savoir le niveau d'intégration des Éco-quartiers au réseau des organismes communautaires du quartier ; comment les Éco-quartiers tiennent compte, en matière de cadre de vie, de par leurs actions, des priorités locales définies par les autres organismes du quartier ; quelle est la perception des organismes du quartier vis-à-vis les termes

du programme et les activités réalisées par les Éco-quartiers.

Les personnes rencontrées étaient issues de Tables de concertation de quartier (8), d'organismes œuvrant au développement social et communautaire (5), ou dans la question du logement (4) et dans les services de proximité [11] (4). Le choix des organismes fut établi après discussions avec des professionnels du service des Sports, loisirs et du Développement social de la Ville de Montréal. Deux critères guidaient le choix des organismes, soit leur représentativité et leur intérêt vis-à-vis l'amélioration du cadre de vie. Le canevas d'entrevue est reporté en annexe. Nous présentons ici une synthèse des réponses obtenues.

**Intégration au réseau communautaire du quartier**

Les répondants connaissaient le programme Éco-quartier sans toutefois pouvoir distinguer de façon précise chacun des Éco-quartiers de leur quartier. Ils ont toutefois une bonne idée de leurs activités. Il faut dire que six répondants ont mentionné que leur organisme ont déposé ou pensé déposer une réponse à l'appel d'offres du programme. Par contre, un peu plus de la moitié des répondants (11 / 21) affirment n'avoir que des contacts occasionnels ou ponctuels avec les responsables des Éco-quartiers : ils les croisent lors des fêtes de quartier ou lors des rencontres de la Table de concertation du quartier. Un quart disait les rencontrer fréquemment. Un autre quart disait ne jamais les rencontrer. La plupart des répondants (18 / 21) ne se rappellent pas avoir été consultés au sujet du plan d'actions de l'un ou de l'autre des Éco-quartiers, même s'ils souhaiteraient effectivement le faire.

Plusieurs des répondants (12 / 21) affirment avoir noué une forme ou l'autre de collaboration avec les Éco-quartiers, soit par l'échange de bons services ou par l'organisation d'activités communes. Ils sont alors enclins à les présenter comme des partenaires. Ils qualifient leurs rapports avec le Éco-quartiers de plutôt bons. Il reste neuf répondants qui ne perçoivent pas les Éco-quartiers comme des partenaires. Ceux-ci se disaient toutefois ouverts à nouer de telles collaborations, conditionnellement à un enracinement accru de la part de l'Éco-quartier.

**Les activités des Éco-quartiers répondent-elles aux besoins locaux ?**

Les répondants s'accordent tous à penser que le programme Éco-quartier n'est pas suffisamment branché sur les besoins locaux. Les organismes Éco-quartiers sont finalement décrits comme prisonniers du programme d'activités dont ils peuvent difficilement déroger. Seuls cinq répondants croient que les activités Éco-quartiers correspondent aux besoins locaux, six prétendent le contraire et dix ne savent pas quoi répondre.

Quoi qu'il en soit, les répondants ont identifié plusieurs questions environnementales, qu'ils définissent comme prioritaires, notamment la lutte à pollution (atmosphérique, visuelle, etc.), la carence d'espaces verts, la lourdeur du trafic automobile, le bruit industriel et communautaire, l'environnement social. De fait, les répondants ont tous, sans exception, mentionné de nombreux problèmes environnementaux ou des situations à corriger. Selon eux, le mandat Éco-quartier devrait s'attacher à leur résolution d'une façon ou de l'autre. La qualité du cadre bâti a fait l'objet de nombreuses remarques, en ce qui regarde les terrains vacants et les dépôts sauvages de déchets, la piètre qualité des espaces verts, la sécurité à proximité des voies ferrées et des industries. Des sites ont été désignés par 16 répondants (sur 21) sur lesquels l'Éco-quartier du coin pourrait agir.

**La perception du programme**

Plusieurs des personnes rencontrées (13 / 21) ont noté la présence des Éco-quartiers sur le terrain, qu'ils tiennent pour dynamique (4 / 13), satisfaisante (3 / 13) ou

peu pertinente (6 / 13). Elles trouvent les activités des organismes Éco-quartiers intéressantes (11 / 21), notamment en ce qui a trait au recyclages des déchets (3 trouvent le volet très positif, 6 positif, 3 négatif et 6 ne savent pas). En ce domaine, les répondants s'accordent pour valoriser l'approche incitative : la sensibilisation permettrait de changer les habitudes. Par contre, la perception des volets propreté et embellissement est beaucoup moins positive : aucun des répondants ne trouvent les vraiment pertinents. Un seul des répondants juge que les résultats en matière de propreté permettent l'amélioration du cadre de vie, quatre croient que les activités ne changent pas les choses, six trouvent les résultats mitigées car trop éphémères et ponctuels et 10, enfin, ne savent pas quoi répondre. Trois des répondants jugent que les résultats en matière d'embellissement permettent une amélioration même partielle du cadre de vie, huit trouvent l'approche totalement inadéquate car les actions sont limitées, trop éphémères et ponctuelles et 6, enfin, ne savent pas quoi répondre. À cette question, quatre des personnes ont mis l'accent sur le rôle de sous-traitant des Éco-quartiers face à la Ville ; ils déplorent que des bénévoles remplacent les employés municipaux, surtout en ce qui a trait à la distribution gratuite des fleurs et l'entretien des espaces publics.

Cette insatisfaction relative vis-à-vis les Éco-quartiers tient, d'une part, au peu d'intérêt qu'accordent ces organismes communautaires à la problématique environnementale et, d'autre part, à leur lecture très critique face aux volets propreté et embellissement qu'ils jugent peu ou pas pertinents. Néanmoins, les répondants tracent un bilan positif pour six d'entre eux, mitigés pour neuf d'entre eux et seuls trois d'entre eux le disant négatif. Trois s'abstenant de noter clairement le bilan des Éco-quartiers.

Plusieurs points mentionnés au fil des entrevues méritent l'attention. L'avis général est que le territoire de référence, soit le district électoral, n'est pas approprié. Les activités Éco-quartiers ne seraient pas suffisamment variées et adaptées aux réalités du milieu. Tous s'accordent pour trouver que l'approche de la sensibilisation est intéressante, mais également insuffisante. La subvention de 50 000 $ suscite également des tensions : elle semble disproportionnée si on tient compte que certains organismes voués à des mandats cruciaux de lutte à la pauvreté ou de services de proximité manquent cruellement de moyens. Le commentaire le plus souvent entendu était que le montant de 50 000 $ est trop généreux dans le cadre du mandat actuel, mais serait nettement insuffisant si les organismes devaient répondre aux vrais défis environnementaux des quartiers. Trois suggestions sont revenues dans presque toutes les entrevues : les Éco-quartiers doivent voir leur mandat clarifié, leur autonomie assurée et leurs actions appuyées par les forces existantes du milieu, soit celles regroupées dans les Tables de concertation du quartier.

## Conclusions

Trois points principaux ressortent de notre analyse.

Le bilan des activités nous convainc que les Éco-quartiers s'acquittent plutôt correctement du mandat confié, même s'il faut admettre qu'ils éprouvent de la difficulté à le dépasser, en particulier en ce qui a trait à l'élaboration d'activités dites spécifiques encore peu nombreuses.

La structure organisationnelle des organismes tend à évoluer vers une intégration plus grande au réseau des organismes communautaires de quartier. Certes, il reste des organismes confinés à leur mandat local et au programme défini dans la convention. Ces artisans restent dépendants de l'administration municipale et ne doivent leur survie qu'à la pérennité du programme Éco-quartier. La majorité des organismes conventionnés adoptent un modèle organisationnel plus complexe, étendant leur portée à l'échelle du quartier,

nouant des collaborations avec des partenaires et plus disposés à étendre la gamme de leur activités. Ces réseauteurs, comme nous les avons appelés, se caractérisent par une attitude d'autonomie croissante vis-à-vis l'administration municipale. Certains d'entre eux ont adopté une logique davantage entrepreneuriale en 1998. Dès lors, ils parviennent à une forte capacité d'action et une diversité des sources de financement.

Le regard extérieur d'acteurs communautaires apportent cependant un bémol à ce bilan. D'une part, la visibilité des organismes Éco-quartiers ne semble pas toujours très grande. Le programme d'activités est aussi interprété comme trop restrictif. Si le volet recyclage est généralement bien perçu, il en va tout autrement des volets embellissement et propreté. Enfin, deux suggestions retiennent l'attention, soit de retenir le quartier comme territoire d'intervention et d'élargir l'éventail des questions environnementales touchées par le programme.

Tout au long de notre étude, nous avons dû essuyé la question du rendement du programme au regard des montants investis par la Ville. Les professionnels de la Ville, les coordonateurs des organismes Éco-quartier comme les responsables des organismes communautaires rencontrés ont abordé franchement la question. Il faut admettre que tel n'était pas notre question de recherche. De plus, le programme se cantonne à bien des égards dans des pratiques de sensibilisation dont les effets directs semblent impossibles à mesurer. Néanmoins, nous risquerons une réponse simple : d'un côté, le rendement enregistré de 1995 à 1997 quant au nombre moyen d'activités par an, soit 51, laisserait entendre qu'il en coûte environ 1 000$ à la Ville pour chacune des activités enregistrées, ce qui paraît disproportionné; de l'autre côté, l'investissement de la Ville s'est traduit par l'engagement de coordonnateurs (une cinquantaine), d'employés à temps plein (plus de deux en moyenne par organisme), à temps partiel (environ deux en moyenne par organisme) et près de 14 contractuels par année par organisme, et ce pour l'équivalent du salaire d'une cinquantaine d'employés municipaux. Les employés des organismes Éco-quartier sont polyvalents, réalisent moult tâches relavant de l'administration municipale et maintiennent un contact permanent avec la population. Les organismes Éco-quartier ont de plus tendance à élargir la palette de leur préoccupation et parviennent généralement à maintenir une présence réelle dans la vie de quartier. Sous cet angle, l'investissement apparaît justifié.

# CHAPITRE 4 – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES ET ESSAI D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE

Ce chapitre est consacré à l'analyse particulière du volet " nature en ville " du programme Éco-quartier, lequel volet sous-tend un impact sur le cadre de vie. Nous avons procédé à la caractérisation environnementale de sites ayant fait l'objet d'une intervention de verdissement ou d'embellissement. En tout et partout, huit sites ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Deux autres sites visés par le volet nature en ville ont fait aussi l'objet d'une analyse. Parmi les sites caractérisés, quatre font partie des deux arrondissements ciblés. Afin de couvrir un éventail le plus large possible des interventions possibles, nous avons considéré des expériences typiques des projets en cours dans l'ensemble des Éco-quartiers, touchant les ruelles, les terrains vagues, les emprises ferroviaires, l'aménagement de jardins écologiques, les bois urbains et ce, indépendamment de leur localisation dans un arrondissement ou un autre. Par contre, nous avons retenu en priorité les réalisations des neuf organismes issus des arrondissements ciblés.

## De l'embellissement à la nature en ville (1995 - 1998)

Le volet " Embellissement " du programme d'action environnementale a fait l'objet d'un remaniement en 1998. Le volet " Nature en ville " s'y ajoute, sans qu'il soit défini d'aucune manière toutefois. Le volet embellissement du programme Éco-quartier dans sa version 1996 comprenait plusieurs objectifs, notamment celui " de préserver et d'améliorer le patrimoine végétal de la Ville ". Pour rencontrer ces objectifs, on proposait des activités visant davantage la sensibilisation des citoyens ou suscitant leur participation aux projets d'embellissement.

Le texte de présentation du programme d'action Éco-quartier fournit des exemples pouvant inspirer les organismes désirant agir au chapitre de l'embellissement. Dans la version 1996, l'accent est mis sur l'amélioration de l'aspect visuel et de l'esthétisme du quartier. Les citoyens et les organismes reconnus sont invités à élaborer des projets qui concernent l'embellissement et le verdissement, notamment les espaces vacants de la ville. L'aménagement de terrains vacants privés, la renaturalisation de terrains dégradés, le fleurissement et le verdissement de cours d'école, de garderies, de centres communautaires, de résidences pour personnes âgées, d'églises ou de lieux de culte sont des exemples de projets envisagés dans le cadre du programme.

Le programme de 1998 comprend sensiblement les mêmes objectifs que ceux définis dans la version 1996 quant à l'amélioration du patrimoine végétal. On y ajoute toutefois ce nouveau volet nommé " Nature en ville ". Celui-ci comprend une énumération des activités suggérées : la plantation d'arbres, la renaturalisation d'espaces vacants, la lutte contre l'herbe à poux, la revitalisation des berges et, enfin, l'aménagement de jardins écologiques. Seule l'éradication de l'herbe à poux est toutefois mentionnée comme activité obligatoire. Les autres sont comprises comme des activités facultatives ou à titre indicatif.

Il faut dire que le programme de 1998 met davantage l'emphase sur des activités facultatives ou spécifiques, dont celles définies dans le volet " Nature en ville ", afin d'élargir le mandat accordé aux Éco-

quartiers. On souhaite d'une part, répondre à la critique souvent entendue d'une programmation trop limitée, et d'autre part, permettre à chacun des Éco-quartiers de cibler des activités en fonction des caractéristiques et des besoins propres de leur quartier.

## Un certain regard sur la nature en ville

En consultant les rapports d'activités qui couvrent la période 1995-1997 et en tenant compte des entrevues auprès des coordonnateurs d'Éco-quartiers, nous avons recensé les interventions relevant du volet " Nature en ville ". À l'évidence, nous devons reconnaître que les efforts de verdissement et d'embellissement restent très limités. En effet, les projets réalisés dans le cadre du volet embellissement et qui visaient le patrimoine végétal de la ville, l'aménagement d'espaces vacants ou de terrains dégradés étaient très peu nombreux. Pour les rubriques embellissement et nature en ville, les activités se réduisaient le plus souvent à des arrangements floraux sur de très petits espaces. La plantation d'arbres et d'arbustes se limitaient à quelques spécimens par site, par exemple devant une école, un centre d'accueil pour personnes âgées ou un HLM. Dans bien des cas, les projets de verdissement ne concernaient que l'aménagement de carrés d'arbres situés aux abords des rues.

Les interventions de type embellissement et nature en ville, qui recouvrent donc des objectifs très divers, sont généralement modestes. Elles s'insèrent sur de petits espaces de proximité avec le bâti, à micro échelle. En nombre de cas, il s'agit d'une plantation de fleurs et d'arbustes qu'il faut recommencer d'année en année, ou prévoir un entretien fréquent, notamment l'arrosage et le nettoyage. Cette proximité entre les milieux de vie et les sites aménagés s'avèrent le trait commun des interventions des Éco-quartiers en la matière.

D'emblée, nous avons remarqué que, si les Éco-quartiers ont très peu développé ce type de projets d'envergure par le passé, l'année 1998, avec l'introduction formelle du volet " Nature en ville ", voit le développement de nombreux projets à dimension locale, municipale, voire régionale. Par contre, si le passé est garant de l'avenir, on peut s'interroger sur leur bonne fortune car de tels projets connurent beaucoup de difficultés. La plupart des projets d'embellissement ont connu, en effet, de nombreuses difficultés de démarrage, de réalisation et le suivi y semble rarement assuré. L'exemple de l'aménagement d'un terrain vacant dans un quartier péricentral est à cet égard très éloquent : toutes les personnes rencontrées ont mentionné que le projet avait généré des tensions importantes entre l'Éco-quartier et l'administration municipale. La négociation fut difficile. Les responsables municipaux ont aussi réalisé qu'ils n'étaient pas prêts à répondre à de telles demandes des citoyens. La Ville souhaite que les Éco-quartiers interviennent sur des espaces privés et non pas sur des sites publics comme les parcs, notamment parce que le domaine municipal est réservé aux employés municipaux. Les règles de la convention collective contraignent l'intervention communautaire sur des sites, par exemple les parcs et les ruelles, où se déroulent les taches normales des cols bleus de la Ville. Par contre, la Ville ne parvient que difficilement à soutenir des interventions sur des propriétés privées. En outre, il est bien difficile d'obtenir la collaboration des propriétaires qui, pour toutes sortes de raisons, refusent l'accès à leur propriété. Dans le cas de propriétaires institutionnels ou industriels, comme les compagnies de chemin de fer, la difficulté en est une de financement : les coûts des interventions, notamment de la préparation du sol, des végétaux et de la machinerie nécessaire à la plantation sont importants. La Ville prétend, à juste titre, qu'elle n'a pas le mandat et les moyens d'intervenir sur le domaine privé.

Dans un des cas qui nous concerne, le terrain vague mena à une saga dont tous gardent un goût amer, tant les responsables municipaux que les membres de l'Éco-quartier. La réalisation du projet n'atténua pas les rancœurs [12]. Ce cas a mis en lumière le manque de préparation de l'administration municipale à faire face à ce genre de demande. Le terrain, bien qu'appartenant à la Ville, ne devait pas être destiné à la création d'un parc ou d'un espace public. Les relations tendues entre les résidants du secteur et les différents services municipaux dans ce dossier témoignent de l'absence d'une procédure bien définie permettant de baliser les différentes étapes de réalisation d'un tel projet. Par contre, l'expérience a permis de développer un protocole de négociation et surtout, d'en venir à une sorte d'entente cadre devant régir de tels aménagements. Par cette entente, l'administration municipale acceptait de supporter le projet en échange d'un aménagement respectant le caractère éphémère du projet.

À la difficulté de réalisation s'ajoute la question du suivi. Il est en effet très difficile de prévoir les moyens et les ressources disponibles à moyen et long termes pour assurer l'entretien des sites aménagés. À cet effet, les rapports d'activités faisaient état de sites renaturalisés et aménagés qui, un an plus tard, semblaient laissés à l'abandon. Ainsi, un Éco-quartier du nord de Montréal planta fleurs et arbustes sur un espace libre. Le journal local en fit écho. L'année suivante, malgré les intentions des animateurs de l'Éco-quartier, aucune intervention n'avait encore été accomplie en juillet. De la même façon, un Éco-quartier présentait dans son rapport d'activités une spectaculaire opération de verdissement le long d'une autoroute. Plus de 100 000 arbres étaient plantés. Encore là, le journal du quartier souligna l'événement. Or, le coordonnateur était bien en peine d'identifier les sites précis de la plantation. Arrivée depuis moins d'un an à son poste, il ne connaissait tout simplement pas le dossier. Un dernier exemple démontre la difficulté d'assurer le suivi : un Éco-quartier planta des arbustes d'alignement sur une rue, le long de multiplex. Quelques semaines plus tard, écrivait le coordonnateur dans son rapport, tous les arbustes étaient morts par manque d'eau. Ces exemples témoignent de deux choses : les Éco-quartiers ne disposent pas actuellement de moyens suffisants pour assurer l'entretien et le suivi; et d'autre part, l'objectif de la prise en charge par les citoyens semble difficile à atteindre.

En définitive, pour la plupart des aménagements réalisés sous la rubrique embellissement et nature en ville, on se contente de réaménager un site en y ajoutant quelques arbres, arbustes ou fleurs, ou encore, on dresse quelques plates-bandes en bordure des rues ou sur des lots vacants. D'autres projets, par contre, cherchent à réutiliser des espaces libres, notamment d'anciens terrains industriels ou emprises ferroviaires désaffectées afin de les aménager en espace vert ou en jardin communautaire. Le projet de " l'Érablière " et celui des " Jardins en ville " sont de bons exemples d'une réappropriation de terrains laissés vacants recyclés pour une toute autre vocation.

Enfin, il faut aussi mentionner que les Éco-quartiers en sont à leur début et que les associations ont pu mettre deux à trois ans avant d'atteindre leur vitesse de croisière. Depuis, on voit se profiler de nouveaux projets d'aménagement d'une certaine envergure qui se réaliseront dès cet automne ou dans le courant de l'année 1999.

## La contextualisation des projets

Chacun des projets étudiés présente des particularités quant à leur nature et aux types d'aménagement réalisés. Bien que la plupart d'entre eux ont pour objectif de sensibiliser les citoyens à l'amélioration de leur cadre de vie, on trouve une grande diversité dans les approches et les aménagements proposés. Certains projets visent essentiellement une amélioration du milieu environnant avec des objectifs de

sensibilisation des citoyens touchés par ces interventions. Par exemple, on cherche à corriger certains comportements fautifs comme le dépôt sauvage de déchets : la plantation de fleurs serait l'antidote contre de telles pratiques.

Les projets répondent généralement à une demande sociale. Ils se présentent comme un moyen, ou une réponse, face à un problème urbain. Ainsi, le verdissement d'espaces libres souvent dégradés ou d'une bande longeant une autoroute est présenté comme un correctif à des problèmes locaux. L'implication des citoyens riverains des sites s'avère une donnée importante. Parmi les projets identifiés, qui ont fait l'objet d'une évaluation, la moitié survient à la suite d'une demande de citoyens résidant à proximité du site. L'autre moitié des projets semble plutôt provenir des préoccupations des responsables de l'organisme. Aux dires de ces derniers, ils ont cherché à impliquer les citoyens riverains à plusieurs des phases des projets, tant la conception, la réalisation que le suivi. Cette proximité des résidants riverains dans la formulation et la réalisation des projets explique en partie l'emphase en faveur d'une échelle d'intervention de type micro.

**Partenaires et organismes participants**

L'élaboration et la mise sur pied des projets de verdissement et d'embellissement des Éco-quartiers sont le plus souvent le fruit d'une collaboration de divers intervenants et organismes du milieu. Un des exemples de cette collaboration multiple est sans aucun doute le projet du Jardin communautaire et de l'arboretum scolaire : l'école, une fondation privée, la Société de verdissement de Montréal et la Ville y ont contribué. Pour certains projets, la participation des citoyens, des groupes et organismes communautaires est plus soutenue, même que les Éco-quartiers ne jouent pas toujours un rôle prédominant dans la réalisation des projets. En effet, les Éco-quartiers se contentent plutôt d'apporter une aide ou un soutien dans la réalisation des projets. L'aménagement de la ruelle verte ou encore celui du terrain vague constituent des exemples où les interventions des Éco-quartiers ont été relativement limitées. Dans ce premier cas, le projet a été conçu et réalisé par un organisme indépendant, financé à même une subvention fédérale, qui a demandé le soutien logistique de l'Éco-quartier et de la Ville. Finalement, la contribution de l'Éco-quartier fut très limitée. Quant au terrain vague, le projet a été conçu par l'Éco-quartier, mais face aux réticences de la Ville, et après un changement de l'équipe de l'Éco-quartier, le projet a été réalisé par les citoyens, aidés par le Club Optimiste local et un groupe de jeunes issus d'un projet Canada 2000. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui ont fait le nettoyage et l'aménagement du site qui était auparavant recouvert de déchets. Ils ont dû également défrayer une partie des coûts pour l'achat des arbres et arbustes plantés sur le terrain. Dans le même ordre d'idées, le projet d'aménagement et de conservation du Bois urbain origine avant tout d'un comité de citoyens pour la préservation du bois. Ce projet a été par la suite soutenu par la Ville de Montréal et l'Éco-quartier du secteur.

La participation des Éco-quartiers dans les projets d'aménagement se limite dans bien des cas à un soutien logistique (transport du matériel, outils, voyage de terre, etc.) ou une aide en ressources humaines, notamment avec la participation de bénévoles.

**La sensibilisation avant-tout**

La plupart des projets de verdissement et d'embellissement comportent un volet de sensibilisation et d'éducation aux problématiques environnementales. On tente, à l'intérieur des projets, de sensibiliser les citoyens à l'importance de la propreté et de l'embellissement. Le message est qu'il vaut mieux vivre dans un environnement plus sain et plus agréable. On pense que les diverses interventions menées dans le quartier auront une incidence sur le comportement des citoyens, notamment au niveau de la

propreté de leur quartier et des habitudes de vie favorisant, entre autres, une participation plus grande aux efforts de recyclage. Outre les projets de verdissement et d'embellissement, les Éco-quartiers distribuent des fleurs aux citoyens afin de les inciter à fleurir leurs cours ou parterres ou encore les carrés d'arbres de leurs rues. On peut se questionner sur l'incidence de telles actions sur les habitudes des citoyens. L'entretien d'un carré d'arbre, par exemple, exige un effort constant d'année en année. Dans certains quartiers, plutôt favorisés, les carrés d'arbres prolongent les parterres fleuris des propriétaires. L'initiative semble alors réussir. Dans d'autres quartiers, l'expérience est moins probante : peu de carrés sont fleuris et, d'une année à l'autre, beaucoup sont délaissés.

#### L'absence de grands enjeux

Nous avons maintes fois interrogé les coordonnateurs des Éco-quartiers sur les grandes questions d'aménagement qui touchaient leur quartier et qui n'avaient pas fait l'objet d'interventions spécifiques : la naturalisation des rives, la réaménagement des sites détériorés, les bois résiduels non protégés [13], les rives non minéralisées, le canal de Lachine, le site environnemental Saint-Michel (ex-carrière Miron), les emprises ferroviaires, etc. Cela nous a d'autant plus surpris que plusieurs offres de service lors des concours de sélection, émanant d'organismes maintenant conventionnés, faisaient état de leur volonté d'intervenir sur l'un ou l'autre de ces sites. Or, en réponse à cette question, les coordonnateurs prétendaient manquer de moyens et de temps. Ils invoquaient également la difficulté d'agir sur des projets d'envergure municipale voire métropolitaine. D'autres soulignaient le manque de collaboration de la Ville et la difficulté de trouver des partenaires. Enfin, plusieurs organismes mentionnaient qu'ils ne revenaient pas à eux de s'attaquer à de tels projets, puisque des organismes locaux, autres que l'Éco-quartier, devaient s'y employer.

Par contre, des projets d'envergure s'annoncent, dont la renaturalisation de berges, la plantation d'une érablière et l'aménagement de grands jardins communautaires sur des sites vacants. Quant aux autres projets de verdissement et d'embellissement que nous avons recensé, ils ont une portée relativement faible sur le milieu environnant. D'une part, les sites aménagés occupent de très petites superficies et, d'autre part, les tâches de gestion et d'entretien de ces espaces sont assumées par quelques individus seulement. Il faut toutefois considérer que l'implantation d'un nouveau site de verdure peut entraîner un impact certain sur le milieu et chez les citoyens qui l'habitent. Le fait d'améliorer la qualité visuelle d'un lieu, par exemple, peut avoir un effet d'entraînement sur les gens du quartier et les amener à se sensibiliser davantage à vivre dans un environnement plus agréable. Tel est le leitmotiv que nous avons trouvé dans le discours des gens œuvrant au sein du programme Éco-quartier. Ainsi, l'approche didactique et les usages éducatifs prennent le dessus dans la planification des projets. Ceux-ci viseraient, par ailleurs, à permettre à long terme la prise en charge du milieu par les citoyens.

### Caractérisation de huit cas types

Nous avons retenu huit cas représentatifs des préoccupations rencontrées au cours de notre enquête. Il s'agit des aménagements suivants : 1) un arboretum et jardin communautaire dans une cour d'école; 2) un jardin écologique; 3) le verdissement d'un terrain vague; 4) la plantation d'arbres le long d'une voie ferrée; 5) la plantation d'une bande verte en bordure d'une autoroute surélevée; 6) le verdissement d'une ruelle; 7) un jardin de production de plantes; et 8) des interventions dans un bois urbain protégé. Quatre de ces réalisations se trouvent dans les deux arrondissements pilotes. En outre, nous avons considéré un certain nombre de projets mis sur pied par d'autres Éco-quartiers et qui apparaissent comme des projets originaux et signifiants

pour l'avenir du volet nature en ville : on peut citer la formule des " Jardins partagés " la plantation d'une Érablière et la renaturalisation des berges.

Par contre, peu de projets originaux ayant une portée plus grande ont été réalisés jusqu'à maintenant. En tout état de cause, nous avons retenu les huit interventions qui nous semblaient les plus représentatives. Le tableau 18 synthétise leur caractérisation s'inspirant des critères traditionnels en architecture de paysage (Tandy, 1984) ou en écologie végétale (Gounot,1969). La taille des sites est regroupée en classe de superficie soit, faible (<1500 $m^2$), moyenne (entre 1550 à 2500 $m^2$) ou grande (>2500 $m^2$).

Les données du tableau 18 fournissent donc un aperçu global des sites choisis pour l'étude. En ce qui a trait aux caractéristiques générales du terrain (ex. topographie, drainage, sols, etc.), les sites offrent des possibilités d'aménagement réduites, notamment en raison de la faible superficie couverte, laquelle permet difficilement d'améliorer les conditions actuelles. Les terrains sont souvent trop petits pour pouvoir y faire des aménagements intéressants (par exemple, la plantation de nouveaux arbres et arbustes). Sur le plan écologique, il devient difficile d'y augmenter la diversité végétale et la richesse floristique. La taille réduite des sites empêche l'installation d'une

Tableau 18 :
La caractérisation environnementale des sites sous étude

| Sites / Paramètres | Arboretum et jardin | Jardin écologique | Terrain vague | Voie ferrée verte | Bande verte | Ruelle verte | Jardin de production | Bois urbain |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Terrain** | | | | | | | | |
| Superficie aménagée | moyenne | petite | petite | grande | moyenne | petite | moyenne | grande |
| Topographie | terrain plat | terrain plat | ondulée | Pente | terrain plat | terrain plat | terrain plat | ondulée |
| Drainage | moyen | faible | moyen | moyen | moyen | moyen | moyen | bon |
| Exposition | ensoleillée | ensoleillée | ensoleillée | ensoleillée | ensoleillée | ombragée | ensoleillée | ombragée |
| Qualité des sols | moyenne | moyenne | moyenne | faible | faible | faible | faible | bonne |
| **Végétation** | | | | | | | | |
| Densité végétale | faible | moyenne | faible | faible | moyenne | faible | moyenne | forte |
| Richesse floristique | faible | moyenne | faible | faible | faible | faible | moyenne | forte |
| Stratification végétale | faible | moyenne | faible | faible | faible | faible | faible | forte |
| Arbres matures | non | non | non | non | non | non | oui | oui |
| Dominance horticole | oui | non | oui | oui | oui | oui | oui | non |
| Dominance indigène | non | oui | non | non | non | non | non | oui |
| **Impacts** | | | | | | | | |
| Impact visuel | moyen | moyen | moyen | faible | moyen | faible | faible | très grand |
| Fréquentation | grande | grande | faible | nulle | moyenne | faible | faible | grande |
| Intégration au milieu | grande | grande | faible | faible | moyenne | moyenne | faible | grande |
| **Usages** | | | | | | | | |
| Éducatif | oui | oui | non | non | non | non | oui | oui |
| Ornemental | oui | non | oui | oui | oui | oui | non | non |
| Écologique | oui | oui | non | non | non | non | oui | oui |
| Loisir | oui | oui | non | non | non | non | non | oui |
| **Suivi** | | | | | | | | |
| Entretien | prévu | prévu | prévu | inexistant | prévu | prévu | prévu | assuré |
| Prise en charge | oui | oui | oui | non | non | oui | oui | oui |
| Permanence | probable | probable | incertaine | incertaine | probable | probable | probable | assurée |

stratification végétale intéressante. En fait, le manque de diversité et de densité végétale dans la plupart des aménagements atténuent de beaucoup leur valeur écologique et l'impact visuel. Seul le boisé urbain, qui occupe une superficie relativement grande, permet d'y planter plusieurs nouveaux arbres lesquels assurent le renouvellement du couvert végétal, tout en assurant sa valeur écologique, en plus de maintenir un espace de verdure ayant un impact visuel fort dans ce quartier résidentiel.

Au niveau des usages, certains sites se caractérisent par des activités éducatives et écologiques, ce qui constitue un atout important dans l'intégration des projets à leur quartier. Les aspects éducatif et écologique contribuent certainement à cristalliser une conscience environnementale et à favoriser, par la même occasion, la prise en charge des citoyens eux-mêmes dans l'amélioration de leur cadre de vie.

L'objectif d'accroître l'offre en loisir accompagne des activités prévues initialement pour leur apport éducatif. Par exemple, les activités liées au jardinage constituent des activités de loisirs auxquelles il est possible d'y associer des notions pédagogiques et écologiques (par exemple, la fabrication du compost et l'usage d'engrais naturels).

Enfin, le suivi des sites aménagés est envisagé de manière très différente d'un site à l'autre. L'entretien, la prise en charge par les citoyens ou les organismes, et la permanence des aménagements apparaissent comme des défis difficiles à relever. Il est certain que l'entretien et la durabilité des aménagements reposent de beaucoup sur la volonté des citoyens responsabilisés dans les projets et des organismes qui les supportent. Dans le cas d'organismes très structurés, on peut s'attendre à ce que le suivi des projets soit réel et durable, Dans les autres cas, on peut difficilement prévoir leur avenir et leur viabilité à long terme.

**Aspect local des projets**

Comme la majorité des projets d'aménagement se caractérise par leur portée locale voire micro, il semble qu'on ait privilégié une intervention ponctuelle plutôt qu'une approche par quartier. On a agi sur de petits espaces souvent isolés des grands ensembles (parcs urbains ou autres) et utilisés que par un petit nombre de personnes. Le meilleur exemple de ceci est l'aménagement du terrain vague, composé de deux petits lots vacants, au bout d'une rue donnant sur une impasse et qui ne profite qu'à un petit groupe de citoyens. Bien que ce projet initié par quelques propriétaires riverains soit très louable, son impact sur le reste du quartier demeure très faible, Cela est aussi vrai pour d'autres projets, notamment celui du jardin de production de plantes, dont l'accès demeure limité aux résidants du quartier à quelques heures par semaine.

**Approche horticole**

Les projets recensés privilégient une approche horticole (Oehmichen, 1996). Ils ne sont pas planifiés en vue du développement ou de la reconstitution de sites naturels. On privilégie davantage l'utilisation de plantes ornementales ou horticoles plutôt que l'utilisation de plantes indigènes. Dans bien des cas, on aurait pu utiliser des plantes rustiques qui s'adaptent mieux aux conditions difficiles des sites, plutôt que de faire l'usage de plantes ornementales qui exigent très souvent plus d'entretiens et de soins.

Les aménagements sont souvent trop fonctionnels avec des arrangements de fleurs ou d'arbustes en plates-bandes ou en rangées. En plus de réduire le recouvrement végétal au sol, ce type d'aménagement est souvent dépourvu d'une diversité floristique qui constitue un facteur d'équilibre et de survie des écosystèmes. Des aménagements plus diversifiés et plus riches en espèces végétales entraîneraient non seulement un impact visuel intéressant, mais les rendraient moins fragiles sur le plan

écologique. La recherche de la diversité des espèces devrait être au centre des préoccupations des aménagements paysagers (Routaboule, 1990).

**Vocations : sensibilisation et éducation**

Plusieurs interventions de verdissement ou d'embellissement s'ancrent d'abord et avant tout dans une approche éducative et formatrice. On veut en effet sensibiliser les citoyens sur les bienfaits d'un environnement sain et de la nature en ville. On cherche à développer avec eux le souci d'améliorer leur milieu de vie et leur environnement en général. C'est le cas notamment du " jardin écologique " qui veut inciter les gens à créer eux-mêmes des jardins modèles dans leurs cours ou parterres, tout en favorisant la tolérance et le respect envers la faune urbaine. Aussi, d'autres projets s'inscrivent davantage dans une vocation sociale et communautaire. Les objectifs de départ visaient non seulement à améliorer le milieu de vie des citoyens du quartier, mais cherchaient également à développer des comportements différents et surtout à favoriser une prise en charge de leur milieu. On peut citer comme exemple le projet du jardin communautaire et de l'arboretum en milieu scolaire. Le projet impliquait l'intervention de divers organismes ou groupes communautaires avec la participation de la direction de l'école, des enseignants, des parents et des élèves, afin de donner un caractère communautaire et social au projet. On cherchait à inculquer aux jeunes, ainsi que tous les autres acteurs engagés dans le projet, des valeurs d'entraide, de solidarité et de conservation de l'environnement. De plus, la participation des parents des élèves de l'école au jardin communautaire, aménagé dans la cour de l'école, visait également à fournir un apport alimentaire additionnel aux familles à faible revenu. En somme, le projet cherchait à développer et à favoriser l'entraide et la solidarité dans la collectivité, menant à la prise en charge et à l'amélioration durable du cadre de vie.

**La faible portée des aménagements**

Les divers intervenants des Éco-quartiers sont contraints à intervenir sur des espaces privés. Ils peuvent rarement agir sur des espaces publics, comme les parcs de la Ville ou les espaces verts publics. Les contacts qu'ils doivent établir auprès des propriétaires en vue d'aménager et utiliser ces terrains privés, leurs posent souvent de multiples contraintes (administrative, gestion et entretien, durée et type d'activités, limite de bail, etc.). Il est en effet difficile pour eux d'établir un partenariat durable avec les propriétaires, notamment les grands propriétaires fonciers (industries, compagnies ferroviaires, etc.) dont les terrains, ayant une grande valeur foncière, sont prévus pour d'autres usages.

## Impacts sur le cadre de vie

S'agissant des projets de verdissement et d'embellissement réalisés par les Éco-quartiers, il faut reconnaître la difficulté à mesurer leurs impacts directs et indirects sur le cadre de vie et, plus encore, leurs effets d'entraînement, notamment celui de susciter une réelle prise en charge des citoyens dans leur milieu environnant. Certains projets tels que le réaménagement d'une ruelle verte exige de la part des résidants riverains une réelle prise en charge de leur milieu, puisque ceux-ci s'engagent concrètement à entretenir eux-mêmes les plates-bandes [14]. Également, l'arboretum et le jardin communautaire scolaire sont sous la responsabilité de la direction de l'école, des enseignants, des parents, des élèves de l'école et d'autres intervenants qui se sont engagés dans ce projet. On suppose alors que l'implantation de projets de verdissement dans un quartier entraînera possiblement des actions individuelles qui se traduiront le plus souvent par une incitation à mieux entretenir et embellir leurs cours ou parterres, et à changer leurs habitudes et comportements, notamment par une participation plus active aux efforts de recyclage, au respect de l'horaire des collectes des ordures ménagères, à la réduction de la pollution canine, etc.

En ce qui a trait spécifiquement aux sites aménagés dans les différents quartiers, on peut s'interroger sur les impacts réels qu'ils ont sur le cadre de vie des citoyens. La superficie des espaces aménagés qui est généralement très faible et le nombre restreint de ces sites dans chacun des quartiers, nous portent à croire que ces efforts de verdissement et d'embellissement sont largement insuffisants pour créer un impact véritable sur le cadre de vie des Montréalais. De tels sites isolés et de petite taille n'auront de portée véritable que s'ils participaient à une mosaïque d'espaces verts planifiés à l'échelle de l'agglomération.

**Impacts environnementaux des projets**

Parmi les projets étudiés, seuls quelques sites aménagés ont une portée environnementale effective, au sens où ils apportent un changement marqué dans le milieu environnant. C'est le cas notamment du Bois urbain qui constitue une surface boisée naturelle d'importance dans un quartier résidentiel. Ce bois comprend plusieurs espèces végétales indigènes et diverses espèces animales. Il est comme un refuge pour moult espèces d'oiseaux et de petits mammifères. En fait, ce bois fait partie des derniers espaces naturels préservés sur l'île de Montréal (Paquet, 1995). Même si celui-ci ne possède par la même superficie que certains grands bois de l'île, comme ceux des Parcs-Natures de la CUM, il constitue néanmoins un île biogéographique de taille appréciable, dont l'impact se fait sentir à l'échelle du quartier.

Le projet de renaturalisation des berges ou celui de l'érablière présentent eux aussi un certain potentiel environnemental. Ce projet de renaturalisation des berges le long de la rivière des Prairies permettra non seulement de résoudre un problème d'érosion mais aussi d'engager un aménagement écologique. On veut redonner aux rives leur aspect d'origine et ainsi favoriser la venue de la faune aviaire. Le projet de l'érablière en plein cœur de la ville présente des aspects fort intéressants. D'une part, on prévoit planter au cours de l'année 1998-99, plusieurs dizaines d'érables et d'autres espèces indigènes sur un ancien terrain industriel. L'espace prévu pour la plantation des érables couvre une superficie d'environ 60 m x 90 m. En fonction du nombre d'arbres plantés et du succès de la plantation, on peut penser que d'ici quelques années le recouvrement végétal sera relativement dense, créant ainsi un îlot de verdure dans le quartier. Aussi, en plus de revitaliser ce secteur de la ville, notamment par une amélioration marquée de la qualité visuelle, l'aménagement du site offrira un lieu de repos et de verdure pour les résidants du quartier.

Pour les autres sites aménagés, leur valeur environnementale reste limitée en raison surtout de la faible superficie que ces terrains occupent. La surface allouée aux espaces aménagés (soit en moyenne 500m$^2$) est trop réduite pour permettre la plantation d'un nombre important d'espèces et surtout une diversité dans le choix des espèces. On sélectionne le plus souvent des espèces ou variétés horticoles qui exigent habituellement plus d'entretien et de soin que les espèces rustiques ou indigènes. Aussi, on privilégie plutôt les plantes basses ou petits arbustes plutôt que de faire la plantation d'arbres qui exigent plus d'espace. En raison de la faible superficie des sites justement, les arbres plantés sont souvent en nombre limité et de petit diamètre. Il faut toutefois considérer que les aménagements réalisés sont très récents (soit une ou deux années seulement), faisant en sorte que les plantes, les arbres et arbustes nouvellement plantés n'auront pas atteint leur maturité avant plusieurs années. On pourrait conclure de façon générale que les petits sites contribuent assez peu au verdissement de la ville.

Il faut souligner néanmoins les nombreux efforts mis en œuvre pour tenter de recréer des espaces verts en milieu urbain. On cherche aussi à favoriser certaines pratiques écologiques, notamment en récupérant et en recyclant les matières organiques (compostage) dans les sites eux-mêmes, ou encore, en utilisant des

apports organiques naturels aux sols, plutôt que de faire l'usage d'engrais chimiques et d'herbicides. Par exemple, les sites où se pratique le jardinage, on favorise la production sur place du compost et son utilisation pour l'enrichissement des sols.

**Durabilité et suivi**

Plusieurs des sites aménagés sont entretenus grâce au travail de bénévoles ou de membres associés à des groupes environnementaux ou communautaires qui s'étaient déjà engagés lors de la réalisation du projet. Par exemple, le Jardin écologique est entretenu grâce au travail de jeunes membres bénévoles associés à un des groupes partenaires du projet. Dans certains cas, ce sont les citoyens ou des groupes de citoyens qui se chargent eux-mêmes de la gestion et de l'entretien des terrains aménagés. C'est le cas notamment du terrain vague aménagé en espace vert, lequel est entièrement entretenu par les résidants riverains. Aussi, les citoyens peuvent être soutenus dans leurs efforts par des représentants de leurs Éco-quartiers, ou par d'autres organismes, ou même par les divers services de la Ville de Montréal. Par exemple, la gestion et l'entretien du Bois urbain se font en collaboration avec les citoyens, l'Éco-quartier du district et les gens de la Ville de Montréal. Par contre, certains sites apparaissent plutôt négligés, moins bien entretenus. Nul ne semble être chargé de leur entretien. Par exemple, les îlots plantés le long de la voie ferrée sont mal entretenus : certains arbres plantés ont disparus (il ne reste que les tuteurs), d'autres sont en piteux état, plusieurs sont morts. Il semble que les citoyens responsables du projet n'aient pas disposés des ressources suffisantes pour entretenir à eux seuls ce site. On peut donc se questionner sur la durabilité de tels projets et sur le suivi de certains autres. L'intervention de groupes structurés (citoyens, organismes ou autres) dans la gestion des projets apparaît comme une condition essentielle pour le maintien à long terme des projets.

**Nouvelles tendances**

Le nouveau volet " Nature en ville " du programme Éco-quartier, peut certainement avoir des effets positifs sur l'envergure et la qualité des projets futurs en verdissement et en embellissement. Déjà certaines propositions d'aménagement, dont celles de la renaturalisation des berges ou de la plantation d'une érablière dans la ville, constituent à cet égard des projets de plus grande envergure que ceux déjà réalisés dans le cadre de ce volet. Celles-ci manifestent un nouvel intérêt pour les questions de nature en ville. Ces projets spécifiques s'approchent des nouvelles tendances en environnement urbain, notamment de l'agriculture et de la foresterie urbaines (Beavis, 1993). Leur réalisation implique toutefois des objectifs précis et bien définis, et une structure organisationnelle adéquate.

## Enquête auprès des riverains de sites aménagés par des Éco-quartiers

Au terme de l'analyse environnementale, qui reconnaissait peu d'impact aux différents aménagements réalisés par les Éco-quartiers, nous avons voulu connaître l'opinion des gens directement touchés par de tels aménagements. Une enquête devait rejoindre les citoyens riverains de cinq de ces sites qui ont fait l'objet d'une intervention de verdissement ou de renaturalisation de la part d'un Éco-quartier. Le choix de ces cinq sites est justifié du seul fait qu'ils sont localisés dans les deux arrondissements pilotes et que les travaux soient terminés au moment de l'enquête. Quatre de ces cinq sites ont été caractérisés dans la partie précédente. Il s'agit du jardin arboretum scolaire, du bois urbain, du terrain vague et de la bande verte. Nous avons ajouté un cinquième site sous la recommandation des responsables des Éco-quartiers de l'arrondissement péricentral. Ce site n'est pas à proprement parler une intervention de nature en ville. Il s'agit de la plantation de fleurs annuelles sur trois carrés d'arbres longeant une petite rue, réalisée dans le but de mettre un terme à des dépôts sauvages

de déchets malodorants ou encombrants au pied des arbres. C'est à la demande des riverains que l'Éco-quartier proposa d'y planter des fleurs. Nous l'appellerons l'arrangement floral. Comme il est représentatif des interventions habituelles des Éco-quartiers, nous avons accepté de l'ajouter à notre enquête.

Pour chacun des sites, l'ensemble des riverains étaient invités à répondre à un questionnaire. Nous avons recensé 586 logements en bordure des cinq sites. Nous avons sonné à toutes les portes et fait trois tentatives supplémentaires pour rejoindre les absents. Nous avons ainsi obtenus 240 questionnaires complétés. Il s'agit d'un taux de réponse de 41 %. Le taux de réponse est très variable d'un site à l'autre : 79 % pour le terrain vague, 70 % pour l'arrangement floral; 51 % pour le bois urbain; 38 % pour la bande verte; et 30 % pour le jardin arboretum scolaire.

Les questions portaient en fait sur trois points précis : la notoriété du programme Éco-quartier et de ses activités; l'intérêt et la perception des riverains devant cette réalisation; la fréquentation du site, ainsi que la participation à l'activité et à son entretien. Le questionnaire est reporté en annexe.

#### La notoriété de l'Éco-quartier et de son action

Les citoyens interrogés résident tous autour du site qui a fait l'objet d'une intervention de la part de l'Éco-quartier. **Il faut dire, d'entrée de jeu, que 69 % des répondants ne connaissaient pas l'Éco-quartier au moment de notre enquête et que seulement 20 % d'entre eux savaient où était situé leur local dans le quartier** (tableau 19). Peu d'entre eux (13 %) ont eu des contacts avec les responsables de l'Éco-quartier. Ceux-ci ont connu l'organisme au moment de la distribution des bacs verts, de la distribution gratuite de fleurs par la Ville de Montréal ou, tout simplement, lors de l'aménagement du site. Ce faible taux de notoriété surprend car il va à l'encontre du discours tenu par les responsables du programme à la Ville et les coordonnateurs des organismes Éco-quartier qui prétendent multiplier les contacts directs avec la population. Or, les citoyens riverains de ces cinq réalisations, qui devaient être contactés d'une manière ou de l'autre par l'Éco-quartier, ont visiblement été oubliés dans l'opération.

Tableau 19 :
Notoriété de l'Éco-quartier du district

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Connaît l'Éco-quartier du district | 75 | 31 |
| Ne connaît pas l'Éco-quartier du district | 165 | 69 |
| A eu des contacts avec un responsable de l'Éco-quartier du district | 31 | 13 |
| N'a pas eu de contacts avec un responsable de l'Éco-quartier du district | 207 | 87 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

Ainsi, la notoriété du programme reste faible, même en territoire favorable, soit à proximité du lieu d'une intervention de verdissement ou d'aménagement. Plus encore, les organismes Éco-quartiers n'ont pas réussi à rejoindre la population des sites concernés.

Nous avons demandé aux riverains s'ils connaissaient l'activité qui s'était déroulé près de leur domicile et comment ils l'avaient apprise. **D'abord, 73 % ont pris connaissance de l'activité, contre 27 qui l'ignoraient même en résidant à proximité** (tableau 20), Parmi les personnes qui connaissait l'activité d'aménagement, 81 % l'ont appris en observant les travaux et seulement 13 % à la suite d'un contact avec des personnes de l'Éco-quartier.

Tableau 20 :
Comment avez-vous pris connaissance de l'activité sur le site ?

| | nombre | % |
|---|---|---|
| En voyant le déroulement des travaux | 140 | 81 |
| Par le porte en porte des responsables de l'Éco-quartier | 23 | 13 |
| Par des voisins | 10 | 7 |
| Par un ou des enfant(s) | 1 | 1 |
| Total des répondants | 174 | 100 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

Plus encore, on peut déduire qu'il reste une bonne partie des répondants, parmi les 81 % qui ont pris connaissance de l'activité en voyant le déroulement des travaux et qui ignorent toujours l'existence de l'Éco-quartier.

**L'évaluation des riverains**

S'agissant d'évaluer le travail accompli sur l'un ou l'autre des cinq sites, les riverains trouvent plutôt intéressant le travail effectué (tableau 21). Ainsi 91 % des répondants l'estiment très intéressant et intéressant, contre seulement 11 % qui l'évaluent peu ou pas intéressant.

Tableau 21 :
Évaluation des riverains de l'aménagement du site

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Très intéressant | 75 | 32 |
| Intéressant | 132 | 57 |
| Peu intéressant | 17 | 7 |
| Pas intéressant | 8 | 4 |
| Total des répondants | 232 | 100 |
| Source : Enquête INRS-Urbanisation. | | |

Nous avons demandé aux riverains s'ils trouvaient la flore (arbres, arbustes, fleurs) insuffisante, suffisante ou exagérée. Les répondants encore là manifestent un bon niveau de satisfaction, 60 % jugent suffisant le nombre d'arbres, d'arbustes et de fleurs, 39 % insuffisant et seulement 1 % exagéré. En définitive, malgré notre évaluation à l'effet que les aménagements étaient pauvres du point de vue végétal ou écologique, les 60 % répondants se montrent moins exigeants du point de vue de la densité du couvert végétal. Par contre, près de 40 % souhaiteraient plus de vert.

Sur l'aménagement du site, nous avons demandé aux riverains quels équipements ou aménagements ils souhaitaient voir apparaître sur le site. Ceux-ci pouvaient indiquer plusieurs choix de réponse (tableau 22).

Les répondants rappellent cependant le caractère inachevé des aménagements. Seuls 15 % d'entre eux ne souhaitent rien d'autre sur le site. Entre 32 % et 43 % voudraient y trouver une aire de jeu, des bancs ou plus de verdure. En fait, l'installation de bancs rendraient déjà les sites plus amènes.

Tableau 22 :
Quels équipements ou aménagements devraient se trouver sur le site ?

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Une aire de repos | 37 | 15 |
| Une aire de jeu | 76 | 32 |
| Des bancs | 100 | 42 |
| Davantage de fleurs, d'arbustes et d'arbres | 103 | 43 |
| Une piste cyclable | 50 | 21 |
| Rien d'autre | 37 | 15 |
| Total | 240 | 100 |
| Source : Enquête INRS-Urbanisation. | | |

Le site répond néanmoins aux attentes des gens : **85 % des répondants l'affirment, contre seulement 15 % qui disent le contraire.** Un seul site se caractérise par un nombre plus élevé de répondants affirmant que l'aménagement ne répond pas à leurs attentes (33 %) : il s'agit du jardin arboretum scolaire. Ce site est réservé aux élèves de l'école ainsi qu'à leurs parents ; plusieurs riverains n'y ont donc pas accès et s'en plaignent. Quelques-uns de ces répondants (dix en tout) ont mentionné qu'ils souhaiteraient une aire de jeu.

Cette satisfaction relative est confirmée par les riverains à qui on demandait s'ils trouvaient le site beau, vert, sécuritaire, naturel, écologique, utile et agréable (tableau 23).

Dans l'ensemble, cette perception très positive n'est atténuée que par un seul des éléments questionnés, soit la sécurité, car de tels aménagements informels ne font pas l'objet d'une surveillance particulière. Deux sites se démarquent par cette mention négative quant à la sécurité, soit le bois urbain, probablement en raison de la

densité du couvert végétal et de la visibilité réduite que cela commande, ainsi que le terrain vague dont l'aménagement fut précisément fait pour contrer les usages indésirables. Dans ce dernier cas, on comprend que les riverains n'aient pas vu toutes les craintes s'envoler.

Tableau 23 :
Les qualités des aménagements

| | Oui (nb) | Oui (%) | Non (nb) | Non (%) | Répondants |
|---|---|---|---|---|---|
| Beau | 214 | 90 | 24 | 10 | 238 |
| Vert | 200 | 84 | 38 | 16 | 238 |
| Sécuritaire | 168 | 71 | 69 | 29 | 237 |
| Naturel | 210 | 88 | 28 | 12 | 238 |
| Écologique | 206 | 87 | 31 | 13 | 237 |
| Utile | 212 | 89 | 26 | 11 | 238 |
| Agréable | 206 | 89 | 25 | 11 | 231 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

Faut-il s'étonner du fort taux de positivité face à des aménagements que nous avons décrits, dans la partie précédente, comme modestes et de faible portée environnementale ? D'emblée, les interventions venaient corriger des situations difficiles : elles ne pouvaient qu'améliorer les choses. Certes, elles manquent de panache, à l'exception du bois urbain. Par contre, elles ont le mérite de coller aux besoins exprimés, c'est-à-dire de corriger des situations indésirables. En définitive, les résultats de l'enquête viennent contredire notre évaluation qui concluait sur la portée environnementale nulle et le faible impact visuel des projets, à l'exception du projet du bois urbain.

Quoi qu'il en soit, cette perception est-elle positive à un point tel que les répondants pensent que l'aménagement réalisé puisse faire augmenter la valeur des propriétés environnantes voire de leur propre propriété ?

Nous ne sommes pas en mesure de vérifier la pertinence de cette perception, sachant que la détermination des valeurs foncières est complexe. De toute façon, ce n'était pas notre but. Notre question visait essentiellement à voir si les riverains estimaient la chose possible, à savoir que l'aménagement puisse faire augmenter la valeur des propriétés. Or, le tableau 24 montre, en effet, que 65 % des répondants pensent qu'il y a un effet positif sur la valeur des propriétés environnantes, plus encore 62 % des répondants le croient pour leur propre propriété ou logement. Notons que les locataires, nombreux autour du site de jardin arboretum scolaire, ont peu répondu à cette sous question.

Tableau 24 :
Perception de l'impact de l'aménagement du site sur les valeurs foncières

| | nombre | % |
|---|---|---|
| **L'aménagement du site fait-il augmenter la valeur des propriétés environnantes ?** | | |
| Oui | 156 | 65 |
| Non | 82 | 34 |
| | 238 | 100 |
| **L'aménagement du site fait-il augmenter la valeur de votre propriété ou de votre logement ?** | | |
| Oui | 96 | 62 |
| Non | 60 | 38 |
| Total des répondants | 156 | 100 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

## Fréquentation et participation à l'entretien

Les sites aménagés sont trouvés beau, verts et utiles, mais sont-ils utilisés ? En d'autres mots, les riverains qui se montrent satisfaits du site s'empressent-ils de le fréquenter et, plus encore, de participer à son entretien ? Mais avant, on peut s'interroger sur la perception de chacun face à ce type d'intervention d'aménagement mené par des bénévoles et un organisme communautaire.

Ainsi, les riverains sont largement favorables à ce type d'intervention réalisée sur une base bénévole (tableau 25), mais continuent de croire qu'il reviendrait d'abord aux employés municipaux de s'en occuper (tableau 26). En d'autres termes, à défaut d'une action de la Ville, les riverains

acceptent ce mode de bénévolat un peu particulier.

**Tableau 25 :**
**L'importance accordée à l'intervention bénévole sur le site**

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Important | 229 | 95 |
| Pas important | 11 | 5 |
| Total des répondants | 240 | 100 |
| Source : Enquête INRS-Urbanisation. | | |

**Tableau 26 :**
**Reviendrait-il d'abord aux employés municipaux de s'occuper du site ?**

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Oui | 188 | 78 |
| Non | 52 | 22 |
| Total des répondants | 240 | 100 |
| Source : Enquête INRS-Urbanisation. | | |

Sur le niveau de participation des riverains, reconnaissons tout de go qu'il fut très faible (tableau 27). À peine 7 % des répondants ont participé aux travaux. Il faut rappeler que les Éco-quartiers avaient pour objectifs initiaux de sensibiliser les gens et d'encourager la participation. Deux projets n'auraient fait l'objet d'aucun appel de participation. Les autres se sont contentés de rejoindre quelques personnes seulement. Or, même en ne considérant pas les répondants de ces deux cas qui n'ont pas fait l'objet d'un appel de participation, nous arrivons à une taux de participation de 12 %. Par ailleurs, un seul des 16 participants s'est montré insatisfait de sa participation. En autant que ce taux de répondants peut être considéré comme suffisant, les participants affirment avoir apprécié l'expérience à 88 %.

Ce très faible taux de participation vient en quelque sorte contredire cette bonne perception devant l'action bénévole. Par contre, on sait déjà que 27 % des répondants n'avaient jamais pris connaissance de l'activité, probablement faute d'y avoir été invités. Car, très peu de gens avaient été mis au courant de la tenue d'une telle activité au préalable, seulement 21 % des répondants l'avaient appris autrement qu'en voyant l'exécution des travaux. La faible participation peut donc s'expliquer par l'absence d'information préalable. Néanmoins, le taux de participation demeure très faible. Cela est d'autant plus surprenant que ces personnes sont précisément ceux qui devraient prendre en charge l'entretien du site. De là, on peut conclure que l'action des Éco-quartiers, qui visent la sensibilisation par l'action, aura connu quelques défauts à contacter les riverains, c'est-à-dire les premiers concernés.

**Tableau 27 :**
**La participation à l'aménagement du site**

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Oui | 16 | 7 |
| Non | 120 | 50 |
| Ne s'applique pas | 103 | 43 |
| Total des répondants | | 100 |
| Source : Enquête INRS-Urbanisation. | | |

Parmi les non participants, 120 ont accepté d'en donner les raisons : 35 % l'expliquent par une incapacité personnelle (âge, maladie, travail trop prenant), 53 % prétextent ne pas avoir été invités ou de ne pas avoir accès au site, 11 % se disent contre le projet. Donc, la non-participation tient davantage de raisons personnelles que d'une quelconque motivation idéologique

Si 73 % des répondants reconnaissent qu'un aménagement a eu lieu, combien le fréquentent ? Cette fréquentation concerne différemment les cinq sites : certains possèdent des équipements appelant à des usages de fréquentation comme des bancs ou des jeux (le bois urbain, le jardin arboretum scolaire, le terrain vague), d'autres pas (les trois carrés d'arbres et la bande verte). Sur l'ensemble, la fréquentation plutôt assidue : 72 % ont fréquenté le site (tableau 28). Plus encore, 70 % affirment l'avoir fréquenté plus d'une fois. Il reste que le site du jardin arboretum scolaire, réalisé précisément pour susciter la fréquentation des élèves et de leurs

parents, rejoint la moitié des répondants riverains : 34 % ne l'on pas fréquenté, 4 % l'ont fréquenté une fois et 49 % l'ont fréquenté plus d'une fois.

Tableau 28 :
La fréquentation du site

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Oui | 173 | 72 |
| Non | 66 | 28 |
| Total des répondants | 239 | 100 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

Ces espaces sont fréquentés certes, mais à quels desseins ? Est-ce précisément pour s'y détendre, y jouer ou en poursuivre l'entretien ou l'aménagement ? Les répondants fréquentent le site, pour une très large majorité, simplement pour s'y promener, flâner ou deviser avec leurs voisins (tableau 29). Les jeux ne sont pas populaires, probablement faute d'équipements. Et, enfin, seul 3 % des résidants riverains disent y poursuivre des travaux d'entretien ou de suivi. Ce résultat contredit le discours des coordonnateurs d'organismes Éco-quartiers qui prônent la prise en charge par les citoyens.

Tableau 29 :
Qu'avez-vous fait ?

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Observation, rencontre ou promenade | 154 | 82 |
| Jeu | 11 | 6 |
| Entretien et travaux | 6 | 3 |
| Ne s'applique pas | 16 | 9 |
| Total des répondants | 187 | 100 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

Par contre, 45 % des répondants seraient disposés à participer à l'entretien du site si on leur demandait (tableau 30). Donc, plus de la moitié des répondants ne sont pas prêts à mettre la main à la pâte. Rappelons-nous que 95 % de répondants accordaient de l'importance à ce type d'action bénévole.

Tableau 30 :
Accepteriez-vous de participer à l'entretien du site ?

| | nombre | % |
|---|---|---|
| Oui | 107 | 45 |
| Non | 133 | 56 |
| Total des répondants | 240 | 100 |

Source : Enquête INRS-Urbanisation.

Parmi les raisons invoquées, les répondants prêts à participer à l'entretien invoquent l'amour des fleurs (34 %) et l'esprit communautaire (11 %); les répondants non disponibles prétextent avoir déjà un jardin ou une cour arrière (4 %), être contre ce type de bénévolat (3 %), ne pas être intéressé (5 %), l'inaccessibilité du site (1 %). Tous les autres disent en être incapables pour une raison ou une autre, notamment à cause de la maladie, de l'âge ou de leurs horaires de travail (44 %). Finalement, il y très peu de répondants qui refuseraient, dans l'avenir, de participer par principe ou par mauvaise volonté. Par contre, le bassin de futurs bénévoles, ceux qui expriment leur intention de participer, reste important. Cependant, les Éco-quartiers devront parvenir à rejoindre ces gens plus qu'ils ne l'ont fait par le passé.

## Conclusions

Deux ou trois éléments se dégagent de l'analyse, dont la préséance de l'aménagement horticole sur l'approche écologique, le manque de suivi et le faible impact sur la diversité biologique. De fait, le patrimoine vert reste inchangé.

D'ailleurs, les Éco-quartiers hésitent à entreprendre eux-mêmes les grands projets de verdissement et se contentent souvent d'un rôle auxiliaire. Bien entendu, certains projets d'aménagement ont connu un soutien plus marqué de la part des Éco-quartiers. Et on ne peut nier que pour certains projets leur intervention et leur collaboration ont été réels. On pense ici aux projets de la Bande Verte ou le projet d'arboretum et de jardin communautaire scolaire. Certes, les représentants de

certains Éco-quartiers ont réellement pris un rôle de leadership dans l'élaboration et la réalisation de quelques projets de verdissement et d'embellissement, mais cela n'apparaît pas comme une tendance marquée du programme. Si la collaboration des Éco-quartiers est souvent effective, le soutien logistique est souvent déficient.

Par ailleurs, il est difficile de mesurer l'impact des projets ou des activités, dont les objectifs n'étaient pas de changer directement le cadre de vie mais bien de sensibiliser la population à la qualité de vie, à l'embellissement, à la propreté ou à la conservation du patrimoine végétal. À cet égard, plusieurs des organismes se démarquent par les objectifs pédagogiques et récréatifs de leurs projets.

Enfin, notre enquête auprès des riverains confirment les difficultés rencontrées quant aux activités relevant du volet nature en ville. La faible participation à l'aménagement et à l'entretien des sites témoigne des difficultés d'organisation et de suivi. Par contre, l'enquête révèle qu'il existe une forte demande sociale pour ce type d'aménagement horticole à portée très locale, construit à l'échelle du cadre de vie.

De grands projets de verdissement et de renaturalisation sont prévus en 1999. Ils témoignent de l'évolution récente du programme ainsi que de l'intérêt nouveau que suscite le volet nature en ville. Certes, cela confirme la volonté d'élargir le mandat dévolu aux Éco-quartiers. Devant cette tendance, il convient d'y observer un aboutissement normal pour un programme jeune. À leur quatrième année d'existence, plusieurs des organismes conventionnés semblent prêts à entreprendre des interventions qui, d'une manière ou de l'autre, contribueront à laisser une trace verte dans le paysage montréalais. Par contre, notre évaluation des expériences passées laisse entendre que des conditions préalables doivent être réunies avant d'entreprendre de tels projets d'envergure, soit des moyens de mise en œuvre suffisants, l'élaboration de partenariats structurants et l'implication soutenue des résidants et ce, à toutes les phases du projet. Sans de telles conditions préalables, les projets risquent de connaître les mêmes avatars rencontrés dans plusieurs des projets que nous avons analysés, soit une faible implication des résidants et une prise en charge encore déficiente quant à l'entretien et au suivi.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

En guise de conclusion, que nous voulons brève, il faut retenir sans nul doute l'aspect innovateur du programme Éco-quartier. À ce égard, la décentralisation d'une partie de la programmation environnementale de la Ville de Montréal vers des associations et des groupes communautaires, organisés sur une base locale, constitue une expérience originale. De plus, une telle mesure était attendue. En un sens, le programme répondait à l'expression d'une demande sociale, en particulier pour la collecte des matières recyclables. Les Éco-quartiers ont d'ailleurs accompagné la généralisation de cette collecte à l'ensemble des quartiers de Montréal. Par contre, il faut également convenir que la programmation environnementale de la Ville de Montréal se caractérise, ces dernières années, par la mise à l'écart de problématiques environnementales importantes et, surtout, par un certain renoncement à les traiter de manière intégrée. En ce sens, le programme Éco-quartier porte la trace de cette approche très locale, tournée vers des questions qui touchent directement les citoyens, mais dont le mandat reste restreint.

Quant à son contenu, le programme Éco-quartier s'apparente davantage à de l'éco-civisme plutôt qu'à une démarche inspirée des principes de la durabilité urbaine : il ne comprend que deux questions qui se rapportent à l'environnement urbain, soit le recyclage et la conservation du patrimoine végétal. Plusieurs des grands thèmes présents dans l'expérience canadienne de durabilité urbaine pourraient s'ajouter, accroissant d'autant la portée environnementale du programme. Bien sûr, des organismes Éco-quartiers ont pu développer des activités spécifiques sur des thèmes environnementaux proches des principes de la durabilité urbaine. Nous savons toutefois qu'il s'agit d'expériences isolées.

Sur un autre plan, notre enquête de terrain révèle combien les Éco-quartiers sont différents les uns des autres. De par leur origine et leur structure propres, les organismes conventionnées ont le loisir d'imposer une manière de faire et des orientations originales à chacun. La plupart des organismes ont réussi à participer au réseau des organismes communautaires de leur quartier et à y imposer une présence dynamique. Par contre, les acteurs de ce réseau ont tendance à douter de la pertinence du mandat qui fut confié aux Éco-quartiers, surtout en ce qui a trait aux volets propreté et embellissement. De plus, la portée sociale de plusieurs des initiatives des Éco-quartiers, notamment en ce qui a trait à la lutte à la pauvreté, peut empiéter sur les compétences de ces mêmes organismes communautaires agissant normalement sur les questions de pauvreté ou offrant des services aux démunis. Enfin, la structure organisationnelle des organismes n'était pas encore fixée définitivement. À ce propos, nous avons cru observer l'émergence d'une nouvelle approche, davantage inscrite dans la dynamique du développement local et dans l'élaboration de projets d'économie sociale, et que nous avons qualifié d'entrepreneurship environnemental.

D'ailleurs, les organismes Éco-quartiers parviennent à remplir efficacement ce mandat restreint. Il s'agit pour l'essentiel d'un travail de sensibilisation et d'animation dont les fruits ne pourront être jugés qu'à long terme. En raison de leur mandat, les Éco-quartiers ont un impact indirect sur le cadre de vie. Leurs réalisations concrètes, qui ont justement un impact direct sur le cadre de vie, ont eu une faible portée environnementale jusqu'à présent. En contrepartie, notre enquête tend à démontrer que cette approche locale reçoit une évaluation plutôt positive de la part des citoyens résidant en bordure de telles interventions.

La structure organisationnelle des organismes tend à évoluer vers un modèle participatif semblable à celui des organismes communautaires de quartier. De plus, les organismes Éco-quartiers parviennent généralement à adopter une attitude d'autonomie croissante vis-à-vis l'administration municipale.

Quant au volet nature en ville, notre analyse démontre que l'approche horticole est privilégiée au détriment de l'approche écologique. Il faut aussi souligner la difficulté d'assurer le suivi des projets de verdissement. Les projets évalués se caractérisaient par leur impact réduit sur la diversité biologique. De fait, le patrimoine vert reste inchangé. Par contre, ils répondaient principalement à des objectifs pédagogiques.

Notre enquête auprès des riverains de sites aménagés par les Éco-quartiers démontrent la faible participation des citoyens à l'aménagement et à l'entretien des sites, même si de telles interventions répondent à une demande sociale et sont généralement bien perçues.

L'annonce de grands projets de verdissement pour l'année 1999 témoigne de l'évolution récente du programme : les organismes souhaitent élargir l'éventail de leur action et accroître leur impact sur le cadre de vie des Montréalais. Par contre, des écueils devront être surmontés si les organisateurs souhaitent s'assurer des meilleurs chances de succès. Il s'agit notamment de parvenir à impliquer les résidants à toutes les phases du projet; de minimiser les réticences de l'administration municipale à l'égard d'interventions touchant autant le domaine public (les parcs et les terrains municipalisés) que les espaces privés; d'impliquer des partenaires susceptibles de contribuer au projet. Par la suite, il sera possible d'envisager de réaliser des projets nécessitants des moyens importants et une prise en charge effective et durable de la part des citoyens résidants.

Nous avons signifié, en début de cette conclusion, la dimension innovatrice de ce programme Éco-quartier. C'est pourquoi, son évaluation peut susciter l'intérêt de nombre de municipalités canadiennes tentées de mettre sur pied des expériences semblables. Deux choses peuvent être rappelés à cet égard. La première est pour rappeler qu'à l'exception de l'expérience des « quartiers en santé » et de celles des activités organisées lors de la journée de la terre (corvée, plantation, etc.), le programme Éco-quartier n'a pas d'équivalent au Canada (Voir le Bilan 1996, Douville et Drouin, 1996). La seconde consiste à signifier que la démarche de décentralisation des actions à caractère environnemental s'inscrit dans le droit fil de la responsabilisation locale et, plus généralement, de l'approche de la durabilité urbaine.

Pour l'avenir, le programme Éco-quartier est appelé à connaître des changements importants. D'une part, le mandat devrait pouvoir s'ouvrir à l'ensemble des questions environnementales vécues localement. D'autre part, la base territoriale des Éco-quartiers, qui s'élargit sous l'effet des regroupements, devrait prendre le quartier comme cadre de référence. Il restera à en évaluer les résultats, car un tel renouvellement des orientations et de la structure organisationnelle demandera des ajustements et des évaluations en cours de route.

# BIBLIOGRAPHIE


Beavis, Mary-Ann (1993) *Sustainable Uses of Urban Open Space : a Guide to the Literature*, Institute of Urban Studies, Issues Urban Sustainability, no 2 : 1-36.

Bossé, André (1998) *Analyse de la configuration structurelle du programme Éco-quartier*, Rapport d'activité, Maîtrise en analyse et gestion urbaine, UQAM.

Canada (1996) Le Canada urbain, *L'état de l'environnement au Canada*, chapitre 12, « le Canada urbain », Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Charlebois, Anne-Marie (1997) Un quartier en santé ?, *Possibles*, vol 21, no 2, p. 327-347.

Douville, Mélanie, Drouin, Marc (1996) *Éco-quartier, bilan global et perspective*, Ville de Montréal.

Gariépy, M., Domon, G. et Jacobs, P. (1990) *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain, essai d'application au cas montréalais*, Université de Montréal, Notes de recherche de la faculté d'Aménagement.

Gounot, M. (1969) *Méthodes d'étude quantitative de la végétation*, Paris, Masson.

Groupe Léger et Léger (1996) *Rapport de synthèse : attitudes et perceptions à l'égard des Éco-quartiers*, Ville de Montréal.

Maclaren, Virginia (1993) *Pour un développement urbain durable au Canada: la mise en œuvre du concept*, 3 vol., Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

Maclaren, Virginia (1996) *Élaboration d'indicateurs de durabilité urbaine : gros plan sur l'expérience canadienne*, Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

Murdie, R.A. et al. (1992) *Modélisation des indicateurs sur la qualité de vie au Canada: une étude de faisabilité*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèque et de logement.

Ouellet, Paule (1994) *Environmental Policy Review of 15 Canadian Municipalities*, vol 1, Summary report, Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

Québec (1992) *État de l'environnement au Québec*, chapitre 13, « L'environnement et la ville », Ministère de l'Environnement et Guérin.

Routaboule, Danielle (1990) La composition des parcs : d'hier à demain, *Continuité*, hors-série 1 : 29-33.

SCHL (Société canadienne d'hypothèque et de logement) (1995) *La ville écologique, aperçu de la situation au Canada*, rapport de Thompson-Gow.

Sénécal, Gilles (1995) Le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal : le réaménagement d'une zone industrielle ancienne face à la nouvelle urbanité postmoderne, *Canadian Geographer/Le Géographe Canadien*, Canadian Urban Landscape Exemples - 12, 39 (4) : 353-362.

Sénécal, Gilles (1996) Champs urbains et développement durable, les approches canadiennes de la ville écologique, *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 4, no 1 : 61-74, 1996.

Sénécal, Gilles (1997) Les marches du mont Royal; faire de nature raison - le bois Brébeuf à Montréal, *Annales de la recherche urbaine*, n° 74 : 75-84.

Sénécal, Gilles, St-Laurent, Diane (1997) Le Réseau Vert de Montréal : l'appropriation des espaces libres et les contraintes environnementales, *Plan Canada*, .vol. 37, no 1, 20-28.

Tandy, Cliff ed. (1984) *Handbook of urban landscape*, London, The Architecture Press, 8th edition.

Tomalty, R., Gibson, R.B., Alexender, D.M.H. et Ficher, J. (1994) *Planification écosystémique au Canada*, Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

Trépanier, Marie-Odile *et al.* (1992) *Recherche sur les modes de planification et de gestion en vue de la politique sur les espaces libres de la Ville de Montréal,* Institut d'urbanisme, Université de Montréal, Notes de recherche, URB 16.

Ville de Montréal (1991a) *Le répertoire des interventions de la Ville de Montréal en matière d'environnement*, Service de la planification de la concertation, Unité environnement.

Ville de Montréal (1991 b) *L'environnement à la Ville de Montréal, Un premier bilan*, Service de la planification et de la concertation et Service de l'habitation et du développement urbain.

Ville de Montréal (1992) *Montréal à l'heure du développement durable.*

Ville de Montréal (1993) *Les suivis de Rio : bilan de l'intervention montréalaise et perspectives d'actions pour un agenda 21 local*, Division des analyses d'impacts et de l'environnement.

Ville de Montréal (1994) *L'environnement à la Ville de Montréal, Bilan 2*, Division des analyses d'impacts et de l'environnement.

Ville de Montréal (1996) *Éco-quartier, programme d'action environnementale*, Service de la propreté.

Ville de Montréal (1998) *Éco-quartier, programme d'action environnementale*, Service de la propreté.

# NOTES DE FIN DE TEXTE

1 Le service de la Propreté de la Ville de Montréal n'existe plus comme tel à la Ville de Montréal. Ses activités ont été intégrés, à l'été 1998, dans le cadre du nouveau service travaux publics et environnement.

2 Les carrés d'arbres désignent, dans le jargon de la Ville, la surface de terre entourant les arbres plantés sur les trottoirs.

3 Le coordonnateur concentre entre ses mains les tâches de planification (des activités) et de gestion de l'organisme. Il agit comme le responsable du mandat face à l'administration municipale.

4 L'agent de recherche et de liaison (ARL) est le répondant de l'administration municipale auprès des organismes Éco-quartiers. Il chargé d'évaluer les rapports d'activités. Ce fonctionnaire municipal fait aussi le lien entre l'organisme et les autres services municipaux. Il est aussi à même de les conseiller et de leur offrir du soutien technique au besoin.

5 La Ville de Montréal a fourni une définition des termes de références à ce sujet. Un bénévole contribue sans rémunération à la conception, la planification ou à la réalisation de l'activité. Un employé est une personne rémunérée. Un participant est un résidant avec qui on établit un contact personnel direct lors d'une activité. Un citoyen touché est un résidant avec qui un contact indirect a été établi (il a reçu un dépliant ou a vu sa ruelle nettoyée). Un partenaire est un organisme ou une entreprise commanditaire qui contribue à l'organisation d'un activité par des dons, des prêts d'équipements ou de services.

6 Il faut spécifier que ce volet « Nature en ville » n'est créé qu'en 1998, d'ailleurs à la demande de certains organismes. Par contre, plusieurs activités se rapportaient, dès 1995, du type « Nature en ville »; nous les avons alors compilé ainsi.

7 Les Éco-quartiers doivent participer à des activités ou des campagnes qui émanent de l'administration municipale, notamment l'organisation de collectes spéciales (les feuilles mortes, les sapins de Noël) et les concours municipaux. On aurait dû considérer comme des doublons de la Ville les corvées réalisées dans les parcs ou les ruelles puisque les services municipaux y ont toujours pour tâche d'y assurer le nettoyage et l'entretien. Nous ne l'avons pas fait de façon à ne pas fausser le bilan des activités. Ne sont considérés comme des doublons que les activités reliés aux collectes spéciales, la distribution annuelle de fleurs de la Ville et les mandats de sous-traitance reçus du Service de la propreté.

8 Nous utilisons ici la population totale, et pas seulement la population adulte ou de 15 ans et plus, puisque les organismes conventionnés réalisent nombre d'activités dans les garderies et les écoles primaires.

9 Le canevas d'entrevue est reporté dans le document en annexe.

10 Nous référons ici aux types présentés au chapitre 2 : spontané, communautaire, caritatif sport et loisir, écologiste.

11 Ces organismes s'occupent d'une banque alimentaire, de loisir, sécurité urbaine et d'aménagement.

[12] Voir *La Presse*, 12 juin 1998.

[13] Il est intéressant de rappeler que la Ville de Montréal recensait en 1993 plus de 50 bois résiduels non protégés sur son territoire.

[14] En effet, les citoyens participants se sont formellement engagés à entretenir leur ruelle par une entente écrite (voir document annexe).